



Bulletin Officiel

N°6335 Jeudi 15 Avril 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	3
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO	4
TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19	7

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ATTIJARI LEASING	8
ENNAKL AUTOMOBILES	9
STAR	10
BANQUE ZITOUNA	11
HANNIBAL LEASE	12

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

HANNIBAL LEASE	13
----------------	----

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

ATTIJARI LEASING	14
ENNAKL AUTOMOBILES	17
STAR	20
BANQUE ZITOUNA	23
HANNIBAL LEASE	26

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

HANNIBAL LEASE	30
----------------	----

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOTIPAPIER	31
------------	----

INFORMATIONS POST AGO

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	33
-----------------------------	----

APPEL À CANDIDATURE

SO.T.E.TEL : POSTE D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

38

COMMUNIQUE DE PRESSE

HANNIBAL LEASE

42

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR-

43

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

AMEN BANK SUBORDONNE 2021-01

44

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*mise à jour en date du 31/03/2021*)

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- ATTIJARI LEASING
- STAR
- SICAV PROSPERITY
- FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2021, au plus tard le 20 Avril 2021.

AVIS DES SOCIETES				
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
Indicateurs :				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
Commentaires				
- bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels. La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers.				

2021 - AC - 025

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUÉ DU CMF
--

**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV
A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

2021 - AC - 010

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra jeudi le 29 avril 2021 à 11 heures du matin au siège de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2020.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2020;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2020;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la Loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2020;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2020;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2020;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne et du comité risque pour l'exercice 2021
9. Emission d'emprunts obligataires et/ou subordonnés;
10. Nomination des commissaires aux comptes pour la période : 2021 - 2023
11. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ENNAKL Automobiles SA

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis

Messieurs les Actionnaires de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi **17 mai 2021 à 9H00** au siège de la société sis à la Charguia II Zone industrielle-Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
3. Approbation des conventions règlementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2020
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2020
5. Affectation des résultats de l'exercice 2020
6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2021
7. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 20201
8. Nomination de nouveaux administrateurs.
9. Nomination des commissaires aux comptes.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR-

Siège social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex, BP.667

Les actionnaires de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances** sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 29 avril 2021, à 10 heures**, à l'hôtel Laico – sis à l'Avenue Med V-Tunis -Place des Droits de l'Homme et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et des états financiers relatifs à l'exercice 2020,
- 2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2020 et approbation des conventions,
- 3- Quitus aux administrateurs,
- 4- Affectation du résultat de l'exercice 2020,
- 5- Ratification de la cooptation des administrateurs,
- 6- Nomination de deux administrateurs indépendants au conseil d'administration,
- 7- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres des différents comités,
- 8- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 47 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze jours (15 jours) au moment de la convocation de l'Assemblée au moins cinq actions libérées des versements appelés. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

Les différents documents et rapports relatifs aux points inscrits à l'ordre de jour de l'assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au département comptabilité au siège de la société -square avenue de Paris- Tunis dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 13 mars 2021, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra jeudi 29 Avril 2021 à partir de 15 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
3. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
4. Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
7. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
8. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées
9. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
10. Nomination des Administrateurs ;
11. Fixation des jetons de présence ;
12. Pouvoirs pour les formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Hannibal Lease porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Conseil d'Administration tenue le 31 Mars 2021, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 Avril 2021 à l'Institut Arabe de Chefs d'Entreprises IACE.

Et compte tenu des mesures restrictives relatives à la crise sanitaire Covid-19 annoncées par le gouvernement, il a été décidé de tenir les assemblées via visioconférence et de limiter la présence uniquement au bureau de l'assemblée.

Par conséquent, nous invitons les actionnaires à :

- 1- Envoyer une demande d'enregistrement (valant émargement sur la feuille de présence) sur le mail suivant : info@hannibalease.com.tn en indiquant les informations suivantes :
 - Nom, prénom, Numéro de CIN/ RNE et nombre d'actions détenues ;
- 2- Après vérification des informations et confirmation de l'enregistrement, l'établissement enverra les documents relatifs aux assemblées ainsi que les bulletins de vote.
- 3- Les actionnaires peuvent envoyer leurs questions ainsi que leurs demandes d'informations sur le mail indiqué ci-dessus au plus tard le 26 Avril 2021.
- 4- Chaque actionnaire est tenu de remplir ses bulletins de vote, les signer et les envoyer par fax sur le numéro 71 139 460 ou sur le mail suivant : info@hannibalease.com.tn au plus tard le 26 Avril 2021.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2020.
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2020.
- Approbation des Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2020.
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers.

- Quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat 2020.
- Renouvellement des mandats des administrateurs.
- Nomination d'un administrateur représentant les petits actionnaires.
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés en 2021 et en 2022 dans la limite de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT), et d'en fixer les conditions et modalités.
- Désignation d'un Commissaire aux Comptes pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023.
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2021.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2021.
- Pouvoir pour formalités.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Mise en conformité des statuts de la société avec les dispositions de la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement et de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et modification des articles 8, 13, 19, 22 et 23 des statuts .
- Pouvoir pour formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 avril 2021.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2020 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2019 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes , établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la Loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers :

1-Approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2020 dans le cadre d'opérations approuvées antérieurement par l'assemblée Générale Ordinaire, et ce, conformément à la liste d'opérations figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

2- Approuve la *convention de gestion de fonds à capital risque conclue en mars 2020 avec ATTIJARI SICAR* en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

3-Approuve le contrat conseil conclu en date du 22 juin 2020 pour l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires en 2020 ainsi que l'avenant au contrat du plan d'affaires établi en date du 27 Août 2020 avec *ATTIJARI FINANCES* .

4-Approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

D'affecter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

(Montant en Dinars Tunisien)

<u>Proposition Affectation du Résultat 2020</u>	
Résultat Net 2020	3 228 640
Report à Nouveau	4 100 197
Réserves spéciales de réinvestissement	2 500 000
Bénéfice disponible	4 828 837
Distribution prévue (0,500DTdinar/ action)	1 375 000
Dotations à un Fonds Social	250 000
Report à Nouveau	3 203 837

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le **28 Mai 2021**

Cette résolution mise aux voix est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2020 à 80 mille dinars nets et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2021 à 15 mille dinars nets.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2020 à 15 mille dinars nets.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale nomme les commissaires aux comptes suivants pour le mandat **2021-2023 :**

Cabinet EY

Cabinet MAZARS

HUITIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

2021- AS -0323

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**ENNAKL Automobiles SA**

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date 17 Mai 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2020 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration. Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comme ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	32 803 294,476
Résultat reporté	10 613 722,601
Résultat distribuable :	43 417 017,077
Dividendes 65% de capital soit 0.650 Dinars/action	19 500 000,000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	984 098,834
Autres réserves	22 930 000,000
Report à nouveau 2021	2 918,243

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du premier dividende au taux de 65%, soit 0.65 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du -----.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 19 mars 2021, d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant de mille (1.000) dinars bruts par présence et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2021.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 19 mars 2021, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de vingt mille (20 000) dinars bruts pour l'exercice 2021.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- Monsieur Ibrahim DEBACHE
- La société COMAR
- La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)
- La société Poulina Group Holding (PGH)
- Monsieur Malek CHAHED représentant les actionnaires minoritaires sur la bourse de Tunis

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023, les administrateurs suivants :

-
-
-
-
-

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice)
• La société Amen Bank • La société Tunisie Leasing @Factoring • La société TDS • La société SPI • La société PARENIN • Monsieur Fathi MESTIRI • Monsieur Abdellatif HAMAM	• 31 décembre 2021 • 31 décembre 2021 • 31 décembre 2021 • 31 décembre 2021 • 31 décembre 2022 • 31 décembre 2022 • 31 décembre 2022

•	• 31 décembre 2023
•	• 31 décembre 2023
•	• 31 décembre 2023
•	• 31 décembre 2023
•	• 31 décembre 2023

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate que les mandats des deux commissaires aux comptes le cabinet « CSM » et le cabinet « MTBF » membre du réseau international PwC sont venus à expiration.

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer :

-
-

En qualité de commissaires aux comptes et ce, pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2023.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR-**

Siège social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex, BP.667

La société STAR publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 Avril 2021.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2020 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat 2020	16 398 079 088
Résultats reportés 2013 & antérieurs	24 359 935 883
Résultats reportés 2019	129 784 449 131
Total	170 542 464 102
Réserves pour Fonds Social	820 000 000
Dividendes prélevés sur les résultats reportés 2013 et antérieurs	6 553 848 120
Résultats reportés 2013 & antérieurs	17 806 087 763
Report à nouveau 2019	145 362 528 219
Total report à nouveau	163 168 615 982

En conséquence, il sera servi un dividende de 2,840 dinars par action. Ces dividendes seront distribués en totalité sur le reliquat du report à nouveau disponible au 31/12/2013 et sont donc exonérés de la retenue à la source au titre de l'Impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du auprès des intermédiaires en bourse et des détenteurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Chaker ATALLAH en tant qu'administrateur représentant la Banque Centrale de Tunisie en remplacement de Madame Ghada HARROUCH,
- Monsieur Julien RAMILLON en tant qu'administrateur représentant Groupama Holding Filiales et Participations en remplacement de Monsieur Fabrice HEYRIES.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de Messieurs Chaker ATALLAH et Julien RAMILLON en qualité d'administrateurs.

Cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Messieurs Chaker ATALLAH et Julien RAMILLON et décide la nomination de Monsieur Anis ALLOUCHE en tant qu'administrateur indépendant pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur :

- Quatre membres représentant l'Etat Tunisien et Entreprises Publiques :
 - * Monsieur Samir MLAOUHIA 2022
 - * Madame Najoua KHRAEIF 2022
 - * Monsieur Sami ZOUBEIDI 2022
 - * La Société Tunisienne de Banque 2022
- Quatre membres représentant Groupama Holding Filiales et Participations :
 - * Monsieur Olivier PEQUEUX 2022
 - * Monsieur Yu-Yi FANG 2022
 - * Monsieur Didier LALUET 2022
 - * Monsieur Habib KARAOULI 2022
- Membre indépendant :
 - * Monsieur Anis ALLOUCHE 2023
- Membre représentant les actionnaires minoritaires :
 - * Monsieur Ezzeddine EL KADHI 2022
- Membre :
 - * Ekuity Capital : Monsieur Aymen BEN AYED 2022

Cette résolution est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 8 000 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et aux administrateurs membres du comité financier de pilotage, du comité de gestion des risques et du comité de nominations et de rémunérations.

Cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

2021- AS -0325

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**BANQUE ZITOUNA**

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2021.

Première résolution : Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers individuels et du rapport de gestion y afférant, du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels de l'exercice 2020, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuels dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Deuxième résolution : Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2020, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Troisième résolution : Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **51 411 396,563 DT** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **4 761 776,382 DT**, soit au total un résultat distribuable de **56 173 172,945 DT**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **2 808 658,647 DT** pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, **42 330 000,000 DT** pour doter les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- D'affecter le reliquat, soit **11 034 514,298 DT** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

À la réserve légale (5 % du bénéfice distribuable)	2 808 658,647
Aux réserves pour réinvestissements exonérés	42 330 000,000
Aux résultats reportés	11 034 514,298

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Quatrième résolution : Approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Cinquième résolution : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciale exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation préalable n'a pas été respectée décide, conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à.....

Les actionnaires intéressés par lesdites conventions n'ont pas participé au vote.

Sixième résolution : Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Septième résolution : Nomination des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de renouveler les mandats de M. Victor Nadheem Ridha AGHA, M. Adel ALAYA, Mr. Hamdi BEN REJEB, et Mme. Nabila BEN YEDDER administrateurs de la Banque pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide, en outre, de :

- Renouveler le mandat de M. Salem BESSAOUD, en qualité d'administrateur indépendant de la Banque pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023. M. Salem BESSAOUD présidera le comité des risques.
- Désigner M. ..., en qualité d'administrateur indépendant de la Banque pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023. M...présidera le comité d'audit.

La signature du présent procès-verbal par les administrateurs vaut, pour chacun d'eux individuellement, acceptation de ses fonctions d'administrateur de la Banque et déclaration qu'il n'est sujet à aucune interdiction ou incompatibilité légale l'empêchant de les exercer.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Huitième résolution : Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, décide, conformément aux dispositions de l'article 204 du code des sociétés commerciales :

- De ramener l'enveloppe de jetons de présence décidée par les Assemblées Générales Ordinaires réunies le 30 avril 2019 et le 24 avril 2020, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à **1.455.000 DT** bruts.
- D'allouer une enveloppe de ... **DT** bruts à titre de jetons de présence pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération, et ce, conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Banques et les Etablissements Financiers,

Neuvième résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la Banque, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2020 d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs de la Société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat Net 2020	- 3 991 443
Total report à nouveau 2019	7 426 598
Report à nouveau 2019 sans franchise de retenue à la source	6 751 206
Report à nouveau 2019 distribuables en franchise de retenue à la source	675 392
Total	3 435 155
Réserves légales 5 %	171 758
Solde à affecter	3 263 398
Report à nouveau distribuables en franchise de retenue à la source	675 392
Report à nouveau sans franchise de retenue à la source	2 588 006
Total Report à nouveau	3 263 398

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la non distribution de dividendes au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023 les Administrateurs dont les noms suivent :

- Investment Trust Tunisia S.A. représentée par M. Hatem BEN AMEUR.
- Investment Trust Tunisia S.A. représentée par Mme Dadou Hedia DJILANI.
- Financière Tunisienne S.A. représentée par M. Ali Sabri ESSEGHAIER.
- United Gulf Bank UGB représentée par M. Mohamed Salah FRAD.
- Tunis International Bank TIB représentée par M. Mohamed FEKIH.
- Mutuelle Assurances de l'Enseignement MAE représentée par Mme Myriam BEN ABDENNEBI.
- M. Hédi DJILANI.
- M. Abderrazak BEN AMMAR.

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

L'Assemblée Générale Ordinaire Décide de renouveler le mandat de M. Abdessatar KRIMI et M. Mohamed BERRAIES en tant qu'Administrateurs Indépendants au sens de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, pour un mandat de trois ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner, après une séance de vote où les actionnaires majoritaires se sont abstenus de voter,en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les petits actionnaires, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2021 et 2022 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du cabinet F.M.B.Z. KPMG Tunisie représenté par M. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023.

Le Cabinet représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'elles n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2021 un montant net de 90.000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2021 à un montant global net de 20.000 Dinars par Comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

2021-AS -0327

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve la modification des articles 8, 13, 19, 22 et 23 des statuts.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à

2021- AS -0328

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)**

Siège Social : 13, rue Ibn AbiDhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 1414, Tunisie

La société SOTIPAPIER publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021 :

Indicateurs	1 ^{er} trimestre			Année 2020 (*)
	2021	2020	var en %	
Production Kraft (en tonnes)	6 104	4 543	34%	18 924
Production Testliner & Fluting (en tonnes)	8 297	8 649	-4%	28 302
I.Total Production en tonnes	14 401	13 192	9%	47 226
Chiffre d'affaires Kraft	14 525 975	12 359 914	18%	47 363 227
Chiffre d'affaires Testliner & Fluting	10 150 717	9 911 240	2%	32 575 498
Ventes énergie	717 219	722 856	-1%	2 424 790
Autres revenus	111 289	74 186	50%	314 398
II. Total Chiffre d'affaires (en DT)	25 505 200	23 068 197	11%	82 677 913
Chiffre d'affaires local	25 169 241	22 225 505	13%	79 516 563
Chiffre d'affaires export	335 959	842 692	-60%	3 161 350
III. Investissements (en DT)	711 746	920 129	-23%	6 471 899
Endettement à moyen et long terme	10 745 574	9 897 081	9%	11 227 979
Emprunts à moins d'un an	2 696 258	3 296 157	-18%	2 852 472
Crédits de gestion	10 583 448	11 883 404	-11%	16 003 621
IV. Endettement (en DT)	24 025 280	25 076 642		30 084 072
V. Trésorerie (en DT)	263 363	204 575		1 752 001

(*) Chiffres 2020 après Audit.

Commentaires sur les indicateurs d'activité au 31 mars 2021:

- i. La production est passée de 13 192 tonnes au 1^{er} trimestre 2020 à 14 401 tonnes au 1^{er} trimestre 2021 enregistrant une augmentation de 1 209 tonnes (+9%).

Cette variation de la production à la hausse s'explique par l'effet compensé suivant :

- ✓ Augmentation des quantités produite de KRAFT à hauteur de 1 561 tonnes (+34%) ;
- ✓ Diminution des quantités produites de papier pour ondulé à hauteur de 352 tonnes (-4%).

- ii. Le chiffre d'affaires réalisé au premier trimestre de l'année 2021 a enregistré une augmentation de 11% comparé à la même période de l'année 2020 pour s'établir à 25 505 200 DT contre 23 068 197 DT suite à une augmentation du chiffre d'affaires généré aussi bien par le papier Kraft (+18%) que celui du papier pour ondulé (+2%).

Les livraisons sur le 2^{ème} trimestre sont prévues à des niveaux élevés, la demande est très forte pour toutes les sortes de papier. De nouvelles hausses de prix sont programmées sur le 2^{ème} trimestre 2021.

- iii. Le total des investissements réalisés au terme des trois premiers mois de l'année 2021 s'élève à 711 746 DT contre 920 129 DT durant la même période de l'année 2020.
- iv. L'endettement net de la trésorerie est passée de 24 872 067 DT au premier trimestre de l'année 2020 à 23 761 917 DT au premier trimestre 2021 soit une réduction 1 110 150 DT résultant principalement de :
- ✓ Augmentation de l'encours des crédits à moyen et long terme de 848 493 DT ;
 - ✓ Baisse de l'encours des crédits à court terme de 1 899 855 DT ;
 - ✓ Augmentation de la trésorerie de 58 788 DT.

2021-AS -0329

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO**PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF**

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 07 Avril 2021, la société Placement de Tunisie SICAF publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :**Résolution n°1 :**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 4 488 178,311 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2020.

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice 2020 et du report à nouveau, comme suit :

Bénéfice de l'exercice	4 488 178,311 Dinars
+ Report à nouveau	<u>1 749 792,552 Dinars</u>
Total	6 237 970,863 Dinars
- Dividendes à distribuer	4 000 000,000 Dinars
- Report à nouveau ex 2020	2 237 970,863 Dinars

Le dividende sera mis en paiement à raison de 4 Dinars par action à partir du 16 avril 2021.

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans le mandat d'Administrateur de monsieur Zouheir HASSEN. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2023.

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs à vingt-quatre mille Dinars (24.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution n°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

Résolution adoptée à l'unanimité

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

(en Dinars)

ACTIFS	31.12.2020	31.12.2019	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31.12.2020	31.12.2019
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles			Capital social	10 000 000	10 000 000
Moins: amortissement			Réserves	2 713 591	2 713 591
Immobilisations corporelles	0	0	Résultats reportés	2 237 971	1 749 794
Moins: amortissement	(0 000)	(0 000)			
	0	0			
Immobilisations financières	9 262 575	9 262 575	Total des capitaux propres avant résultat	14 951 562	14 463 385
Total des actifs immobilisés	9 262 575	9 262 575			
Total des actifs non courants	9 262 575	9 262 575	Total des capitaux propres après affectation	14 951 562	14 463 385
<u>ACTIFS COURANTS</u>					
Placements et autres actifs financiers	10 123 368	7 848 833			
Moins: provisions	(526 031)	(511 043)			
	9 597 337	7 337 790	<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Autres actifs courants	154 462	135 948			
Liquidités et équivalents de liquidités	14 354	12 334	Autres passifs courants	4 077 166	2 285 262
			Concours bancaires	0	0
			Total des passifs courants	4 077 166	2 285 262
Total des actifs courants	9 766 153	7 486 072	Total des passifs	4 077 166	2 285 262
Total des actifs	19 028 728	16 748 647	Total capitaux propres et Passifs	19 028 728	16 748 647

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

(en Dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2020 avant affectation	10 000 000	1 000 000	340 000	0	1 373 591	1 749 794	4 488 178	18 951 562
Affectations approuvées par l'AGO du 07 Avril 2021						4 488 178	-4 488 178	0
Dividendes						-4 000 000		-4 000 000
Solde au 31 Décembre 2020 après affectation	10 000 000	1 000 000	340 000	0	1 373 591	2 237 971	0	14 951 562

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

MEMBRES	MANDAT	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE	MANDAT D'ADMINISTRATEUR DANS D'AUTRES SOCIETES
ZOUHEIR HASSEN	2021-2023	Président du Conseil	Directeur Général Adjoint de la Banque de Tunisie	Administrateur Société de Bourse de Tunisie -SBT- Administrateur Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE Administrateur BTSICAR Administrateur SPPI SICAR
HABIB BEN SAAD	2020-2022	Administrateur	Directeur Général de la Banque de Tunisie	Président du Conseil Admin de AirLiquide Tunisie Président du Conseil Admin de AirLiquide Tunisie Services Président du Conseil Admin de SOPROFIT CARTHAGO Président du Conseil Admin de SCAN Président du Conseil Admin ASTREE Président du Conseil Admin Société de Bourse de Tunisie Président du Conseil Admin Société de Transport de Fonds de Tunisie Administrateur BTSICAR Administrateur Placements de Tunisie Sicaf
BANQUE DE TUNISIE	2020-2022	Administrateur	Banque Universelle	Placements de Tunisie SICAF La Foncière les Oliviers SA Sté de Promotion et de Financement Touristique CARTHAGO La Générale de Participations de Tunisie SICAF -GPT SICAF- Société Club Aquarius Nabeul Transport de Fonds de Tunisie - TFT - Société de Bourse de Tunisie -SBT- BT SICAR Sté de Participation & de Promotion des Investissements SPPI SICAR Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE Société Pôle de Compétitivité de Bizerte -SPCB- La Générale Immobilière de Tunisie SA INSTITUT TUNIS DAUPHINE AIR LIQUIDE TUNISIE AIR LIQUIDE TUNISIE Services Société Monétique Tunisie -SMT Société Pôle de Compétitivité Monastir El Fejja -MFC PÔLE- Parc d'Activité Economique de Bizerte Société Mediterranean Industry Cars -MEDI CARS- Société Polyclinique le Bardo -SA- Société Interbancaire de Télécompensation -SIBTEL- Société Tunisienne de Garanties -SOTUGAR- Inter Bank Services IBS Compagnie Générale des Salines de Tunisie -COTUSAL- Sté de Gestion de Développement Immobilière et de Participations Direct Phone Service International Information Développement

SELMRIAHI	2020-2022	Administrateur	PDG des entités du Groupe RIAHI	Administrateur UBCI Administrateur SPDIT Sicaf
DELTA FINANCES	2019-2021	Administrateur	Société d'Investissement Capital Fixe	-
KHALED EL FEKIH	2020-2022	Administrateur	Gérant du bureau d'ingénierie EUREKA PDG société Grand Moulins de Nabeul	Président du Conseil d'Admin de la Sté Néapolis Immobilière Président du Conseil d'Admin de la Sté EL AMEL de micro-crédits Administrateur SICAV RENDEMENT
ASTREE	2020-2022	Administrateur	Société d'Assurance et de Réassurance	Administrateur Banque de Tunisie Administrateur Générale de Participation de Tunisie GPT Sicaf Administrateur Sté de Bourse de Tunisie Administrateur SCET Tunisie Administrateur Société de Développement de l'Assurance Administrateur la Générale Immobilière de Tunisie Administrateur St de Gestion et de Développement Immobilière et de Participation Administrateur Sté Tnunisienne d'Assurances AL AMANA TAKAFUL Administrateur Pôle de Compétitivité de Bizerte Administrateur SICAV CROISSANCE Administrateur SICAV RENDEMENT

2021-AS-0330

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL »
Rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

**TERMES DE REFERENCE POUR LA
DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOTETEL**

SOTETEL lance un appel à candidature pour désigner un Administrateur Indépendant devant siéger dans son Conseil d'Administration.

Le candidat, au poste d'administrateur indépendant, **ne doit pas être actionnaire de la SOTETEL** et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après.

I. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

I.1. Conditions Générales

Le candidat, au poste d'administrateur indépendant doit être, **obligatoirement, une personne physique** ; il doit jouir de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

Ne peuvent être candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration :

- ❖ Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
- ❖ Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
- ❖ Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- ❖ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

I.2. Conditions relatives aux conflits d'intérêts

Conformément à l'article 190 bis nouveau du code des sociétés commerciales, Le candidat au poste d'administrateur indépendant ne doit pas être actionnaire à la SOTETEL et ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la SOTETEL, ses actionnaires ou ses administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel. à cet effet il doit remplir les conditions d'indépendance ci-après :

- ❖ Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :

- Président du conseil, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de la SOTETEL ;
- Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la SOTETEL ;
- ❖ Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, d'une société dans laquelle la SOTETEL détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, de la SOTETEL (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la SOTETEL, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur.
- ❖ Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de la SOTETEL ;
- ❖ Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la SOTETEL ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président du conseil, du directeur général, du Directeur général adjoint ou d'un salarié de la SOTETEL.
- ❖ Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;
- ❖ Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la SOTETEL ou d'une société concurrente ;
- ❖ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- ❖ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

I.3 conditions relatives aux compétences

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience suivants ;

- Il (elle) doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) dans le Management des Affaires ou équivalent.
- Il (elle) doit avoir une expérience professionnelle prouvée d'au moins 10 ans dans le Management des Affaires ou équivalent.

II. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de SOTETEL ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, et l'apport qu'il peut apporter à la SOTETEL ;
- Le curriculum vitae du candidat avec obligatoirement toutes les pièces justificatives
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- La fiche signalétique dûment remplie et signée (dont modèle en **annexe 1**) ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée (dont modèle en **annexe 2**) ;
- Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la spécialité demandée ainsi que les justificatifs d'avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans les domaines indiqués dans les conditions relatives aux compétences ;
- Un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les trois mois ;

- Un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.
- Une attestation de situation fiscale

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus ne sera pas pris en compte.

Les candidats s'engagent à remettre à la SOTETEL tout document indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature. Les documents demandés doivent parvenir au siège social de SOTETEL par porteur, contre décharge du Bureau d'Ordre Central, ou courrier électronique ou postal au plus tard **17/05/2021 à 16h30 date limite de réception des candidatures.**

Pour toute demande d'information ou d'éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la SOTETEL, par écrit, selon l'un des deux modes suivants :

Fax : 71 940 584

E-mail : amel.abdennibi@sotetel.tn

III. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit parvenir à la SOTETEL par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :

SOTETEL Rue des Entrepreneurs ZI Charguia II

L'enveloppe extérieure, libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de SOTETEL, doit porter la mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir

Appel à candidature - Réf. 03/2021

Désignation d'un Administrateur Indépendant au Conseil d'Administration de SOTETEL

IV. CHOIX DES CANDIDATS

Le candidat sera choisi après évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidature, compte tenu de la satisfaction des conditions énumérées dans les présents "**Termes de Référence**",

Les candidats dont leurs dossiers ont été retenus seront convoqués pour des entretiens individuels.

Le candidat retenu sera nommé membre du conseil d'administration à titre provisoire et proposé à la ratification de la première Assemblée Générale Ordinaire.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1
Fiche signalétique

Nom et Prénom :

N° CIN :

Adresse :

Téléphone Fixe : **GSM :**

Profession / Activité :

Formation académique :

.....
.....

Autres qualifications du candidat :

.....
.....

Signature

Annexe 2
Déclaration sur l'honneur

Je soussigné Nom et Prénom :

N°CIN :

Adresse :

Candidat au poste d'administrateur indépendant au conseil d'administration de la « SOTETEL » déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Répondre aux critères d'éligibilités prévus par le projet de la décision générale du CMF et le présent appel à candidature,
- Que les informations fournies dans mon CV et ma lettre de motivation sont sincère et exacte.

Signature

.....
** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Hannibal Lease

Siege social: Imm Hannibal Lease, Rue du Lac Léman Les Berges Du Lac – Tunis

Hannibal Lease porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Conseil d'Administration tenue le 31 Mars 2021, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 Avril 2021 à l'Institut Arabe de Chefs d'Entreprises IACE.

Et compte tenu des mesures restrictives relatives à la Crise sanitaire Covid-19 annoncées par le gouvernement, il a été décidé de tenir les assemblées via visioconférence et de limiter la présence uniquement au bureau de l'assemblée.

Par conséquent, nous invitons les actionnaires à :

- 1- Envoyer une demande d'enregistrement (valant émargement sur la feuille de présence) sur le mail suivant : info@hannibalease.com.tn en indiquant les informations suivantes :
 - Nom, prénom, Numéro de CIN/ RNE et nombre d'actions détenues ;
- 2- Après vérification des informations et confirmation de l'enregistrement, l'établissement enverra les documents relatifs aux assemblées ainsi que les bulletins de vote.
- 3- Les actionnaires peuvent envoyer leurs questions ainsi que leurs demandes d'informations sur le mail indiqué ci-dessus au plus tard le 26 Avril 2021.
- 4- Chaque actionnaire est tenu de remplir ses bulletins de vote, les signer et les envoyer par fax sur le numéro 71 139 460 ou sur le mail suivant : info@hannibalease.com.tn au plus tard le 26 Avril 2021.

N.B : Les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie Profilés Aluminium « TPR »
Siège social : Zone Industrielle Sidi Rézig Mégrine

Le Conseil d'Administration de la société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » SA, réuni le lundi 12 Avril 2021, a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020 qui font ressortir :

- Un résultat net de 20 ,946MDT en 2020 contre 20,843 MDT en 2019.

Le Conseil d'Administration a décidé de :

- 1- Proposer à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 0,300 Dinar par action distribuable en franchise de retenue à la source.
- 2- Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Jeudi 03 juin 2021 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (Maison de l'Entreprise) aux Berges du Lac à 15 heures.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2021- AS -0333

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2021. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, pour tout placement sollicité après le 30/04/2021.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné **« AMEN BANK Subordonné 2021-01 »**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la banque réunie le **30/06/2020** a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank réuni en date du **07/04/2021**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 millions de dinars selon les conditions suivantes :

- | | |
|---|--|
| <i>a. Montant de l'emprunt obligataire subordonné</i> | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars ; |
| <i>b. Nominal de l'obligation subordonnée</i> | : 100 dinars par Obligation subordonnée ; |
| <i>c. Forme d'obligation subordonnée</i> | : les obligations subordonnées sont nominatives ; |
| <i>d. Prix d'émission</i> | : 100 dinars par obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ; |
| <i>e. Taux d'intérêt</i> | : *Catégorie A: TMM+2,70% brut par an;
*Catégorie B : TMM+2,80% brut par an. |
| <i>f. Durée</i> | : * 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie A, et
* 10 ans pour la catégorie B ; |

g. Amortissement

: *Catégorie A: les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à partir de la troisième année.

*Catégorie B: les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un dixième de la valeur nominale, soit 10 dinars par obligation. Cet amortissement commence à partir de la première année.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 400 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **23/04/2021** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/04/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14/05/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **23/04/2021** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- ✦ Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- ✦ Renforcer d'avantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt :** « AMEN BANK Subordonné 2021-01 »
- **Nature des titres :** Titres de créance
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par MAC SA, intermédiaire en Bourse.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/04/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **30/04/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A de 7 ans dont 2 années de grâce

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**Avril** de l'année N-1 au mois de **Mars** de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,80%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**Avril** de l'année N-1 au mois de **Mars** de l'année N.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **30/04** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **30/04/2028** pour la catégorie A et le **30/04/2031** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la troisième année.

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont amortissables d'un montant annuel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/04/2028** pour la catégorie A et le **30/04/2031** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30/04** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/04/2022** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/04/2024** pour la catégorie A et le **30/04/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de mars 2021 (à titre indicatif), qui est égale à **6,49%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,19%** pour la catégorie A et de **9,29%** l'an pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** pour la catégorie A et de **2,80%** l'an pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale et durée de vie moyenne:

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Catégorie A : sur une durée de **7 ans (avec deux années de grâce)** ;
- ✓ Catégorie B : sur une durée de **10 ans** ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **5 ans** pour la catégorie A et de **5,5 ans** pour la catégorie B.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

- **Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 27/11/2020 sous le n°20-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations.

En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (**5 000 dinars**) sans que ce montant n'excède mille dinars (**3 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN BANK.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2021, il existe onze (11) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'AMEN BANK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC-SA » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

AMEN BANK s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe «Rang de créance»**).

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 » visée par le CMF en date du 08/04/2021 sous le numéro 21-1055, du document de référence « AMEN BANK 2020 » enregistré par le CMF en date du 27/11/2020 sous le N° 20-006. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2021. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, pour tout placement sollicité après le 30/04/2021.

La note d'opération et le document de référence « AMEN BANK 2020 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'AMEN BANK, à Avenue Mohamed V – 1002 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2021 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 avril 2021.

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, certifiés et audités par les commissaires aux comptes mais non encore approuvés par une Assemblée Générale Ordinaire, ont été publiés sur le bulletin officiel du CMF en date du 08/04/2021 et sur son site internet.

2021-AS-0317

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		198,834	201,809	201,837	
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07		135,663	137,672	137,720	
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		113,878	115,275	115,289	
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		121,243	123,224	123,246	
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		118,816	120,570	120,588	
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		116,618	118,861	118,884	
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		114,359	115,828	115,841	
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		46,744	47,186	47,192	
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		33,122	33,606	33,610	
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		112,226	113,888	113,903	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		17,534	17,774	17,777	
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		126,004	127,275	127,286	
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1,178	1,183	1,183	
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		118,928	120,885	120,900	
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		11,622	11,753	11,754	
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		166,484	169,023	169,049	
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		11,578	11,727	11,728	
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		94,477	96,173	96,188	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
19 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,846	1,876	1,879	
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION							
20 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		63,361	64,079	64,086	
21 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94		132,558	134,163	134,176	
22 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01		105,737	105,643	105,643	
23 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		105,648	107,163	107,178	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
24 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		135,529	139,000	138,716	
25 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		519,152	530,160	529,519	
26 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		135,683	137,545	137,519	
27 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08		En liquidation	En liquidation	En liquidation	
28 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08		En liquidation	En liquidation	En liquidation	
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		168,397	168,243	168,562	
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		95,444	94,786	94,468	
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		125,190	126,106	125,990	
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		160,682	165,458	165,537	
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		143,868	148,656	148,179	
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		22,000	22,380	22,335	
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		91,681	91,439	91,293	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2147,555	2192,700	2199,521	
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		125,405	128,056	128,238	
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		211,191	218,859	216,927	
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS	16/03/09		17,599	en dissolution	en dissolution	
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,820	2,963	2,934	
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,535	2,656	2,631	
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		67,913	65,487	65,794	
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,226	1,277	1,276	
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,276	1,289	1,290	
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,203	1,238	1,230	
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,178	1,217	1,207	
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		112,701	116,221	115,818	
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08		133,188	en dissolution	en dissolution	
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17		1142,671	1175,725	1188,418	
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		12,972	13,597	13,564	
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17		9,852	10,018	10,052	
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION							
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		86,094	87,882	87,722	
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,386	110,753	110,767
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	102,157	102,169
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	109,186	109,201
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,918	106,488	106,503
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	109,265	109,291
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	111,330	111,343
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	107,772	107,787
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	24/04/20	5,033	103,279	104,690	104,703
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	103,893	103,903
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	102,996	103,010
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,306	110,987	111,004
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	107,226	107,239

65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	105,977	105,988
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	101,554	101,568
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	105,622	105,633
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	105,720	105,734
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	108,010	108,022
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	106,096	106,112
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	105,510	105,522
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	108,573	108,585
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,224	104,362	104,373
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	109,582	109,596
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	107,596	107,612
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	108,893	108,909
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	114,038	114,259
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	63,541	63,454
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	91,471	91,593
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,657	17,633
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	287,559	286,076
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2229,641	2234,367
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	72,948	72,848
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,733	56,702
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,032	105,926
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,697	11,697
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	14,116	14,142
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,562	15,537
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,786	13,770
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	148,018	148,007
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,320	9,333
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	100,428	100,425
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	75,735	75,878
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	76,046	76,162
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	100,983	101,166
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	90,395	90,362
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,058	10,044
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	97,460	96,978
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	144,378	144,404
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	102,494	102,542
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	117,799	117,923
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	119,390	120,044
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	196,979	196,609
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	179,927	179,769
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	172,568	171,989
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,785	23,705
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	137,753	136,752
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,518	156,581
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5404,877	5352,030
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5539,392	5515,507
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	88,751	88,754
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4555,724	4534,808
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	10,224	10,377	10,387
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	169,454	169,319
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10737,873	10765,152
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	128,369	128,559

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie
** FCP en liquidation anticipée
*** FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
**** FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement des fonds communs de placement FCP INDICE MAXULA et FCP MAXULA STABILITY, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111

32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nour, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
 (2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
 (3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
 (4) FCP en liquidation anticipée
 (5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
 (6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr. Borhen CHEBBI et Mme Sonia KETARI LOUZIR.

BILAN D'ATTIJARI LEASING
Exercice clos le 31 Décembre 2020
(Unité : en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Caisses et avoirs auprès des banques	4	3 368 496	19 468 977
Créances sur la clientèle de Leasing	5	457 430 886	490 150 974
Acheteurs factorés	6	12 530 905	13 177 730
Portefeuille de placement	7	32 567 678	4 780 280
Portefeuille d'investissement	8	16 145 678	14 049 595
Valeurs immobilisées	9	4 176 985	4 360 448
Autres actifs	10	5 617 227	6 761 685
TOTAL DES ACTIFS		531 837 855	552 749 690
PASSIFS			
Concours bancaires Dettes	11	144 622	573
envers la clientèle Comptes	12	8 575 130	8 183 787
courants des adhérents	6	2 124 284	2 418 056
Emprunts et dettes rattachées	13	415 665 299	444 928 340
Fournisseurs et comptes rattachés	14	45 513 514	41 437 948
Autres passifs	15	4 667 140	3 695 264
TOTAL DES PASSIFS		476 689 989	500 663 968
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		27 500 000	27 500 000
Réserves		20 319 029	18 285 525
Résultats reportés		4 100 197	2 845 307
Résultat de l'exercice		3 228 640	3 454 890
Total des capitaux propres	16	55 147 866	52 085 722
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		531 837 855	552 749 690

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN D'ATTIJARI LEASING**Exercice clos le 31 Décembre 2020****(Unité : en Dinars Tunisiens)**

	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DONNES		86 287 725	85 076 267
Engagements de financement en faveur de la clientèle	42-A-1	17 558 775	10 792 986
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	42-A-2	66 043 148	70 531 891
Engagements de factoring	42-A-1	2 685 802	3 751 390
ENGAGEMENTS RECUS		617 076 780	663 371 348
Garanties reçues	42-B-1	23 435 332	22 236 663
Intérêts à échoir sur contrats actifs	42-B-2	90 634 497	83 489 424
Valeurs des biens, objet de leasing	42-B-3	503 006 951	557 645 261
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		27 000 000	16 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	42-C-1	27 000 000	16 000 000

ETAT DE RESULTAT D'ATTIJARI LEASING
Exercice clos le 31 Décembre 2020
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus de Leasing	17	53 422 419	53 962 868
Revenus de Factoring	18	1 822 658	2 168 748
Total des revenus		55 245 077	56 131 616
Autres produits d'exploitation	19	2 562 400	2 668 033
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		57 807 477	58 799 649
Charges financières nettes (*)	20	(38 353 352)	(41 912 781)
Commissions encourues	30	(241 626)	(284 961)
Produits des placements	21	909 147	940 820
PRODUIT NET		20 121 646	17 542 727
Charges de personnel	22	(7 863 938)	(7 034 073)
Autres charges d'exploitation (*)	23	(2 882 900)	(2 803 106)
Dotations aux amortissements	24	(541 294)	(468 932)
Total des charges d'exploitation		(11 288 132)	(10 306 111)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		8 833 514	7 236 616
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(4 770 701)	(3 193 739)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(421 320)	(135 100)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 641 493	3 907 777
Autres gains ordinaires	27	515 322	492 316
Autres pertes ordinaires	28	(6 746)	(9 110)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		4 150 069	4 390 984
Impôt sur les bénéfices	29	(803 306)	(862 191)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		3 346 763	3 528 792
Eléments extraordinaires	29	(118 123)	(73 902)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 228 640	3 454 890
RESULTAT PAR ACTION		1,174	1,256

(*) Colonne retraitée pour le besoin de la comparabilité (Cf. Note 3-3-9 « Changement de présentation »).

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE D'ATTIJARI LEASING

Exercice clos le 31

Décembre 2020

(Unité : en Dinars

Tunisiens)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	298 312 948	348 382 933
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	47 658 897	55 783 823
Financements des adhérents	31	(45 657 292)	(53 436 239)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(197 077 993)	(244 783 734)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(10 208 085)	(10 784 039)
Intérêts payés	34	(39 167 496)	(42 247 256)
Impôts et taxes payés	35	(12 755 015)	(14 112 796)
Autres flux de trésorerie	36	(26 135 092)	13 226 731
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		14 970 872	52 029 423
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corporelles et incorporelles	37	(445 110)	(331 669)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Corporelles et incorporelles	38	14 880	23 800
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 000 000)	(2 500 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(2 430 230)	(2 807 869)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	40	(166 496)	(3 491 836)
Encaissements provenant des emprunts	13	196 190 000	193 110 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(198 808 676)	(191 143 410)
Flux liés au financement à court terme	13	(26 000 000)	(35 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(28 785 172)	(36 525 246)
Variation de trésorerie		(16 244 530)	12 696 308
Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice		19 468 404	6 772 096
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	41	3 223 874	19 468 404

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARILEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000 DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000 DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000 DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.
- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DT de prime d'émission, portant jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2020, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 31 Décembre 2020, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

(a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou

(b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :

(i) le preneur

(ii) une personne liée au preneur ; ou

(iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au

titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non-garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les Délais,
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ☐ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ☐ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ☐ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application de la nouvelle circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par la circulaire aux établissements de crédit n°2021-01 et adaptée par « **ATTIJARI LEASING** ».

Elle se présente comme suit :

1. La détermination de la population cible:

Les engagements classés 0 et 1 à la fin de l'année de référence désignée « Nr ».

2. Le regroupement du portefeuille sur 15 branches d'activité se détaillant comme suit :

- Agriculture
- Industries mécaniques et électriques
- Oléifacteurs
- Industries agroalimentaires
- Industries pharmaceutiques
- Autres industries
- BTP
- Tourisme
- Agences de voyage
- Agence de location de voitures
- Promotion immobilière
- Commerce
- Santé
- Télécom et TIC
- Autres services (hors commerce et santé)

3. La détermination pour chaque groupe de créance (indiqué ci-dessus) désigné « gi » d'un taux de migration moyen observé au cours des cinq dernières années (2014-2019) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{n=1}^n TM_{gi}(n) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i.
- n : nombre d'années retenus dans le calcul du TMM_{gi} .

4. Majoration des taux de migration historiques. Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » suivants :

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	4,50%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Autres industries	3,25%
BTP	3,25%
Tourisme	7,25%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	4,00%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	2,50%

5. Estimation du taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les cinq années antérieures (2015-2019) à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties « TPgi ». Ce calcul se fait hors agios réservés :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{n=1}^n TP_{gi}(n) / n$$

Avec :

- TPgi (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPMgi

6. Calcul des provisions collectives du groupe i « PCgi », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

7. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : $\sum_{i=1}^n PC_{gi}$

3-3-3 Revenussurcréancesissuesd'opérationsdeLeasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-8 Impact de la pandémie COVID-19

Suite à la pandémie COVID-19 qui s'est propagée en Tunisie ainsi que dans la plupart des autres pays au monde dont les pays partenaires économiques directs de la Tunisie de l'Europe et la Chine, plusieurs mesures ont été prises par les autorités compétentes ainsi la banque centrale de Tunisie pour limiter les effets de cette crise, la gérer et accompagner les entreprises, professionnels ou particuliers durant cette période.

En particulier, la circulaire BCT 2020-06 du 19 mars 2020 a institué pour les sociétés de leasing, les règles appropriées pour reporter les échéances de loyers leasing durant la période du 01/03/2020 au 30/09/2020 et ce, sur demande des clients le souhaitant et respectant certaines règles par rapport à leur classement fin décembre 2019.

Dans ce contexte particulier et qui risque de durer plus qu'une année, un ensemble de mesures d'ordre sanitaire (de prévention, de précaution et d'organisation) ont été prises par Attijari leasing pour faire face à cette pandémie tant pour protéger son capital humain, ses clients que ses différents partenaires

Outre ces mesures sanitaires prises et afin d'accompagner ses clients, Attijari Leasing a mis en place un dispositif interne de prise en charge, de suivi et de gestion des demandes clients pour permettre l'instruction et la mise en place de leurs demandes de report conformément à ladite circulaire BCT.

Ainsi, au 31 décembre 2020 :

- ✚ Il a été instruit plus que 2 018 demandes de reports de la part des clients, représentant 133 millions de dinars d'encours financier soit 25% de l'encours financier global de la société et 13% de l'ensemble de ses clients actifs ;
- ✚ Que les marges reportées à fin décembre 2020 s'élèvent à 725 451 dinars pour les contrats objets de reports des échéances.

3-3-9 Changement de présentation

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2019 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante :

	31/12/2019	Reclassement	31/12/2019 Retraité
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	58 799 649		58 799 649
Charges financières nettes	(41 791 630)	(121 152)	(41 912 781)
Commissions encourues	(284 961)	-	(284 961)
Produits des placements	940 820	-	940 820
PRODUIT NET	17 663 878	(121 152)	17 542 727
Charges de personnel	(7 034 073)	-	(7 034 073)
Autres charges d'exploitation	(2 924 257)	121 152	(2 803 106)
Dotations aux amortissements	(468 932)	-	(468 932)
Total des charges d'exploitation	(10 427 262)	121 152	(10 306 111)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	7 236 616	-	7 236 616

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

<u>Libellé</u>	31/12/2020	<u>31/12/2019</u>
- Banques	3 364 998	19 466 052
- Caisses	3 498	2 925
<u>Total</u>	3 368 496	19 468 977

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	31/12/2020	<u>31/12/2019</u>
- Créances de leasing	459 903 457	489 250 518
- Impayés	40 716 484	40 545 101
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249
- Intérêts échus et différés	(3 006 291)	(2 522 917)
- Produits à recevoir marge non facturée covid19	881 928	0
- Créances sur contrats en instance de mise en force	552 491	1 360 016
- Créances radiées	434 846	434 846
<u>Total brut</u>	499 527 164	529 111 813
- Provisions pour dépréciation des encours	(11 873 597)	(12 102 833)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(21 205 755)	(19 773 919)
- Provisions additionnelles	(873 073)	(538 131)
- Provisions collectives	(3 267 398)	(2 150 822)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)
- Provisions pour Créances radiées	(434 846)	(434 846)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(4 228 959)	(3 747 638)
<u>Total des provisions et produits réservés</u>	(42 096 278)	(38 960 839)
<u>Total net</u>	457 430 886	490 150 974

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), durant l'exercice sont indiqués ci-après :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>Solde au début de période</u>	490 610 534	534 436 933
<u>Additions de la période</u>		
- Investissements	173 168 024	205 384 438
- Relocations	4 733 342	5 995 770
- Consolidations	651 238	217 159
<u>Retraits de la période</u>		
- Remboursement des créances échues	(189 489 342)	(234 359 142)
- Remboursement anticipé de créances	(12 338 938)	(15 427 878)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(2 993)	(3 326)
- Relocations	(4 765 014)	(5 135 257)
- Radiations de créances	(2 110 904)	(498 163)
<u>Solde au 31 décembre 2020</u>	460 455 947	490 610 534

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), se détaille par maturité, comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>Paiements minimaux sur contrats actifs (a)</u>	530 850 008	548 880 912
A recevoir dans moins d'un an	210 730 732	220 124 623
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	315 176 230	324 853 611
A recevoir dans plus de 5 ans	4 943 046	3 902 678
<u>Produits financiers non acquis (b)</u>	90 634 497	83 489 424
A recevoir dans moins d'un an	43 678 233	41 647 295
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	46 301 855	41 426 172
A recevoir dans plus de 5 ans	654 409	415 957
<u>Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)</u>	440 215 511	465 391 488
<u>Créances en instance de mise en force (2)</u>	552 491	1 360 016
<u>Créances échues (3)</u>	980 993	917 102
<u>Contrats suspendus (ordinaire) (4) (*)</u>	1 120 722	687 276

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>Contrats suspendus (contentieux) (5)</u>	17 586 230	22 254 652
<u>Encours global : (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</u>	460 455 947	490 610 535

(*) y compris les contrats objet d'arrêt de facturation suite aux reports des échéances (Cf- Note 3-3-8 Impact de la pandémie COVID-19)

Analyse par secteur d'activité :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Bâtiment et travaux publics	42 273 391	52 709 307
Industrie	62 484 175	68 962 307
Tourisme	21 523 802	15 873 379
Commerces et services	267 606 701	285 339 083
Agriculture	66 567 878	67 726 459
<u>Total</u>	460 455 947	490 610 535

Analyse par type de matériel :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Equipements	34 533 235	38 836 977
Matériel roulant	358 277 079	378 604 958
Matériel spécifique	36 346 631	40 419 453
<u>Sous Total</u>	429 156 945	457 861 388
Immobilier	31 299 002	32 749 147
<u>Total</u>	460 455 947	490 610 535

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2020 comme suit

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)	370 396 514	58 642 178	8 834 398	4 207 331	17 897 367	459 977 788
Impayés	3 027 241	7 647 051	2 332 578	3 002 717	24 706 897	40 716 484
Contrats en instance de mise en force	552 491	-	-	-	-	552 491
CREANCES LEASING	373 976 246	66 289 229	11 166 976	7 210 048	42 604 264	501 246 763
Avances reçues (**)	(6 927 326)	(336 227)	(143 264)	(170 125)	(998 188)	(8 575 130)
ENCOURS GLOBAL	367 048 920	65 953 002	11 023 712	7 039 923	41 606 076	492 671 634
ENGAGEMENTS HORS BILAN	17 558 775	-	-	-	-	17 558 775
TOTAL ENGAGEMENTS	384 607 695	65 953 002	11 023 712	7 039 923	41 606 076	510 230 409
Produits réservés	-	-	(511 472)	(375 635)	(3 341 851)	(4 228 958)
Provisions sur encours financiers	-	-	(131 527)	(117 291)	(11 624 780)	(11 873 598)
Provisions sur impayés	-	-	(378 098)	(1 085 260)	(19 742 397)	(21 205 755)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(873 073)	(873 073)
TOTAL DE LA COUVERTURE	0	0	(1 021 097)	(1 578 186)	(35 582 101)	(38 181 384)
ENGAGEMENTS NETS	384 607 695	65 953 002	10 002 615	5 461 737	6 023 975	472 049 025

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2020

2,16%	1,38%	8,15%
11,69%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2019

10,58%

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2020

9,26%	22,42%	85,52%
63,99%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2019

64,04%

(*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 74 331 DT est totalement provisionnée.

(**) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Comptes des acheteurs factorés	13 081 387	13 269 121
- Effets à l'encaissement	349 744	526 800
- Intérêts échus et différés		
<u>Sous Total (A)</u>	13 431 131	13 795 921
- Provisions	(782 364)	(564 125)
- Agios réservés	(117 862)	(54 066)
<u>Total des provisions</u>	(900 226)	(618 191)
<u>Total net</u>	12 530 905	13 177 730
Comptes des adhérents		
- Fonds de garantie	2 124 284	2 418 056
<u>Sous total (B)</u>	2 124 284	2 418 056
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	11 306 847	11 377 865

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	11 707 456			690 623	698 731	13 096 810
Valeurs à l'encaissement	319 324			30 420		349 744
Fonds de garantie (**)	(1 817 788)			(227 000)	(80 854)	(2 125 642)
ENGAGEMENTS BILAN	10 208 992	0	0	494 043	617 877	11 320 912
ENGAGEMENTS HORS BILAN	2 685 802					2 685 802
TOTAL ENGAGEMENTS	12 894 794	0	0	494 043	617 877	14 006 714
Produits réservés				70 656	47 206	117 862
Provisions				211 694	570 671	782 364
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	0	0	0	282 350	617 877	900 226
ENGAGEMENTS NETS	12 894 794	0	0	211 693	0	13 106 488

Ratio des actifs non performants	0,00%	3,53%	4,41%
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2020	7,94%		
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2019	4,09%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés	0,00%	57,15%	100,00%
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2020	80,96%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2019	100,05%		

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 15 423 DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 358 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	31/12/2020	<u>31/12/2019</u>
- Titres SICAV	17 961 198	4 714 480
- Titres cotés	284 000	497 000
- Certificats de dépôt	14 500 000	
<u>Total brut</u>	32 745 198	5 211 480
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(177 520)	(431 200)
<u>Total net</u>	32 567 678	4 780 280

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'actions	Valeur nominale	Total	Valeur d'acquisition	Cours moyen du mois de décembre	Provision
UADH	40 000	1,000	284 000	7,10	2,66	177 520

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	31/12/2020	<u>31/12/2019</u>
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds à capital risque	15 969 278	13 873 195
<u>Total</u>	16 145 678	14 049 595

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2020 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Pourcentage de détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à ATTIJARI SICAR totalisent, au 31 décembre 2020, la somme de 15 969 278 DT et se présentent comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	
Participation	800 000	-	1 600 000	2 000 000	800 000	1 600 000	2 000 000	-	-	8 800 000
Placements SICAV	-	-	491 856	269 010	73 338	249 390	-	-		1 083 593
Placements										
Emprunts obligataires	-	-	-	200 000	80 000	120 000	-			400 000
Disponibles	-	-	10 200	206 907	79 077	116 907	654 731	2 593 487	2 024 375	5 685 685
Total des emplois	800 000	-	2 102 055	2 675 916	1 032 415	2 086 298	2 654 731	2 593 487	2 024 375	15 969 278
Dotations initiales	1 000 000	-	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	2 000 000	15 500 000
Excédents antérieurs	- 200 075	571	95 001	173 837	33 384	88 265	152 279	29 935	-	373 195
Excédent de l'exercice	75	- 12	7 089	7 025	1 002	994	9 939	90 975	32 030	149 117
Retenues à la source (dividendes)	-			- 4 500	- 1 800	- 2 700				- 9 000
Retenues à la source (echelles d'intérêts)	-	- 1	- 34	- 446	- 172	- 261	- 7 487	- 27 423	- 7 654	- 43 477
Clôtures fonds gérés	-	- 558	-	-	-	-	-	-	-	- 557
Total des ressources	800 000	0	2 102 055	2 675 916	1 032 415	2 086 298	2 654 731	2 593 487	2 024 376	15 969 278

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020, s'analyse comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 8	
Dividendes	-	-	25 775	14 097	3 843	13 069		-		
Produits (INTERETS)/ tombées EO	-	-	-	22 500	9 000	13 500		-		45 000
Plus values latentes	-	-	609	333	91	309		-		1 342
Plus values realiser	-	-					9 022			9 022
Intérêts comptes courants/echelle intérêts	-	3	171	2 230	858	1 304	37 432	137 115	38 271	217 384
Moins values latentes	-	-					-			-
Commissions SICAR / Echelle Intérêts/COMM DE GESTION	75	- 15	- 19 466	- 32 135	- 12 790	- 27 188	- 36 515	- 46 140	- 6 241	- 180 415
Excédent de l'exercice	75	- 12	7 089	7 025	1 002	994	9 939	90 975	32 030	149 117

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2020, cette rubrique totalisant 4 176 985 DT contre 4 360 448 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux D'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements & provisions				Provisions	Valeur comptable nette
		Début de Période	Acquisitions	Cessions/ Reclassement	Fin de Période	Début de Période	Dotations de La période	Reprise/ Cessions	Fin de Période		
Logiciels	33,3%	397 709	331 282	-	728 991	292 189	106 976	-	399 165	-	329 826
Logiciels en cours	-	143 854	95 055	219 026	19 883	-	-	-	-	-	19 883
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>		<u>541 562</u>	<u>426 337</u>	<u>219 026</u>	<u>748 873</u>	<u>292 189</u>	<u>106 976</u>	<u>-</u>	<u>399 165</u>	<u>-</u>	<u>349 708</u>
Terrain Construction	-	949 160	-	-	949 160	-	-	-	-	-	949 160
Matériel de transport	5,0%	4 373 276	-	-	4 373 276	2 284 809	218 664	-	2 503 473	-	1 869 803
Installations générales	20,0%	539 263	52 000	(21 500)	569 763	439 499	56 289	(20 440)	475 345	-	94 415
Mobilier de bureau	10,0%	1 036 310	57 150	-	1 093 460	613 875	79 714	-	693 589	-	399 871
Matériel informatique	20,0%	231 165	11 733	-	242 898	187 668	15 647	-	203 315	-	39 582
Matériel de transport à statut juridique particulier	33,3%	319 038	66 063	-	385 101	266 795	50 224	-	317 019	-	68 082
Immobilisations hors exploitation	20,0%	130 482	-	-	130 482	130 481	-	-	130 482	-	0,000
Immobilisations corporelles en cours		555 509	-	-	555 509	-	-	-	-	200 000	355 509
		-	50 855	-	50 855	-	-	-	-	-	50 855
<u>Total des immobilisations corporelles</u>		<u>8 134 202</u>	<u>237 800</u>	<u>(21 500)</u>	<u>8 350 504</u>	<u>3 923 128</u>	<u>420 536</u>	<u>(20 440)</u>	<u>4 323 224</u>	<u>200 000</u>	<u>3 827 277</u>
TOTAUX		8 675 765	664 136	197 526	9 099 377	4 215 316	527 513	(20 440)	4 722 389	200 000	4 176 985

(*) Au niveau de cette rubrique figurent un ensemble d'immobiliers et de terrains hors exploitation pour une valeur comptable nette de 355 509 dinars au 31/12/2020.

Cet ensemble d'immobiliers et de terrains acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation.

La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et pour finaliser ces opérations .Il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Frais d'émission des emprunts (1)	1 302 132	966 491
- Frais d'augmentation du capital	0	13 781
- Dépôts et cautionnements versés	32 734	32 734
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	45 210	53 971
- Avances et acomptes au personnel	979 494	912 500
- Autres créances sur le personnel	1 622	3 010
- Etat, crédit de TVA	0	70 820
- Etat, crédit de IS	10 031	573 072
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 369 138	1 306 655
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	1 418 771	2 475 034
- Autres comptes débiteurs	380 451	380 451
- Produits à recevoir	209 527	300 211
- Compte d'attente	23 608	23 608
- Charges constatées d'avance	281 491	86 329
Total brut	6 055 598	7 200 057
A déduire		
- Provisions pour dépréciation	(438 371)	(438 371)
Total net	5 617 227	6 761 686

(1) Les charges reportées se présentent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotations de période	Fin de période	
Frais d'augmentation du capital (A)	33,33%	55 125	0	55 125	41 344	13 781	55 125	0
Frais d'émission des emprunts (B)	Durée de l'emprunt	2 775 082	761 615	3 536 696	1 808 590	425 975	2 234 565	1 302 132
TOTAUX		2 830 207	761 615	3 591 822	1 849 934	439 756	2 289 690	1 302 132

(A) Les frais d'augmentation du capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(B) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Banques, découverts	144 622	573
Total	144 622	573

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 575 130	8 183 787
Total	8 575 130	8 183 787

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Emprunts		
- Banques locales (1)	231 621 192	224 221 693
- Banques étrangères (2)	53 656 284	42 881 259
- Emprunts obligataires (3)	117 085 200	127 878 400
- Certificats de Leasing (4)	0	33 000 000
- Certificats de dépôt (4)	5 000 000	8 000 000
- Crédits de leasing	0	0
Total emprunts	407 362 676	435 981 352
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 745 624	1 650 663
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	2 294 107	1 595 786
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 175 269	5 486 186
- Intérêts courus sur certificats de leasing	0	157 349
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	87 623	94 291
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	0	(37 287)
Total dettes rattachées	8 302 623	8 946 988
Total général	415 665 299	444 928 340

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES					123 050 012	104 000 000	111 246 479	115 803 533	44 279 277	71 524 256
ATTIJARI BANK 15/1	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	500 000		500 000	0	0	0
ATTIJARI BANK15/2	7 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	700 000		700 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 15/3	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	750 000		750 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 15/4	4 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	600 000		600 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/01	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	500 000		400 000	100 000	0	100 000
ATTIJARI BANK 16/02	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	1 500 000		1 000 000	500 000	0	500 000
ATTIJARI BANK 16/03	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	600 000		400 000	200 000	0	200 000
ATTIJARI BANK 16/04	3 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	1 050 000		600 000	450 000	0	450 000
ATTIJARI BANK 16/05	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	700 000		400 000	300 000	0	300 000
ATTIJARI BANK 16/06	4 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 400 000		800 000	600 000	0	600 000
ATTIJARI BANK 16/07	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	800 000		400 000	400 000	0	400 000
ATTIJARI BANK 16/08	3 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 200 000		600 000	600 000	0	600 000
ATTIJARI BANK 16/09	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	2 000 000		1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
ATTIJARI BANK 16/10	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	2 000 000		1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/01	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	2 250 000		1 000 000	1 250 000	250 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/02	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	2 500 000		1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/03	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	2 500 000		1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/04	2 500 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 315 789		526 316	789 473	263 157	526 316
ATTIJARI BANK 17/05	2 500 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 315 798		526 312	789 486	263 174	526 312
ATTIJARI BANK 18/01	10 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	7 000 000		2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 18/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	7 368 425		2 105 260	5 263 165	3 157 905	2 105 260
ATTIJARI BANK 18/03	20 000 000	DT	5 ANS	<u>8,20%</u>	16 000 000		4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
ATTIJARI BANK 19/01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	13 500 000		3 000 000	10 500 000	7 500 000	3 000 000
ATTIJARI BANK 19/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	10 000 000	0	2 105 260	7 894 740	5 789 480	2 105 260
ATTIJARI BANK 19/03	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,50%</u>	10 000 000	0	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 19/04	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,50%</u>	10 000 000	0	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 20/01	5 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	0	0	833 331	4 166 669	3 055 561	1 111 108
Crédits Directs, ATTIJARI BANK		DT			25 000 000	5 000 000	80 000 000	44 000 000	0	44 000 000
				TRIMESTRIELS (TMM+0,75%)		99 000 000				
TOTAL ATTIJARI BANK					123 050 012	104 000 000	111 246 479	115 803 533	44 279 277	71 524 256

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIAT 18-01	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	6 000 000		2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BIAT 20-01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
TOTAL BIAT					6 000 000	15 000 000	2 000 000	19 000 000	14 000 000	5 000 000
AMEN BANK 27	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	30 254		30 254	0	0	-
AMEN BANK 28	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	20 371		20 371	0	0	-
AMEN BANK 29	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	32 810		32 810	0	0	-
AMEN BANK 30	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	22 883		22 884	0	0	-
AMEN BANK 16-1	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	886 170		427 807	458 364	0	458 363
AMEN BANK 16-2	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	1 324 069		639 206	684 863	0	684 862
AMEN BANK 17-01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	923 277		445 882	477 395	0	477 395
AMEN BANK 17-02	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	725 369		350 251	375 118	-	375 118
AMEN BANK 17-03	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	725 170		349 937	375 233	0	375 233
AMEN BANK 17-04	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 199 028		405 759	793 270	353 566	439 703
AMEN BANK 17-05	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	647 996		198 879	449 118	233 537	215 581
AMEN BANK 18-01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 354 905		415 794	939 111	488 351	450 759
AMEN BANK 18-02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,43%</u>	1 680 827		360 649	1 320 178	922 200	397 978
AMEN BANK 19-01	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,48%</u>	842 105	-	210 526	631 579	421 053	210 526
AMEN BANK 19-02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,85%</u>	1 684 211	-	421 053	1 263 158	842 105	421 053
AMEN BANK 19-03	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	1 000 000	-	200 000	800 000	600 000	200 000
AMEN BANK 19-04	9 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	9 000 000	-	1 894 737	7 105 263	5 210 526	1 894 737
AMEN BANK 20-01	10000000	DT	5ANS	<u>TMM+1%</u>	-	10 000 000	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333
TOTAL AMEN BANK					22 099 446	10 000 000	6 426 798	25 672 648	15 738 005	9 934 643
BANQUE DE TUNISIE15/01	4 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	400 000		400 000	-	-	-
BANQUE DE TUNISIE16/01	4 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	1 200 000		800 000	400 000	-	400 000
BANQUE DE TUNISIE 17/01	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	1 350 000		600 000	750 000	150 000	600 000
BANQUE DE TUNISIE 17/02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	1 357 130		285 720	1 071 410	785 690	285 720
BANQUE DE TUNISIE 17/03	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,6%</u>	1 800 000		600 000	1 200 000	600 000	600 000
BANQUE DE TUNISIE 18/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,6%</u>	3 250 000		1 000 000	2 250 000	1 250 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 19/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 800 000	-	400 000	1 400 000	1 000 000	400 000
BANQUE DE TUNISIE 19/02	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 350 000	-	300 000	1 050 000	750 000	300 000
BANQUE DE TUNISIE 19/03	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 500 000	-	333 336	1 166 664	833 328	333 336
BANQUE DE TUNISIE 19/04	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 20/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>		5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
TOTAL BT					19 007 130	5 000 000	6 219 056	17 788 074	11 869 018	5 919 056

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BTL17-01	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 500 000		600 000	900 000	300 000	600 000
TOTAL BTL					1 500 000	-	600 000	900 000	300 000	600 000
ABC 19/01	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+2,3%</u>	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
ABC 19/02	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+2,3%</u>	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
ABC 20/01	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+1%</u>		5 000 000		5 000 000	-	5 000 000
ABC 20/02	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+1%</u>		5 000 000		5 000 000		5 000 000
TOTAL ABC					10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	-	10 000 000
BH 15/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	2 061 535	-	783 170	1 278 365	440 566	837 799
BH 15/02	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	857 143	-	285 714	571 429	285 714	285 714
BH 15/03	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 285 714	-	428 571	857 143	428 571	428 571
BH 16/01	3 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 500 000	-	428 571	1 071 429	642 857	428 571
BH 16/02	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 071 429	-	285 714	785 714	500 000	285 714
BH 17/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	3 214 286	-	714 286	2 500 000	1 785 714	714 286
BH 17/02	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	3 571 429	-	714 286	2 857 143	2 142 857	714 286
BH 18/01	10000000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	7 857 142	-	1 428 572	6 428 570	4 999 998	1 428 572
BH 19/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,5%</u>	4 821 429	-	714 284	4 107 145	3 392 861	714 284
TOTAL BH					26 240 106	-	5 783 169	20 456 937	14 619 140	5 837 798
ATB 15/01	3 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	525 000		525 000	-	-	-
ATB 16/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	700 000		400 000	300 000	-	300 000
ATB 17/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	1 100 000		400 000	700 000	300 000	400 000
TOTAL ATB					2 325 000	-	1 325 000	1 000 000	300 000	700 000

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES ETRANGERES					42 881 258	22 190 000	11 414 974	53 656 284	40 447 383	13 208 900
BAD 1	4 723 521	EURO	10ANS	<u>4,72%</u>	2 024 366		674 789	1 349 577	674 789	674 789
BAD 2	1 245 961	EURO	10ANS	<u>4,33%</u>	622 980		177 994	444 986	266 991	177 994
TOTAL BAD					2 647 347	0	852 783	1 794 563	941 780	852 783
SANAD 15-01	9 521 605(dt)	EURO	10ANS	<u>8,00%</u>	2 115 911	0	2 115 911	0	0	0
SANAD 18-01	21 693 000(dt)	EURO	5ANS	<u>10,00%</u>	19 282 666		4 820 668	14 461 998	9 641 330	4 820 668
SANAD 20-01	22190000(dt)	EURO	5ANS	<u>10,23%</u>		22 190 000	0	22 190 000	19 724 444	2 465 556
TOTAL SANAD					21 398 577	22 190 000	6 936 579	36 651 998	29 365 774	7 286 224
GGF 18-01	9 816 000 (dt)	EURO	5ANS	<u>9,86%</u>	8 725 334	0	2 181 331	6 544 003	4 362 672	2 181 331
GGF 19-01	10 110 000 (dt)	EURO	5ANS	<u>9,87%</u>	10 110 000	0	1 444 281	8 665 719	5 777 157	2 888 562
TOTAL GGF					18 835 334	0	3 625 612	15 209 722	10 139 829	5 069 893
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES					262 102 952	166 190 000	158 015 476	270 277 477	144 552 823	125 724 653

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	3 290 000	DT	7ANS	<u>7,10%</u>	658 000		658 000	0	0	0
Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	DT	5ANS	<u>7,35%</u>	3 980 000		1 990 000	1 990 000	0	1 990 000
Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	DT	7ANS	<u>7,75%</u>	4 252 800		2 126 400	2 126 400	0	2 126 400
Emprunt obligataire 2015-1 A	11 082 000	DT	5ANS	<u>7,60%</u>	2 216 400		2 216 400	0	0	0
Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	DT	7ANS	<u>7,80%</u>	10 750 800		3 583 600	7 167 200	3 583 600	3 583 600
Emprunt obligataire 2015-1 C	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	200 000		200 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2015-2 A	30 000 000	DT	7ANS	<u>7,70%</u>	6 000 000		6 000 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2016-1 A	4 850 000	DT	5ANS	<u>7,50%</u>	3 140 000	0	1 570 000	1 570 000	0	1 570 000
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	DT	7ANS	<u>7,75%</u>	17 720 000	0	4 430 000	13 290 000	8 860 000	4 430 000
Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	DT	5ANS	<u>7,65%</u>	8 544 000	0	2 848 000	5 696 000	2 848 000	2 848 000
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	DT	7ANS	<u>7,85%</u>	15 760 000	0	3 152 000	12 608 000	9 456 000	3 152 000
Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	DT	5ANS	<u>7,75%</u>	3 656 400	0	1 218 800	2 437 600	1 218 800	1 218 800
Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,35%</u>	6 000 000	0	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	DT	7ANS	<u>7,90%</u>	4 000 000	0	800 000	3 200 000	2 400 000	800 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	DT	5ANS	<u>8,20%</u>	1 344 000		336 000	1 008 000	672 000	336 000
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,30%</u>	14 656 000		3 664 000	10 992 000	7 328 000	3 664 000
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	DT	7ANS	<u>8,35%</u>	5 000 000		0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	DT	5ANS	<u>11,00%</u>	8 700 000	0	1 740 000	6 960 000	5 220 000	1 740 000
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	11 300 000	0	2 260 000	9 040 000	6 780 000	2 260 000
Emprunt obligataire 2020-1 sub	30 000 000	DT	5ANS	<u>10,25%</u>	0	30 000 000	0	30 000 000	24 000 000	6 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES					127 878 400	30 000 000	40 793 200	117 085 200	78 366 400	38 718 800

(4) : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Certificats de Leasing BILLET										
DE TRES/ AL BARAKA CERTIFICAT	35 000 000				33 000 000	268 500 000	301 500 000	0	0	0
LEASING WIFAK BANK	5 000 000				5 000 000	20 000 000	10 000 000	15 000 000	0	15 000 000
CERTEFICAT DE DEPOT										
CD/HEJER TNANI	1 000 000				1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
CD/AOS	1 000 000				1 000 000	3 500 000	4 500 000	0	0	0
CD/FCP DYNAMIQUE	1 500 000				1 500 000	3 000 000	4 500 000	0	0	0
CD/ATTIJARI SICAR	3 000 000				0	4 500 000	4 500 000	0	0	0
CD/COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000				4 000 000		0	4 000 000	4 000 000	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	500 000				500 000	1 000 000	1 500 000	0	0	0
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS					46 000 000	301 500 000	327 500 000	20 000 000	4 000 000	16 000 000
TOTAL GENERAL					435 981 352	497 690 000	526 308 676	407 362 677	226 919 223	180 443 453

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Factures d'achats	2 491 612	2 976 480
- Effets à payer	43 021 902	38 461 468
<u>Total</u>	<u>45 513 514</u>	<u>41 437 948</u>

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	224 068	226 450
- Etat, retenues sur salaires	125 721	121 139
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	462 825	637 932
- Etat, impôts sur les bénéfices	27 118	0
- Contribution conjoncturelle	68 855	73 902
- Etat, autres impôts et taxes à payer	150 886	138 480
- Etat, TVA à payer	227 496	0
- Etat, TCL à payer	20 839	18 754
- CC ASSOCIER	610	610
- C.N.S.S	320 773	291 768
- CAVIS	44 008	39 595
- Autres comptes créditeurs	25 430	50 257
- Remboursement assurance groupe	20 852	7 656
- Remboursement assurance vie	1 209	0
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	906 613	620 171
- Compte d'attente	281 152	205 693
- Caisse de compensation	4 635	4 481
- Produits constatés d'avance	235 097	251 627
- Prestataires de services	128 159	190 955
- Retenue de garantie	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges (*)	980 292	405 292
- Provisions pour départ à la retraite	336 377	336 377
<u>Total</u>	<u>4 667 140</u>	<u>3 695 264</u>

(*) La société Attijari Leasing a subi, courant 2020, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Faisant suite à ce redressement, la société a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS en date du 16 juillet 2020.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la société « Attijari Leasing » a constaté les provisions jugées nécessaires.

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Capital social	27 500 000	27 500 000
- Primes d'émission	2 000 000	2 000 000
- Réserve légale	2 750 000	2 750 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	15 500 000	13 500 000
- Réserve pour fonds social	69 029	35 525
- Résultats reportés	4 100 197	2 845 307
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	51 919 226	48 630 832
Résultat de l'exercice	3 228 640	3 454 890
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	55 147 866	52 085 722
<u>Résultat par action :</u>		
Résultat de l'exercice (1)	3 228 640	3 454 890
Nombre d'actions (2)	2 750 000	2 750 000
<u>Résultat par action (1) / (2)</u>	1,174	1,256

Le capital social s'élève au 31 décembre 2020, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

- **La réserve légale** a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- **La réserve spéciale de réinvestissement** a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- **La réserve pour fonds social** est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.
- **Le résultat par action**, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que défini par les normes comptables.

Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 16 (SUITE) : CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Capital social	Primes liées au capital	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Situation des capitaux propres au 31/12/2019	27 500 000	2 000 000	2 750 000	13 500 000	35 525	2 845 307	3 454 890	52 085 722
Affectation approuvée par l'AGO du 29/06/2020			0	2 000 000	200 000	1 254 890	-3 454 890	0
Prélèvement sur fonds social					(166 496)			(166 496)
Résultat au 31 décembre 2020							3 228 640	3 228 640
Capitaux propres après affectation au 31/12/2020	27 500 000	2 000 000	2 750 000	15 500 000	69 029	4 100 197	3 228 640	55 147 866

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts conventionnels	51 308 563	52 417 795
Intérêts intercalaires	1 710	1 052
Intérêts de retard	1 990 557	1 935 320
Marge non facturée Covid19 (*)	725 451	0
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	54 026 281	54 354 167
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(1 124 831)	(898 220)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	520 969	506 921
. Intérêts de retard antérieurs		
<u>Variation des produits réservés</u>	(603 862)	(391 299)
<u>Total des revenus de leasing</u>	53 422 419	53 962 868

(*) Marges sur les contrats objets des reports des échéances (Cf-note « 3-3-8 Impact COVID-19 »)

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Commissions de factoring	255 139	417 928
Intérêts de financement	1 567 519	1 750 820
<u>Total revenus de factoring</u>	1 822 658	2 168 748

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	534 622	654 251
- Frais divers sur dossiers	2 018 652	2 005 757
- Autres produits d'exploitation	9 126	8 025
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	2 562 400	2 668 033

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	9 328 704	11 994 686
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	22 273 479	20 833 700
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	4 645 607	4 199 932
- Autres charges financières et assimilés (*)	151 523	121 152
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	591 836	435 340
- Charge à répartir des frais d'émission d'emprunts	0	39 062
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	36 991 149	37 623 872
- Intérêts des comptes courants	456 573	282 497
- Intérêts sur opérations de financement	905 630	4 006 413
<u>Total des autres charges financières</u>	1 362 203	4 288 909
<u>Total</u>	38 353 352	41 912 781

(*) Colonne retraitée pour le besoin de la comparabilité (Cf. Note 3-3-9 « Changement de présentation »).

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Dividendes sur titres SICAV	56 783	383 170
- Plus-values sur cession de titres SICAV	274 788	166 562
- Plus-values latentes sur titres immobilisés	88 767	45 129
- Moins-values réalisées sur cession de titres SICAV	(122 248)	0
- Moins-values latentes sur titres immobilisés	0	(191 033)
- Revenus des certificats de dépôt	196 527	254 359
- Intérêts sur emprunts obligataires	53 706	56 154
- Intérêts des comptes courants	360 824	226 479
<u>Total</u>	909 147	940 820

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Salaires et compléments de salaires	5 907 004	5 174 459
- Rémunérations du personnel détaché	644 312	627 452
- Charges connexes aux salaires	57 521	25 119
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	1 086 590	1 001 515
- Autres charges sociales	191 103	209 510
- Transfert de charges	(22 592)	(3 982)
Total	7 863 938	7 034 073

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Achat de matières et fournitures	197 471	195 755
Total des achats	197 471	195 755
- Sous-traitance générale		
- Locations	121 864	99 905
- Charges locatives et de copropriété	42 049	38 372
- Entretien et réparations	125 148	117 843
- Primes d'assurances	274 162	182 751
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	7 439	30 620
Total des services extérieurs	570 662	469 490
- Formations	36 740	35 881
- Personnel extérieur à l'entreprise	11 895	10 150
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	788 186	610 164
- Publicités, publications, relations publiques	377 613	403 958
- Transports	63 801	67 368
- Déplacements, missions et réceptions	15 078	39 092
- Frais postaux et de télécommunications	100 903	183 989
- Services bancaires et assimilés (*)	167 373	196 268
- Documentations	4 935	8 870
- Transfert de charges		
Total des autres services extérieurs	1 566 524	1 555 738
- Jetons de présence	100 000	120 000
- Rémunération comité d'audit	18 750	16 875
- Rémunération comité de risque	18 750	16 875
Total des charges diverses	137 500	153 750

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Impôts et taxes sur rémunérations	143 847	154 956
- T.C.L	198 235	213 556
- Contributions conjoncturelles	0	0
- Droits d'enregistrement et de timbres	59 373	52 742
- Autres impôts et taxes	9 288	7 119
Total des impôts et taxes	410 743	428 373
Total général	2 882 900	2 803 106

(*) Colonne retraitée pour le besoin de la comparabilité (Cf. Note 3-3-9 « Changement de présentation »).

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	527 513	450 557
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	13 781	18 375
Total	541 294	468 932

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	5 633 209	5 058 264
- Dotations aux provisions additionnelles	334 954	227 832
- Dotations aux provisions collectives (*)	1 116 576	0
- Reprises de provisions pour donner suite aux recouvrements de créances	(2 435 607)	(2 081 168)
- Créances radiées	2 020 885	1 384 656
- Reprises de provisions à la suite de la radiation de créances	(1 995 014)	(1 288 828)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(122 541)	(87 449)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	0	(22 047)
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	218 239	2 479
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	4 770 701	3 193 739

(*) : Cette provision est constituée en application des dispositions de la nouvelle circulaire n° 2021-01 du 11 janvier 2021, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	575 000	70 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions cotées	0	65 100
- Reprise de provisions pour dépréciation des actions cotées	(253 680)	0
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	100 000	0
<u>Total</u>	421 320	135 100

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	15 940	23 800
- Revenus des immeubles	61 600	57 569
- Apurement de comptes	416 183	393 075
- Autres produits	21 599	17 872
<u>Total</u>	515 322	492 316

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Autres	6 746	9 110
<u>Total</u>	6 746	9 110

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>Bénéfice comptable</u>	4 150 069	4 390 984
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 633 220	4 933 775
- Dotations aux provisions collectives	1 122 801	0
- Dotations aux provisions additionnelles	334 942	
- Dotations aux provisions pour départ à la retraite		22 768
- Dotations aux provisions pour risques divers	675 000	65 100
- Plus-value latente sur titres SICAV 2017	50 829	23 496
- Moins-values latentes sur titres SICAV 2020	0	81 817
- Abandon de créances	61 712	189 014
- Pertes non déductibles	6 744	70 000
A déduire		
- Dividendes	76 215	263 846
- Plus-value latentes sur titres	72 980	50 829
- Plus-value latente sur titres SICAV 2016/2015		
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	11 886 122	9 462 279
Provisions pour créances douteuses	7 090 964	4 933 775
Provisions pour dépréciation de titres cotés	0	65 100
<u>Bénéfice fiscal</u>	4 795 158	4 463 404
Réinvestissements exonérés * Fonds gérés auprès d'Attijari Sicar	2 500 000	2 000 000
<u>Bénéfice imposable</u>	2 295 158	2 463 404
<u>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)</u>	803 306	862 191
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	775 972	1 425 738
- Retenues à la source	215	9 525
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	27 118	(573 071)
<u>Contribution conjoncturelle</u>	49 268	
<u>CSS</u>	68 855	73 903

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Impayés sur créances de leasing en début de période	40 545 101	36 808 437
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(40 716 484)	(40 545 101)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	44 249	44 249
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	(44 249)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 183 787)	(8 352 559)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	8 575 130	8 183 787
- Créances radiées en début de période	434 846	434 846
- Créances radiées en fin de période	(434 846)	(434 846)
- Plus ou moins-values sur relocation	31 672	(860 513)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(2 522 918)	(2 577 418)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 006 291	2 522 918
- Produit à recevoir en début de période	0	0
-Produit à recevoir en fin de période	(881 928)	0
- TVA collectée	40 905 245	47 752 502
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	(62 483)	26 947
- Loyers encaissés	240 799 614	286 777 989
- Intérêts de retard	1 990 557	1 935 320
-marge non facturée covid19	725 451	36 307
- Créances virées en Pertes	(2 020 885)	(1 384 656)
- Encours financiers virés en pertes	2 110 904	498 163
- Commissions encourues	(241 626)	(284 961)
- Remboursement des valeurs résiduelles	2 993	3 326
- Consolidations	(651 237)	(217 159)
- Remboursements anticipés	12 338 938	15 427 878
- Produits sur Cessions anticipées	534 622	654 251
- Autres produits d'exploitation	2 027 778	2 013 782
Encaissements reçus des clients	298 312 948	348 382 933

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Encours de Financement des adhérents en début de période	11 377 865	11 484 766
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(11 306 847)	(11 377 865)
- Produits constatés d'avance en début de période	(251 627)	(237 602)
- Produits constatés d'avance en fin de période	235 097	251 627
- Revenus de factoring	1 822 658	2 168 748
- Variations des agios réservés	63 796	(18 089)
- Financement des adhérents	45 657 292	53 436 238
- TVA collectée	60 663	76 000
Encaissements reçus des acheteurs factorés	47 658 897	55 783 823

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	41 437 948	48 024 189
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(45 513 514)	(41 437 948)
- Fournisseurs, avances en début de période	(53 971)	(62 760)
- Fournisseurs, avances en fin de période	45 210	53 971
- Investissements pour financement de contrats de leasing	173 168 024	205 384 438
- TVA sur Investissements	27 994 296	32 821 844
Décaissements pour financement de contrats de leasing	197 077 993	244 783 734

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Prestataires Assurances en début de période	(2 475 034)	(2 613 873)
- Prestataires Assurances en fin de période	1 418 771	2 475 034
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(915 510)	(662 393)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	981 116	915 510
- Charges constatées d'avance en début de période	(86 328)	(60 885)
- Charges constatées d'avance en fin de période	281 491	86 328
- Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	226 450	228 221
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(224 068)	(226 450)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	121 139	112 090
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(125 721)	(121 139)
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers en début de période	637 932	745 999
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers en fin de période	(462 825)	(637 932)
- C.N.S.S en début de période	291 768	294 993
- C.N.S.S en fin de période	(320 773)	(291 768)
- CAVIS en début de période	39 595	43 476
- CAVIS en fin de période	(44 008)	(39 595)
- Diverses Charges à payer en début de période	620 171	922 527
- Diverses Charges à payer en fin de période	(906 613)	(620 171)
- TVA, payée sur biens et services	814 437	726 880
- Charges de personnel	7 863 938	7 011 305
- Autres charges d'exploitation	2 882 900	2 924 257
- Impôts et taxes	(410 743)	(428 375)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	10 208 086	10 784 039

NOTE 34 : INTERETS PAYES

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Frais d'émission des emprunts	761 615	363 534
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	5 486 186	5 440 843
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(4 175 269)	(5 486 186)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 650 663	1 363 288
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(1 745 624)	(1 650 663)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	1 595 786	1 424 799
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(2 294 107)	(1 595 786)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	157 349	1 262 018
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	0	(157 349)
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	94 291	114 255
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	(87 622)	(94 291)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	(37 287)	(130 781)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	(0)	37 287
- Charges financières	38 353 352	41 791 629
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(591 837)	(435 341)
Intérêts payés	39 167 496	42 247 256

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	0	0
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	(27 118)	0
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	138 480	75 411
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(150 885)	(138 480)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	4 481	4 195
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	(4 635)	(4 481)
- Etat, TCL à payer en début de période	18 754	19 557
- Etat, TCL à payer en fin de période	(20 839)	(18 754)
- Contributions conjoncturelles en début de période	73 902	226 308
- Contributions conjoncturelles en fin de période	(68 855)	(73 902)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	(573 072)	(498 404)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période (RS libératoire)	10 031	573 072
- TVA payée	12 022 599	12 583 807
- Impôts et taxes	410 743	428 374
- Contribution conjoncturelle	118 123	73 902
- Impôts sur les bénéfices	803 306	862 191
Impôts et taxes payés	12 755 015	14 112 796

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Placements en titres en début de période	5 211 480	16 077 650
- Placements en titres en fin de période	(32 745 198)	(5 211 480)
- Remboursement assurance groupe en début de période	(7 656)	(1 917)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	22 061	7 656
- Produits à recevoir des tiers en début de période	300 211	262 156
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(209 527)	(300 211)
- Autres comptes débiteurs en début de période	381 840	381 840
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(381 840)	(381 840)
- Comptes d'attente en début de période	(182 084)	(153 373)
- Comptes d'attente en fin de période	257 542	182 084
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	(50 866)	(72 532)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	26 040	50 866
- Prestataires en début de période	(190 955)	(75 234)
- Prestataires en fin de période	128 159	190 955
- Dépôts et cautionnements en début de période	32 734	32 734
- Dépôts et cautionnements en fin de période	(32 734)	(32 734)
- Retenue de garantie en début de période	(5 799)	(5 799)
- Retenue de garantie en fin de période	5 799	5 799
- Produits des placements	813 065	1 810 706
- Autres gains ordinaires	499 382	468 516
- Autres pertes ordinaires	(6 746)	(9 110)
Autres flux de trésorerie	(26 135 092)	13 226 731

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISTIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Investissements en Immobilisations incorporelles	207 310	148 560
- Investissements en Immobilisations corporelles	237 800	183 109
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	445 110	<u>331 669</u>

NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Cessions d'immobilisations corporelles	(1 060)	0
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	15 940	23 800
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	14 880	<u>23 800</u>

NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<u>Libellé</u>	31/12/2020	<u>31/12/2019</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 000 000	2 500 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	2 000 000	<u>2 500 000</u>

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Dividendes et tantièmes	0	3 300 000
- Prélèvement sur fonds social	166 496	191 836
<u>Dividendes et autres distributions</u>	166 496	<u>3 491 836</u>

NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Banques	3 364 998	19 466 052
- Caisses	3 498	2 925
- Banques, découverts	(144 622)	(573)
Liquidités et équivalents de liquidités	3 223 874	19 468 404

NOTE 42 : NOTE SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

A-Engagements donnés :

A 1 Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

✦ Opérations de Leasing :

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2020 à 17 558 775 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Leasing).

✦ Opérations de Factoring :

Les engagements de Factoring s'élèvent au 31 décembre 2020 à 2 685 802 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle (voir note 6 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Factoring).

A 2 Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 66 043 148 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par Attijari Leasing sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 décembre 2020.

B Engagements reçus :

B 1 Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 31 décembre 2020 à 23 435 332 DT et constituent des hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B 2 Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 décembre 2020 à 90 634 497 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5 Analyse par maturité).

B 3 Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 décembre 2020 à 503 006 951 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3 3 2 Provisions sur créances issues d'opérations de Leasing).

C Engagements réciproques :

C 1 Emprunts obtenus non encore encaissés :

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 décembre 2020 à 000 000 DT et correspondent aux crédits suivants :

27

Banque	Montant
ATB	10 000 000
ATTIJARI BANK	11 000 000
BANK ABC	1 000 000
BIAT	5 000 000
Total	27 000 000

NOTE 43 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

43.1 Identification des parties liées :

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- ✦ **Attijari Bank** (Société Mère) ;
- ✦ **Attijari Sicar** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation) ;
- ✦ **Attijari Finances Tunisie** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- ✦ **Attijari Intermédiation** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- ✦ **Attijari Immobilière** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- ✦ **Attijari Gestion** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- ✦ **Attijari Recouvrement** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- ✦ **Attijari Obligataire Sicav** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- ✦ **Attijari FCPR Dynamique** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- ✦ **Compagne Nouvelle Assurance** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- ✦ **Société Générale Tunisienne d'Informatique** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- ✦ **Société Civile Immobilière El Hamd** (ayant des dirigeants communs) ;
- ✦ **Société De Services Automobile** (ayant des dirigeants communs) ;
- ✦ **Société Des viandes et d'élevage SOVIE** (ayant des dirigeants communs) ;
- ✦ **Société Tunisia FLEET Management** (ayant des dirigeants communs) ;
- ✦ **Société Tunisienne Des Arts Graphiques** (ayant des dirigeants communs).

43.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2020

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2020, se présentent comme suit :

1. Transactions réalisées avec Attijari Bank

1.1 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2020, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 95 800 DT HTVA

1.2 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2020, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 241 626 DT HTVA.

1.3 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2020 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 644 312 DT HTVA.

1.4 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2020, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 323 915 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2020, à 710 408 DT.

2. Transactions réalisées avec Attijari Bank Sicar

2.1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA.

2.2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 358 DT HTVA.

2.3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 003 DT HTVA.

2.4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 747 DT HTVA.

2.5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 845 DT HTVA.

2.6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 5 685 DT HTVA.

2.7 FCR Attijari Leasing 8

La société « Attijari Leasing » a mis, le 18 mars 2019, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 13 772 DT HTVA.

2.8 FCR Attijari Leasing 9

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 5 198 DT HTVA.

2.9 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2020, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 153 565 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2020, à 108 422 DT.

3. Transactions réalisées avec Attijari Finances Tunisie

3.1- Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances Tunisie s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant le 31/03/2021, Attijari Finances Tunisie s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de 4,5% payé entre le 01/04/2016 et le 31/03/2021.

Les produits constatés à ce titre en 2020, s'élèvent à 61 600 DT HTVA.

3.2 Convention de conseil « Emprunt obligataire 2020 » avec Attijari Finances

Attijari leasing a conclu en date du 22 juin 2020, un contrat de conseil avec Attijari Finances, afin de l'accompagner dans le cadre des émissions obligataires 2020 en tant que conseil financier exclusif et coordinateur global.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Finances perçoit :

- Une commission forfaitaire de 70.000 DTHTVA, dont 40.000 DT HTVA exigible au lancement de la préparation du document de référence Attijari Leasing 2020 la signature du contrat et 30.000 DT HTVA exigible à l'obtention du VISA du document de référence Attijari Leasing 2020 ;
- Une commission de succès de 0,65% en HTVA applicable sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2020 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription ;

La charge jusqu' au 31 décembre 2020 au titre dudit contrat s'est élevée à 265 000 DT HTVA.

3.3 Contrat de conseil en vue de l'assistance dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique

Attijari Leasing a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec Attijari Finances afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 75 000 DT HTVA.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 29 juillet 2020 en vertu duquel Attijari Finances s'engage à :

- Effectuer la refonte et la construction de son nouveau plan d'affaires, et
- L'assister dans la mise à jour de son plan d'affaires pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêter au 31/12/2019.
- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêter au 31/12/2020.
- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêter au 31/12/2021.

Courant 2020, la charge constatée à ce titre s'élève à 25 000 DT HTVA.

3.4 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2020, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 152 234 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2020, à 152 234 DT.

4. Transactions réalisées avec Attijari Intermédiation

4.1 Convention de tenue de compte

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 000 DT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 4 000 DT HTVA.

5. Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien. Courant 2020, aucune charge n'a été constatée à ce titre

6. Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en DT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	123 050 012	104 000 000	111 246 479	115 803 533
ATTIJARI OBLIG SICAV	1 000 000	3 500 000	4 500 000	0
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 500 000	3 000 000	4 500 000	0
ATTIJARI SICAR	0	4 500 000	4 500 000	0
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000	0	0	4 000 000
ATTIJARI RECOUVREMENT	500 000	1 000 000	1 500 000	0
Total	130 050 012	116 000 000	126 246 479	119 803 533

Courant 2020, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 10 691 860 DT.

7. Contrats de leasing avec « Compagnie Nouvelle D'assurance »

Au 31 décembre 2020, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 206 930 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2020, à 58 042 DT.

8. Contrats de Leasing avec des sociétés ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing

- La société « Civile Immobilière El Hamd »

Au 31 décembre 2020, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 44 000 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2020, à 1 DT.

- La société « Des Viandes Et D'Elevage SOVIE »

Au 31 décembre 2020, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 219 854 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2020, à 80 700 DT.

- La société « Tunisienne Des Arts Graphiques »

Au 31 décembre 2020, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 20 681 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2020, à 1 DT.

9. Rémunérations et avantages attribués aux dirigeants et aux administrateurs :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- ✦ En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- ✦ Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. En outre les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration au niveau du comité permanent d'audit et du comité des risques bénéficient d'une rémunération approuvée annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantage à court terme	254 816	53 192	100 000	100 000

⁽¹⁾ y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 54 021 DT, soit un salaire brut de 197 793 DT.

⁽²⁾ y compris la provision pour congés payés

NOTE 44 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 24 mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2020**

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

En date du 16 Mars 2021, nous avons émis une opinion sans réserve sur les états financiers d'Attijari leasing pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration réuni le 29 janvier 2021.

La Banque Centrale Tunisienne en date du 19 Mars 2021 a émis une nouvelle note aux banques et aux établissements financiers n° 2021-08 du 19 mars 2021 concernant la distribution des dividendes au titre des exercices 2019 et 2020. Afin de se conformer à ladite note un 2ème conseil d'administration a été tenu le 24 mars 2021 afin d'arrêter la nouvelle version des états financiers en conformité avec les exigences de la note susvisée.

Sur la base des éléments disponibles à cette nouvelle date et dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19, nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport signé le 16 mars 2021

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 avril 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et l'état des engagements hors bilan pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **55 148 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **3 229 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 15 aux états financiers annuels se rapportant à une notification de redressement social subi en 2020 suite à un contrôle mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport. En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la société « Attijari Leasing » a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport

4.1 La prise en compte des revenus de leasing

○ Risque identifié

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 17, les revenus de leasing s'élèvent au 31 décembre 2020 à 53 422 KDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (92%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

○ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment porté à :

- Une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing ;
- Une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Réaliser des procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts règlementaires éventuels ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.
- Une revue de la méthode appliquée par Attijari Leasing pour la comptabilisation des profits résiduels suite aux reports des échéances énoncés par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°06-2020 destinés aux banques et aux établissements financiers traitant les mesures exceptionnelles au profit des professionnels et des entreprises.

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

○ Risque identifié

Comme indiqué dans la note aux états financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciaux (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (86%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 4 771 KDT.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers, sont présentés dans les notes aux états financiers, n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues

d'opérations de leasing », n° 5 « créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

○ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société ;

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la Direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 24 mars 2021.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 01 AVRIL 2021

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de la société Attijari Leasing ,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

A-1 Convention de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une commission de gestion égale à :
 - o Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
 - o Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.
- Une commission de performance égale à :
 - o 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 5 198 DT HTVA.

A-2 Convention de conseil « Emprunt obligataire 2020 » avec Attijari Finances Tunisie

Attijari leasing a conclu en date du 22 juin 2020, un contrat de conseil avec Attijari Finances Tunisie, afin de l'accompagner dans le cadre des émissions obligataires 2020 en tant que conseil financier exclusif et coordinateur global.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Finances Tunisie perçoit :

- Une commission forfaitaire de 70.000 DT HTVA, dont 40.000 DT HTVA exigible au lancement de la préparation du document de référence Attijari Leasing 2020 et 30.000 DT HTVA exigible à l'obtention du VISA du document de référence Attijari Leasing 2020 ;
- Une commission de succès de 0,65% en HTVA applicable sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2020 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription ;

Courant 2020, la charge constatée à ce titre s'élève à 265 000 DT HTVA.

A-3 Contrat de conseil en vue de l'assistance dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique

Attijari Leasing a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec Attijari Finances afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 75 000 DT HTVA.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 29 juillet 2020 en vertu duquel Attijari Finances s'engage à :

- Effectuer la refonte et la construction de son nouveau plan d'affaires, et
- L'assister dans la mise à jour de son plan d'affaires pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêter au 31/12/2019.
- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêter au 31/12/2020.
- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêter au 31/12/2021.

Courant 2020, la charge constatée à ce titre s'élève à 25 000 DT HTVA.

Toutes les conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 29 Janvier 2021.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

B-1 Conventions conclues avec Attijari Bank

B-1-1 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2020, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 241 626 DT HTVA.

B-1-2 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2020 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 644 312 DT HTVA.

B-1-3 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2020, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 95 800 DT HTVA

B-1-4 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2020, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 323 915 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2020, à 710 408 DT.

B-2 Convention avec Attijari Intermédiation

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 000 DT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 4 000 DT HTVA.

B-3 Conventions conclues avec Attijari Finances Tunisie

B-3-1 Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel

Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant le 31/03/2021, Attijari Finances s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de 4,5% payé entre le 01/04/2016 et le 31/03/2021.

Les produits constatés à ce titre en 2020, s'élèvent à 61 600 DT HTVA.

B-3-2 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2020, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 152 234 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2020, à 152 234 DT.

B-4 Conventions de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

B-4-1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA.

B-4-2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 358 DT HTVA.

B-4-3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 4* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 003 DT HTVA.

B-4-4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 5* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 747 DT HTVA.

B-4-5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 6* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 845 DT HTVA.

B-4-6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 7* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte

d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 5 685 DT HTVA.

B-4-7 FCR Attijari Leasing 8

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 13 772 DT HTVA.

B-4-8 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2020, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 153 565 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2020, à 108 422 DT.

B-5 Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2020, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

B-6 Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en DT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	123 050 012	104 000 000	111 246 479	115 803 533
ATTIJARI OBLIG SICAV	1 000 000	3 500 000	4 500 000	0
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 500 000	3 000 000	4 500 000	0
ATTIJARI SICAR	0	4 500 000	4 500 000	0
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000	0	0	4 000 000
ATTIJARI RECOUVREMENT	500 000	1 000 000	1 500 000	0
Total	130 050 012	116 000 000	126 246 479	119 803 533

Courant 2020, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 10 691 860 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- ✦ En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- ✦ Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. En outre les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration au niveau du comité permanent d'audit et du comité des risques bénéficient d'une rémunération approuvée annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

C-2 Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantage à court terme	254 816	53 192	100 000	100 000

⁽¹⁾ y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 54 021 DT, soit un salaire brut de 197 793 DT.

⁽²⁾ y compris la provision pour congés payés

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 01 AVRIL 2021

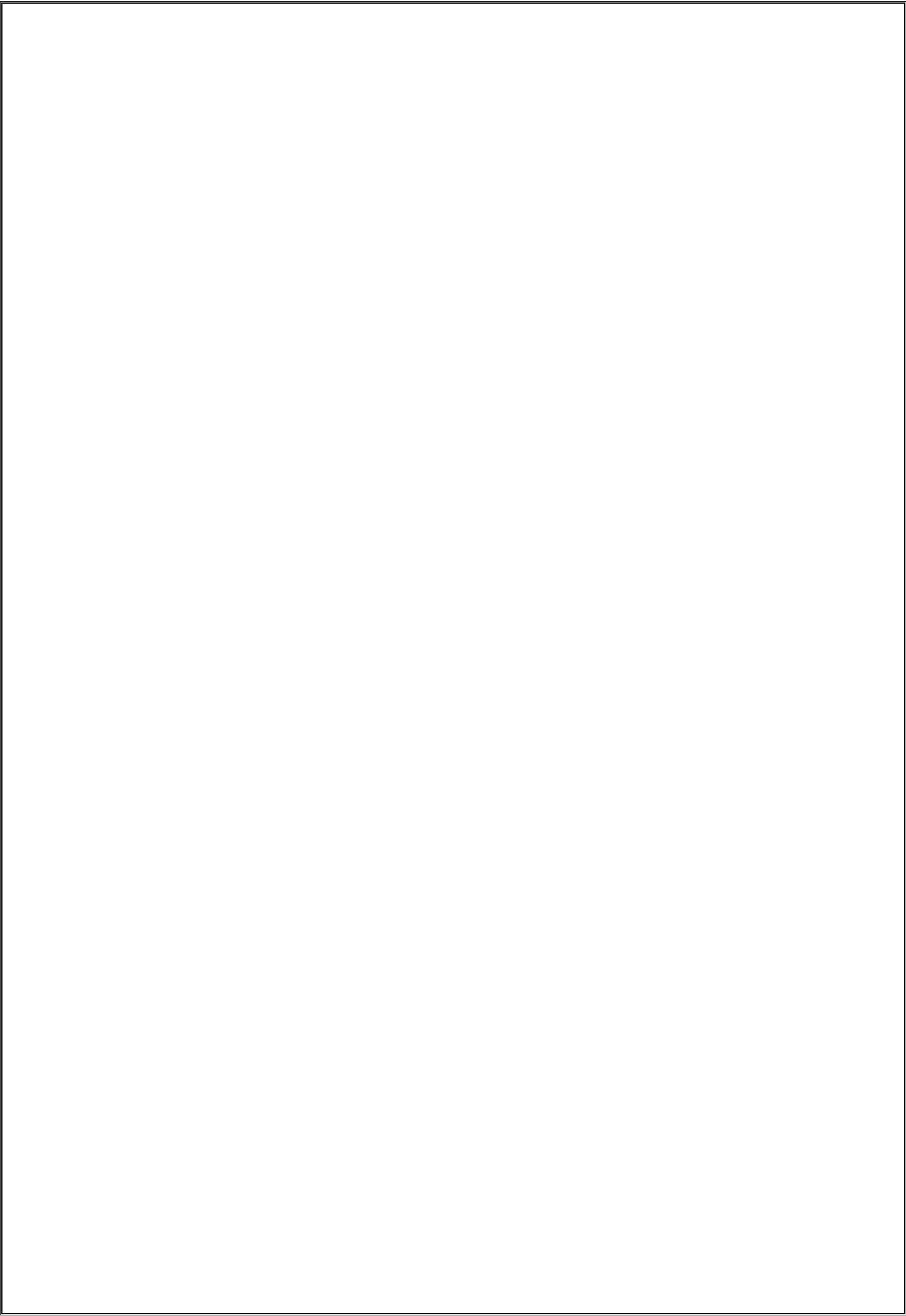
Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR

Siège social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex, BP.667

La société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance STAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 Avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **M Mohamed Hedi KAMMOUN** (ECC MAZARAS) et **Mme Selma LANGAR** (LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL).

Bilan au 31/12/2020

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIF DU BILAN	au 31/12/2020			au 31/12/2019	au 31/12/2019
	brut	amortissements et provisions:	net	net (*) Retraité	net Publié
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	15 578 163	9 394 688	6 183 475	6 581 732	6 581 732
AC13 Fonds commercial	0				
	15 578 163	9 394 688	6 183 475	6 581 732	6 581 732
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines					
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	22 031 404	15 696 704	6 334 700	6 021 637	6 021 637
	22 031 404	15 696 704	6 334 700	6 021 637	6 021 637
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions	36 222 146	7 417 302	28 804 844	29 392 504	34 729 704
AC311 Terrains et constructions d'exploitation(*)	29 123 396	5 356 431	23 766 965	24 223 393	29 560 594
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	7 098 750	2 060 871	5 037 879	5 169 111	5 169 111
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	121 253 855	23 686 568	97 567 287	99 253 018	99 253 018
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	121 253 855	23 686 568	97 567 287	99 253 018	99 253 018
AC33 Autres placements financiers	789 555 151	7 266 103	782 289 048	755 331 238	755 331 238
AC331 Actions, autres titres à revenu variable	33 670 965	6 020 493	27 650 472	26 073 872	26 073 872
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	735 081 452	650 502	734 430 950	701 588 450	701 588 450
AC334 Autres prêts	14 392 661	28 976	14 363 685	15 276 326	15 276 326
AC336 Autres	6 410 073	566 133	5 843 940	12 392 589	12 392 589
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 782 485	0	4 782 485	4 960 762	4 960 762
	951 813 637	38 369 973	913 443 664	888 937 522	894 274 722
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510 Provision pour primes non acquises	9 933 365	0	9 933 365	11 005 961	11 005 961
AC530 Provision pour sinistres (vie)	241 887	0	241 887	0	
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	65 033 592	0	65 033 592	58 000 445	58 000 445
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	4 660 632	0	4 660 632	5 466 121	5 466 121
	79 869 476	0	79 869 476	74 472 526	74 472 526
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	214 652 336	59 451 092	155 201 244	162 965 852	162 965 852
AC611 Primes acquises et non émises	26 150 345	0	26 150 345	26 435 539	26 435 539
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	140 247 822	54 295 568	85 952 254	94 247 399	94 247 399
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	48 254 169	5 155 524	43 098 646	42 282 914	42 282 914
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	18 341 737	6 282 218	12 059 519	12 000 229	12 000 229
AC63 Autres créances	44 177 261	1 041 207	43 136 054	32 737 198	27 399 997
AC631 Personnel	102 087	2 210	99 877	623 609	623 609
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	31 649 890	0	31 649 890	24 422 129	24 422 129
AC633 Débiteurs divers (*)	12 425 284	1 038 997	11 386 287	7 691 460	2 354 259
AC64 Créances sur ressources spéciales	277 171 334	66 774 516	210 396 818	207 703 279	202 366 078
AC7 Autres éléments d'actif					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	52 015 127	0	52 015 127	6 397 524	6 397 524
AC72 Charges reportées	18 347 977	0	18 347 977	12 833 690	12 833 690
AC721 Frais d'acquisition reportés	18 347 977	0	18 347 977	12 833 690	12 833 690
AC73 Comptes de régularisation Actif	36 867 678	0	36 867 678	31 849 593	31 849 593
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	34 935 497	0	34 935 497	29 716 100	29 716 100
AC732 Estimations de réassurance	465 712	0	465 712	508 003	508 003
AC733 Autres comptes de régularisation	1 466 469	0	1 466 469	1 625 490	1 625 490
AC74 Ecart de conversion	1 324 798	0	1 324 798	1 292 615	1 292 615
	108 555 580	0	108 555 580	52 373 422	52 373 422
Total de l'actif	1 455 019 594	130 235 881	1 324 783 713	1 236 090 116	1 236 090 116

(*) les montants relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ont été retraités à des fins comparatives

Bilan au 31/12/2020

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF		31/12/2020	31/12/2019
<u>CAPITAUX PROPRES:</u>			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	23 076 930	23 076 930
CP2	Réserves et primes liées au capital	169 867 210	167 441 173
CP3	Rachat d'actions propres	0	0
CP4	Autres capitaux propres	1 926 258	1 926 258
CP5	Résultat reporté	154 144 385	143 593 273
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		349 014 783	336 037 634
CP6	Résultat de l'exercice	16 398 079	22 057 373
Total capitaux propres avant affectation		365 412 862	358 095 007
<u>PASSIF:</u>			
PA2	Provisions pour autres risques et charges		
PA23	Autres provisions	8 511 750	2 625 000
		8 511 750	2 625 000
PA3	Provisions techniques brutes		
PA310	Provision pour primes non acquises	107 971 432	109 301 130
PA320	Provision d'assurance vie	58 979 200	53 922 413
PA330	Provision pour sinistres (vie)	21 545 120	19 552 073
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	605 701 120	559 003 814
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	161 605	77 894
PA341	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	13 186 539	13 047 315
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	423 215	1 507 457
PA360	Autres provisions techniques (vie)	0	0
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	15 892 839	15 493 941
		823 861 070	771 906 037
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	16 350 330	15 365 916
PA6	Autres dettes		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	22 476 875	22 912 799
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	9 568 638	9 793 936
PA63	Autres dettes	31 207 461	28 929 790
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	6 768 837	6 360 372
PA632	Personnel	5 778 277	6 443 600
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9 349 477	7 647 658
PA634	Créditeurs divers	9 310 870	8 478 160
		63 252 974	61 636 525
PA7	Autres passifs		
PA71	Comptes de régularisation Passif	45 388 172	24 557 857
PA711	Estimations de réassurance		
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	45 388 172	24 557 857
PA72	Ecart de conversion	2 006 555	1 903 774
		47 394 727	26 461 631
Total du Passif		959 370 851	877 995 109
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		1 324 783 713	1 236 090 116

L'état de résultat technique de l'assurance non-vie arrêté au 31/12/2020

(chiffres arrondis en dinars)

			<u>Opérations brutes</u> <u>31/12/2020</u>	<u>cessions et/ou</u> <u>rétrocessions</u> <u>31/12/2020</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2020</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2019</u> (*) Retraité	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2019</u> Publié
PRNV1	Primes acquises						
PRNV11	Primes émises et acceptées	+	329 127 423	33 807 155	295 320 268	310 816 471	310 816 471
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	+/-	1 329 698	1 072 595	257 103	-3 322 475	-3 322 475
			330 457 121	34 879 750	295 577 371	307 493 997	307 493 997
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	40 872 824	0	40 872 824	48 447 112	48 199 311
PRNV2	Autres produits techniques	+	472 446	0	472 446	599 018	599 018
CHNV1	Charge de sinistres						
CHNV11	Montants payés	-	234 644 801	-9 992 793	224 652 008	286 242 337	278 984 998
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	+/-	46 697 307	-7 201 880	39 495 427	-3 580 423	-3 580 423
			281 342 108	-17 194 673	264 147 435	282 661 914	275 404 575
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	+/-	398 898	0	398 898	976 646	976 646
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes		6 500 179	-411 078	6 911 257	4 688 057	4 688 057
CHNV4	Frais d'exploitation						
CHNV41	Frais d'acquisition	-	50 236 956	0	50 236 956	49 067 363	35 964 849
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	-5 514 287	0	-5 514 287	-1 164 906	-1 164 906
CHNV43	Frais d'administration	-	27 072 042	0	27 072 042	22 031 549	25 552 809
CHNV44	commissions reçues des réassureurs	+	0	8 486 355	8 486 355	8 229 731	8 229 731
			71 794 711	8 486 355	63 308 356	61 704 274	52 123 020
CHNV5	Autres charges techniques	-	10 581 926	0	10 581 926	10 434 347	29 484 193
CHNV6	Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	+/-	0	0	0	0	0
RTNV	résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	+/-	1 184 569	9 609 800	-8 425 231	-3 925 112	-6 384 166

(*) les montants relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ont été retraités à des fins comparatives

L'état de résultat technique de l'assurance vie arrêté au 31/12/2020

(chiffres arrondis en dinars)

		Opérations brutes 31/12/2020	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2020	Opérations nettes 31/12/2020	Opérations nettes 31/12/2019 (*) Retraité	Opérations nettes 31/12/2019 Publié
PRV1 Primes						
PRV11 Primes émises et acceptées	+	32 266 680	1 597 720	30 668 960	29 338 930	29 338 930
PRV2 Produits de placements						
PRV21 Revenus des placements	+	6 310 796	0	6 310 796	6 021 897	6 021 897
PRV22 Produits des autres placements	+					
		6 310 796	0	6 310 796	6 021 897	6 021 897
Reprise de corrections de valeur sur placements	+	0	0	0	0	0
PRV23 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	218 207	0	218 207	113 501	113 501
PRV24		218 207	0	218 207	113 501	113 501
PRV4 Autres produits techniques	+	2 575	0	2 575	0	0
CHV1 Charge de sinistres						
CHV11 Montants payés	-	9 838 273	-1 245 383	8 592 890	8 183 740	7 357 354
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	+/-	1 993 047	-73 154	1 919 892	3 142 264	3 142 264
		11 831 320	-1 318 537	10 512 783	11 326 004	10 499 618
CHV2 Variation des autres provisions techniques						
CHV21 Provision d'assurance vie	+/-	3 972 545	0	3 972 545	5 976 357	5 976 357
		3 972 545	0	3 972 545	5 976 357	5 976 357
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		83 711	0	83 711	47 593	47 593
CHV4 Frais d'exploitation						
CHV41 Frais d'acquisition	-	5 471 292	0	5 471 292	5 055 520	2 891 776
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	0	0	0	0	0
CHV42		1 503 498	0	1 503 498	1 007 745	2 176 651
CHV43 Frais d'administration	+	0	0	0	1 767	1 767
CHV44 commissions reçues des réassureurs		6 974 790	0	6 974 790	6 061 497	5 066 660
CHV5 Autres charges techniques	-	683 277	0	683 277	677 682	485 050
CHV9 Charges de placements						
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	672 755	0	672 755	58 085	107 225
CHV91		0	0	0	0	0
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	0	0	0	0	0
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	0	0	0	0	0
		672 755	0	672 755	58 085	107 225
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-	0	0	0	0	0
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-	0	0	0	0	0
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		14 579 861	279 183	14 300 678	11 327 114	13 291 827

(*) les montants relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ont été retraités à des fins comparatives

L'état de résultat arrêté au 31/12/2020

(chiffres arrondis en dinars)

			<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u> (*) Retraité	<u>31/12/2019</u> Publié
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	./-/-	-8 425 231	-3 925 112	-6 384 166
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	./-/-	14 300 679	11 327 114	13 291 827
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)				
PRNT11	Revenus des placements	+	78 980 079	71 276 014	71 276 014
PRNT12	Produits des autres placements	+			
			78 980 079	71 276 014	71 276 014
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	+	26 257 228	24 831 692	24 831 692
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	3 404 676	3 446 813	3 446 813
			29 661 904	28 278 505	28 278 505
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)				
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	18 852 570	1 580 369	1 947 666
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	24 110 481	25 224 570	25 224 570
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	5 600 207	939 991	939 991
			48 563 258	27 744 930	28 112 228
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-	40 872 824	48 447 112	48 199 311
PRNT2	Autres produits non techniques	+	663 883	723 678	723 678
CHNT3	Autres charges non techniques	-	8 186 966	2 791 432	2 177 594
	Résultat provenant des activités ordinaires		17 558 266	28 696 725	28 696 725
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	805 747	6 115 192	6 115 192
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		16 752 519	22 581 533	22 581 533
PRNT4	Gains extraordinaires	+			
CHNT5	Pertes extraordinaires	-	354 440	524 159	524 159
	Résultat extraordinaire		-354 440	-524 159	-524 159
	Résultat net de l'exercice		16 398 079	22 057 373	22 057 373
CHNT6/PRN	Effet des modifications comptables (nets d'impôt)				
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables		16 398 079	22 057 373	22 057 373

(*) les montants relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ont été retraités à des fins comparatives

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2020

(chiffres arrondis en dinars)

Désignation	AU 31/12/2020	AU 31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	373 763 775	420 387 318
Sommes versées pour paiement des sinistres	-216 334 011	-283 206 539
Encaissements des primes reçues (acceptation)	2 219 781	343 670
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptation)	-1 035 231	-3 216
Commissions versés sur les acceptations	-616 291	-70 371
Décaissements des primes pour les cessions	-39 847 759	-24 676 960
Encaissements des sinistres pour les cessions	18 324 639	8 754 892
Commissions reçues sur les acceptations	9 946 869	5 966 342
Commissions versées aux intermédiaires	-35 350 933	-34 317 952
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-34 436 425	-33 670 986
Variation des dépôts auprès des cédantes	-18 154	-883 962
Variation des espèces reçus des cessionnaires	-3 314 623	0
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-140 344 696	-96 751 992
Encaissements liés à la cession de placements financiers	123 627 025	49 819 266
Taxes et impôts versés au trésor	-71 570 689	-74 842 530
Produits financiers reçus	79 162 255	69 686 629
Autres mouvements	-6 401 209	-1 708 198
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	57 774 324	4 825 412
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 682 251	-2 412 934
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	41 051	0
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	-5 538 160
Encaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	93 000	0
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	-852 000	-1 534 500
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	0	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-3 400 200	-9 485 594
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions	-8 756 521	-7 048 770
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-8 756 521	-7 048 770
Variation de trésorerie	45 617 603	-11 708 952
Trésorerie au début de l'exercice	6 397 524	18 106 476
Trésorerie à la clôture de l'exercice	52 015 127	6 397 524

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES
AU 31/12/2020
(chiffres arrondis en dinars)

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
<u>Engagements reçus</u>		
cautions reçues	4 191 166	3 987 547
cautions agents généraux	3 070 000	2 694 000
TOTAL	7 261 166	6 681 547
<u>Engagements données</u>		
cautions données	4 022 646	3 663 664
titres et actifs acquis avec engagement de revente	332 800	332 800
TOTAL	4 355 446	3 996 464

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

- **Dénomination sociale** : Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances –STAR-
- **Date de constitution** : Décembre 1958
- **Capital social** : 23.076.930D composé de 2.307.693 actions de 10D chacune
- **Siège social** : Square Avenue de Paris 1000 Tunis
- **Forme juridique** : Société Anonyme faisant appel public à l'épargne
- **Activité** : Assurance et Réassurance toutes branches
- **Registre de commerce** : B 17339 1996 – Tunis
- **Matricule fiscal** : 0002388 V P M 000
- **E-mail** : star @star.com.tn
- **Site web** : www.star.com.tn
- **Effectif** : 593

2- FAITS MARQUANTS

L'exercice 2020 a connu les faits marquants suivants :

- Le bilan clos au 31 décembre 2020 totalise 1 324 ,784 MD contre 1 236, 090 MD AU 31 décembre 2019 accusant ainsi une augmentation de 7%.
- La situation au 31 décembre 2020 dégage un bénéfice net d'impôt de 16,398 MD contre un bénéfice de 22,057 MD au 31 décembre de l'exercice précédent.
- Les primes acquises s'élèvent à 362 ,724 MD en 2020 contre 370,581 MD en 2019 accusant une légère baisse de 2% et ceci rentre dans la politique de la société de développement rentable et assainissement du portefeuille de la branche automobile.
- Les charges des sinistres des affaires directes et acceptées s'élèvent à 293 ,173 MD en 2020 contre 300,200 MD en 2019 soit une baisse de 2%.
- Les placements totalisent au 31 décembre 2020 un montant net de 913, 444 MD contre 888,937 MD au 31 décembre 2019 et ceci après le reclassement du montant du terrain du perle de lac dans un compte de créance.
- Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré une augmentation de 51,995 MD en passant de 771,906 MD en 2019 à 823,861 MD au 31 décembre 2020.
- Des produits de placements nets totalisent au 31 décembre 2020 un montant de 65,935 MD contre 77,470 MD en 2019 soit une baisse de 15% qui est due essentiellement de l'instauration de la retenue à la source libératoire sur les revenus des capitaux mobiliers.

3- NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, sont préparés par application de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des

entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables prévues par le décret 96-2459 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers sont effectués conformément aux normes comptables sectorielles 26, 27, 28, 29, 30 et 31 relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre des finances du 26 juin 2000).

4- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables les plus significatives, retenues pour la préparation des comptes arrêtés au 31/12/2020, se résument comme suit :

4-1 Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation :

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur la base des taux suivants :

Logiciels	33%
Matériels de Transport	20%
Matériels informatiques	15%
Mobiliers et Matériels de bureau	10%
Agence. Aménagement et Installations	10%

4-2 Placements :

a- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent pour leur valeur réévaluée en 2001, les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante. Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition.

A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation :

- Des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette des amortissements (pour les biens amortissables),
- Des parts dans les sociétés à objet foncier à leur valeur mathématique. Les moins-values par rapport à la valeur comptable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Par ailleurs, suite au transfert des droits et engagements de la STAR issus de la promesse de vente du terrain

« La Perle du Lac » au profit de la nouvelle société de promotion immobilière dont la STAR est actionnaire majoritaire et l'établissement du contrat de vente définitif avec cette nouvelle société, les avances payées en 2019 et 2020 au titre de ce lot ont été reclassées dans un compte de débiteurs divers.

b- Placements financiers et placements dans les entreprises avec lien de participation :

b-1 Actions et autres titres à revenus variables :

Cette catégorie de placement comprend les titres dont le revenu dépend du résultat ou de l'un des éléments

du résultat de l'émetteur. Ainsi sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires,

les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissements ainsi que les parts des organismes de placements collectifs.

Les actions et autres titres à revenus variables sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables, à l'exception des titres réévalués.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

- Actions cotées : Cours moyen boursier du mois de décembre
- Actions non cotées : Valeur mathématique au 31/12/N-1
- Parts d'OPCVM : Valeur liquidative du 31 décembre

Les moins-values font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice, les plus-values

ne sont pas constatées.

b-2 Obligations et autres titres à revenu fixe :

Les obligations et titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constituée

à due concurrence.

4-3 Créances :

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations

de réassurance et les autres créances

- Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance.
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et /ou de réassurance tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

4-4 Les provisions sur créances :

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Générale des Assurances n°24/2017 du 29/03/2017 :

* Les créances sur les assurés par ancienneté aux taux suivants :

2018 et antérieurs	100%
2019	20%
2020	0%

* Les créances sur les intermédiaires par ancienneté aux taux suivants :

2019 et antérieurs	100%
2020	80%

* Les créances contentieuses sont provisionnées en totalité.

* La provision des autres postes de créances est calculée au cas par cas en tenant compte de l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4-5 Les primes acquises et non émises :

Elles sont afférentes à l'exercice 2020 mais n'ayant pu être émises. Elles sont estimées à partir de la moyenne

des primes émises sur exercices antérieurs des cinq derniers exercices.

Les commissions relatives aux primes acquises et non émises sont constatées au 31/12/2020.

4-6 Les primes à annuler :

Les primes à annuler sont évaluées par référence à une méthode statistique conformément à la norme comptable n° 28.

4-7 Autres éléments d'actif :

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités, les charges reportées, les comptes de régularisation

et les écarts de conversion.

4-8 Capitaux propres :

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les autres réserves, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

4-9 Provisions Techniques :

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du ministre

des Finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005.

Les provisions techniques portées au passif concernent les engagements de la société envers ses assurés, réassurance comprise. Les provisions techniques à la charge des réassureurs sont portées à l'actif du bilan.

a- Provisions pour primes non acquises :

Ces provisions sont destinées à constater pour l'ensemble des contrats en cours la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Ces provisions sont calculées séparément pour chaque contrat sur la base de la méthode du prorata- temporis.

Les provisions PNA afférentes aux primes RC décennales font l'objet d'un traitement spécial.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

En réassurance facultative, la provision est calculée au prorata- temporis.

La provision pour primes non acquises relative aux acceptations est calculée à partir des comptes envoyés par les cédantes.

Le contrôle des provisions PNA prorata-temporis et des dépôts de réassurance a été effectué conformément à l'article 15 du code des assurances.

b- Provisions mathématique vie :

La provision mathématique d'assurance vie correspond à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

c- Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer Auto, Incendie, A.R.D.S, Aviation et transport sont déterminées selon la méthode de l'inventaire permanent qui engendre une mise à jour permanente par les jeux des aggravations et des améliorations.

Les provisions pour sinistres à payer des branches groupe, vie et Accidents de travail sont évaluées dossier par dossier à la date d'arrêté comptable.

La provision pour sinistres à payer automobile dégâts matériels, est calculée suivant les cadences de règlements observées dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs, le coût moyen et le dossier par dossier, l'évaluation la plus élevée est retenue.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) et des chargements pour frais de gestion.

Les provisions pour sinistres à payer sont présentées au passif après déduction des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

La provision pour sinistre à payer relative aux acceptations est estimée par référence aux comptes envoyés par les cédantes.

d- Provisions mathématiques des rentes :

Les provisions mathématiques des rentes correspondent à la valeur actuelle des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes. Son montant est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

e- Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes :

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires de contrats d'assurance sous la forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la société. Le montant des ristournes est évalué par référence à une méthode statistique.

f- Provisions pour risques en cours :

Cette provision représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer.

Elle est destinée à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats d'assurance en cours susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où cette charge n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

g- Provisions pour égalisation :

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir.

4-10 Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières.

Les primes souscrites par les assurées sont constatées à leur émission et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

4-11 Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais de règlement de sinistres
- Frais d'acquisition
- Frais d'administration
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques.

Par ailleurs, durant l'exercice 2020, la STAR a procédé à la revue et la mise à jour des clés de déversement des charges par nature vers les charges par destination par l'assistance d'un cabinet externe.

Ainsi après une prise de connaissance du système de gestion et des clés de répartition existants, les axes d'amélioration ont été identifiés en tenant compte à la fois des besoins réglementaires, de l'organisation interne de la société et des best practices en la matière.

La mise en place de la nouvelle affectation des charges par nature aux différentes destinations a engendré une réduction des charges affectées à la destination « Autres charges techniques » et l'augmentation des charges aux destinations « Charges d'acquisition » et « Charges de gestion des sinistres ».

Les états de 2019 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

4-12 Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les frais généraux affectés

aux placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat.

Les produits nets vie sont relatifs aux actifs affectés à l'activité vie selon l'opération du cantonnement.

Le reste des produits nets est réparti entre l'état technique non-vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques non-vie et des capitaux propres.

4-13 Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

La STAR applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation l'impôt sur les bénéfices.

4-14 L'état de flux de trésorerie :

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties

de fonds et ce, par un système de recensement individuel par flux.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

La trésorerie se compose des avoirs en dinars et en devises auprès des banques, du Centre des chèques Postaux et de la caisse.

Les encaissements des primes reçus des assurés sont présentés nets de ristournes et de la quote-part des Co-assureurs.

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont présentés nets de la quote-part des Co-assureurs.

Les décaissements ou encaissements liés aux opérations d'acquisition ou de cessions de placements financiers enregistrent les flux de trésorerie compensés des opérations de souscription et de cession des bons de trésor, des bons de trésor assimilables et des placements en devises.

4-15 L'état des engagements hors bilan :

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté conformément à la norme NC26 § 47, la société ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

5- COMPARABILITE DES COMPTES :

Les méthodes d'évaluation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2020 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes du 2019.

Les états financiers de 2019 ont été retraités en proforma pour des besoins de comparabilité, le retraitement

a concerné le déversement des charges par nature et le poste « terrains et Constructions ».

6- NOTE SUR LA CRISE SANITAIRE COVID-19 :

- L'année 2020 a été caractérisée par les retombées de la crise sanitaire causée par la pandémie Covid-19.

Pendant les deux mois de confinement, la STAR a continué à rendre ses services à distance.

Les mesures prises par le gouvernement ont eu pour conséquence la baisse de la sinistralité des branches automobile et santé ce qui a engendré un ajustement au niveau de la détermination des provisions pour sinistres tardifs de ces deux branches.

- Les décrets lois du chef de gouvernement prévoyant le report des remboursements des échéances de crédit ce qui a pour effet d'augmenter les risques d'assurance.
La STAR a envoyé des correspondances aux banques partenaires demandant les éléments des reports effectués pour pouvoir évaluer la provision mathématique et la surprime conséquentes.
A ce jour, la STAR se trouve dans une situation d'incertitude qui ne lui permet pas d'estimer le risque à sa charge.
- Le décret-loi du chef de gouvernement 2020-30 changeant le régime fiscal passant de 20% non libératoire
à un taux de 35% libératoire lequel taux a été remplacé par un taux de 20% libératoire par la loi des finances pour la gestion 2021.

7- APPLICATION DES NORMES IFRS :

Suite à la décision prise par le Conseil National de la comptabilité le 06 septembre 2018 au sujet de l'entrée en vigueur des normes internationales d'information financières (IFRS) à partir du 1er janvier 2021, la STAR a entamé en 2019 un plan d'action de mise en place et d'implémentation des normes IFRS.

Pour se préparer à cette transition, la STAR a :

- réalisé des sessions de formation sur ces normes au profit des structures concernées durant l'exercice 2019 ;
- mené des workshops sur les différents métiers durant l'exercice 2019 ;
- identifié et a analysé les écarts des normes sectorielles des assurances par rapport aux normes IFRS ;
- étudié les impacts sur les états financiers de la société des exercices 2018 et 2019.

Les prochaines étapes porteront sur :

- L'étude des impacts sur les états financiers de 2020
- L'élaboration d'une feuille de route IFRS 17

8-CONTROLE INTERNE :

Le système de contrôle interne mis en place par la société permet de réaliser les objectifs suivants :

- Maîtrise des activités et des opérations,
- Présentation des informations conformes aux caractéristiques qualitatives définies dans le cadre conceptuel de la comptabilité financière,
- Conformité aux lois, réglementation et directives de la direction générale et du comité permanent d'audit.

Le système de contrôle interne est assuré par :

- La division d'audit interne qui a pour mission de procéder à l'examen et à l'évaluation du caractère suffisant et de l'efficacité du système de contrôle interne ainsi qu'à la proposition de recommandation pour son amélioration.

- Le département conformité assurera la mise en œuvre d'une veille normative et réglementaire sur les activités d'assurance, la formalisation et la mise à jour périodique de la politique de conformité de la compagnie et l'évaluation du risque de non-conformité.
- Le département risque management et sécurité ayant pour mission de contribuer à préserver la valeur et la réputation de la société en analysant, quantifiant et prévenant les risques qu'elle peut encourir du fait de ses activités, et en mettant en place les moyens de couverture de ces risques.
- Le département actuariat qui a pour mission de contribuer à l'équilibre technique des portefeuilles en analysant leur rentabilité et en déterminant, par des études actuarielles, les orientations de la politique de surveillance, les barèmes de tarification.

9-LES COMITES SPECIAUX ET ROLES DE CHAQUE COMITE :

- **Comité de réflexion sur la stratégie commune** : composé de membres du Conseil d'Administration, ce comité examine les sujets relatifs à la stratégie, la planification et les objectifs de la société et leur suivi.
- **Comité permanent d'audit** : composé des membres parmi les administrateurs et la division d'audit interne, le comité veille au respect de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementations. Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle et propose la nomination des commissaires aux comptes.
- **Comité financier de pilotage** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division financière, le comité arrête la politique de placement et examine les opportunités offertes sur le marché.
- **Comité de gestion des risques** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division gestion des risques, le comité arrête la stratégie de gestion des risques, analyse l'exposition de la société aux risques et présente les procédures correctives pour la maîtrise de ces risques.
- **Comité de nominations et de rémunérations** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division des ressources humaines, le comité est chargé de mettre en place une politique de nomination, rémunération, recrutement et remplacement des dirigeants et cadres supérieurs.

10 -EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

11-NOTES SUR LE BILAN (les chiffres sont exprimés en dinars tunisiens)

I-NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

❖ AC1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31 décembre 2020 une valeur comptable nette de 6 183 475 dinars contre 6 581 732 dinars au 31 décembre 2019. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2020	Amortissements au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2019
Droit au bail	41 000	41 000	0	0
Logiciels	15 433 912	9 250 437	6 183 475	6 581 732
Autes actifs	103 251	103 251	0	0
TOTAL	15 578 163	9 394 688	6 183 475	6 581 732

❖ AC2- Actifs corporels d'Exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31 décembre 2020 une valeur comptable nette de 6 334 700 dinars contre 6 021 637 dinars au 31 décembre 2019. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2020	Amortissement s au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2019
Matériels de transport	886 962	515 595	371 367	518 730
MMB	3 514 022	2 696 623	817 399	939 272
AAI	10 393 295	6 702 871	3 690 424	3 437 306
Matériels Informatique	7 237 125	5 781 615	1 455 510	1 126 329
TOTAL	22 031 404	15 696 704	6 334 700	6 021 637

❖ AC3 - Placements

AC31- Placements Immobiliers

Les placements immobiliers totalisent au 31 décembre 2020 une valeur comptable nette de 28 804 844 dinars contre 29 392 504 dinars au 31 décembre 2019. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2020	Amortissement s au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2019
Terrains	11 863 299		11 863 299	11 863 299
Constructions	24 040 547	7 393 129	16 647 418	17 229 205
Parts dans les sociétés à objet foncier	318 300	24 173	294 127	300 000
TOTAL	36 222 146	7 417 302	28 804 844	29 392 504

(*) la valeur du terrain « la perle du Lac » est reclassée dans la rubrique AC633 « débiteurs divers ».

AC32- Placements dans les entreprises avec lien de participation

Ce poste présente un solde net de 97 567 287 dinars au 31/12/2020 contre 99 253 018 dinars au 31/12/2019 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Actions Cotées	106 227 329	110 954 779
Actions Non Cotées	15 026 526	13 236 519
Valeur brute	121 253 855	124 191 298
Provisions	23 686 568	24 938 280
Valeur nette	97 567 287	99 253 018

AC33- Placements Financiers

AC331- Actions et autres titres à revenus variables :

Ce poste présente un solde net de 27 650 472 dinars au 31/12/2020 contre 26 073 872 dinars au 31/12/2019 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Actions Cotées	14 010 645	14 010 643
Actions OPCVM	16 184 161	14 215 827
Actions Non Cotées	2 518 885	2 508 893
Actions étrangères	957 274	957 274
Valeur brute	33 670 965	31 692 638
Provisions Actions	6 020 493	5 618 765
Valeur nette	27 650 472	26 073 872

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes :

Ce poste présente un solde net de 734 430 950 dinars au 31/12/2020 contre 701 588 450 dinars au 31/12/2019 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	151 462 452	124 619 952
Emprunts indivis	150 000	150 000
Placements bons de trésor	345 000 000	430 000 000
Placements BTA	238 469 000	149 469 000
Valeur brute	735 081 452	704 238 952
Provisions obligations	650 502	2 650 502
Valeur nette	734 430 950	701 588 450

AC334 – Prêts

La rubrique « Prêts » présente un solde net de 14 363 685 dinars au 31/12/2020 contre 15 276 326 dinars au 31/12/2019 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Prêts au personnel	14 297 260	15 231 840
Prêts sur police vie	95 401	73 462
Valeur brute	14 392 661	15 305 302
Provisions	28 976	28 976
Valeur nette	14 363 685	15 276 326

AC336- Autres placements

La rubrique « Autres placements » présente un solde net de 5 843 941 dinars au 31/12/2020 contre 12 392 589 dinars au 31/12/2019 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Dépôt auprès de la TGT	6 374 886	5 204 651
Placements en devises	0	7 152 750
Autres dépôts	35 187	35 188
Valeur brute	6 410 073	12 392 589
Provisions	566 132	0
Valeur nette	5 843 941	12 392 589

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique englobe les dépôts prélevés à l'encontre de la STAR par les compagnies cédantes sur les affaires acceptées.

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts en garantie des PPNA	1 481 092	1 522 472
Dépôts en garantie des PSAP	3 301 393	3 438 290
TOTAL	4 782 485	4 960 762

❖ AC5 - Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Ce poste présente un solde au bilan de 79 869 476 dinars au 31/12/2020 contre 74 472 526 dinars au 31/12/2019.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Provision pour primes non acquises	9 933 365	11 005 961
Provision pour sinistres vie	241 887	0
Provision pour sinistres non vie	65 033 592	58 000 445
Prov. pour part. des ass. aux bénéfices	4 660 631	5 466 121
TOTAL	79 869 476	74 472 526

❖ AC6 – Créances

Les Créances totalisent au 31 décembre 2020 une valeur comptable nette de 210 396 818 dinars contre de 207 703 279 dinars au 31 décembre 2019. Le détail de ces postes se présente comme suit :

Libellés	Montant brut au 31/12/2020	Provision	Montant net au 31/12/2020	Montant net au 31/12/2019 (*)
AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directe				
AC611 Primes acquises et non émises	26 150 345		26 150 345	26 435 539
AC612 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Primes à annuler	-4 961 209		-4 961 209	-4 424 883
créances sur les assurés et sur les intermédiaires	108 231 174	24 458 496	83 772 678	86 962 025
créances contentieuses	20 901 821	20 370 961	530 860	1 467 383
Autres créances	16 076 036	9 466 111	6 609 925	10 242 874
TOTAL	140 247 822	54 295 568	85 952 254	94 247 399
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances				
	48 254 169	5 155 524	43 098 646	42 282 914
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance				
Rétrocessionnaires	319 208	0	319 208	202 147
Cédants	5 741 646	1 868 186	3 873 460	3 542 313
Cessionnaires	12 280 883	4 414 031	7 866 852	8 255 769
TOTAL	18 341 737	6 282 218	12 059 519	12 000 229
AC63 Autres Créances				
Personnel	102 087	2 210	99 877	623 609
Etat,orga.sécurité sociale	31 649 890		31 649 890	24 422 129
autres débiteurs divers	12 425 284	1 038 997	11 386 287	7 691 460
TOTAL	44 177 261	1 041 207	43 136 055	32 737 198
TOTAL GENERAL	277 171 334	66 774 516	210 396 818	207 703 279

(*) Après le reclassement du montant du terrain « la perle du lac »

❖ AC7-Autres éléments d'actif

AC71- Avoirs en banque, CCP et Caisse :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2020 une valeur comptable de 52 015 127 dinars contre 6 397 524 dinars au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Avoirs en banque	51 364 245	5 885 889
CCP	627 598	482 300
Caisse	23 285	29 334
TOTAL	52 015 127	6 397 524

AC 72 Charges reportées

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2020 une valeur comptable de 18 347 977 dinars contre 12 833 690 dinars au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Frais d'acquisition reportés	18 347 977	12 833 690
TOTAL	18 347 977	12 833 690

AC 73 Comptes de régularisation Actif

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2020 une valeur de 36 869 678 dinars contre 31 849 593 dinars au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	34 935 497	29 716 100
AC732 Estimation de réassurance	465 712	508 003
AC733 Autres comptes de régularisation charges constatées d'avance	705 127	802 044
Autres produits à recevoir	60 788	136 689
commissions à recevoir	700 554	686 757
TOTAL	36 867 678	31 849 593

II -NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

❖ CP- Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2020	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2020
Capital Social	23 076 930				23 076 930
Primes liées au capital	126 623 070				126 623 070
Réserves Légales	2 307 693				2 307 693
Autres réserves	40 436 668	2 426 037			42 862 705
Résultats reportés	143 593 273	19 366 499	-8 815 387		154 144 385
Résultat Décembre 2019	22 057 373	-22 057 373			0
Résultat Décembre 2020				16 398 079	16 398 079
TOTAL	358 095 007	-264 837	-8 815 387	16 398 079	365 412 862

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportés après déduction des réserves prévues par les textes législatifs spéciaux et les réserves statutaires.

Les dividendes relatifs à l'exercice 2019 ont été distribués en totalité sur le report à nouveau disponible au 31/12/2013.

❖ **PA2-Provision pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2020 à 8 511 750 dinars et représentent des provisions pour risque fiscal, départ à la retraite anticipée et provision pour litiges.

❖ **PA3- Provisions techniques brutes**

Les provisions techniques brutes s'élèvent au 31/12/2020 à 823 861 070 dinars contre 771 906 037 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation 2020	Variation 2019
Prov.pour primes non acquises	107 971 432	109 301 130	-1 329 698	4 286 265
Prov.Mathématiques Vie	58 979 200	53 922 413	5 056 787	4 468 900
Prov.pour Sinistres à Payer Vie	21 545 120	19 552 073	1 993 047	6 574 552
Prov.pour Sinistres à Payer non Vie	605 701 120	559 003 814	46 697 306	-20 088 884
Prov.Mathématiques des Rentes	12 590 598	13 145 856	-555 258	-607 896
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices Vie	161 605	77 894	83 711	47 593
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices et aux ristournes non Vie	13 186 539	13 047 315	139 224	728 122
Prov pour Egalisation décès	423 215	1 507 457	-1 084 242	1 507 457
Prov pour risques en cours	3 302 241	2 348 085	954 155	1 584 542
TOTAL	823 861 070	771 906 037	51 955 033	-1 499 350

Par ailleurs, le Décret-loi n° 2020-19 du 15 mai 2020, portant fixation de dispositions particulières relatives au remboursement des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients a prévu que les contrats d'assurances continuent de produire leurs effets tout au long de la période additionnelle due au report. Toutefois, étant donné que ces reports apportent des changements aux tableaux d'amortissement des crédits et les garanties offertes aux banques, la constatation d'un engagement supplémentaire reste tributaire du paiement d'une prime complémentaire par les banques désirant se couvrir sur les risques additionnels. La STAR a envoyé des correspondances aux banques partenaires demandant les éléments des reports effectués pour pouvoir évaluer la provision mathématique et la surprime conséquentes. A défaut de réponse, la STAR se trouve dans une situation d'impossibilité d'estimer le reliquat du chiffre d'affaire et de l'engagement qui en résulte.

❖ **PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2020 une valeur comptable de 16 350 330 dinars contre 15 365 916 dinars au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts en garantie des PPNA	4 822 483	4 780 934
Dépôts en garantie des PSAP	11 527 846	10 584 982
TOTAL	16 350 330	15 365 916

❖ **PA6 Autres dettes**

Les autres dettes totalisent au 31 décembre 2020 une valeur comptable de 63 252 974 dinars contre 61 636 525 dinars au 31 décembre 2019. Le détail de ce poste se présente comme suit :

PA61- Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Siège, agents d'assurances et succursales	7 221 531	7 527 296
Autres Crédoeurs	15 255 344	15 385 503
TOTAL	22 476 875	22 912 799

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Rétrocessionnaires	368 698	297 037
Cédants	2 079 103	2 133 198
Cessionnaires	7 120 837	7 363 700
TOTAL	9 568 638	9 793 936

PA63- Autres dettes

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts et cautionnements reçus	6 768 837	6 360 372
Personnel	5 778 277	6 443 600
Etat , Organisme de sécurité sociale	9 349 477	7 647 658
Autres Créditeurs divers	9 310 870	8 478 160
TOTAL	31 207 461	28 929 790

❖ PA7- Autres passifs**PA71 Comptes de régularisation Passif**

Ce poste présente un solde de 45 388 172 dinars au 31/12/2020 contre 24 557 857 dinars au 31/12/2019 qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Charges à payer	24 162 050	13 327 881
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	172 932	91 721
Intérêts de retard des traites	416 372	416 372
Intérêts sur les cautions	461 163	469 494
Différence sur les prix de remboursements à percevoir	20 175 656	10 252 389
TOTAL	45 388 172	24 557 857

12 -NOTES SUR LES ETATS DERESULTAT (les chiffres sont exprimés en dinars : Dinars Tunisiens)

12.1-Primes émises et acceptées

Les primes émises et acceptées nettes des cessions et rétrocessions des branches vie et non vie de la STAR ont atteint 325 899 228 dinars en 2020 contre 340 155 401 dinars en 2019, soit une variation nette négative de 14 166 173 dinars.

Libellés		Opérations brutes 31/12/2020	Cessions 2020	Opérations nettes au 31/12/2020	Opérations nettes au 31/12/2019
Primes émises non vie	PRNV1	329 127 423	33 807 155	295 320 268	310 816 471
Primes émises vie	PRV1	32 266 680	1 597 720	30 668 960	29 338 930
Total		361 394 103	35 404 876	325 989 228	340 155 401

12.2 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession des branches vie et non vie se sont élevées à 274 660 218 dinars en 2020 contre 293 987 918 dinars en 2019 enregistrant une variation négative de 19 327 699 dinars qui se détaille comme suit :

Libellés		Opérations brutes 31/12/2020	Cessions 2020	Opérations nettes au 31/12/2020	Opérations nettes au 31/12/2019 (*)
Non vie					
Montants payés	CHNV11	234 644 801	-9 992 793	224 652 008	286 242 337
Variation de la PSAP	CHNV12	46 697 307	-7 201 880	39 495 427	-3 580 423
Total non vie		281 342 108	-17 194 673	264 147 435	282 661 914
Vie					
Montants payés Cession vie	CHV11	9 838 273	-1 245 383	8 592 890	8 183 740
Variation de la PSAP Cession vie	CHV12	1 993 047	-73 154	1 919 892	3 142 264
Total vie		11 831 320	-1 318 537	10 512 783	11 326 004
Total général		293 173 429	-18 513 210	274 660 218	293 987 918

(*) Les montants de 2019 ont été retraités à des fins comparatives.

12.3-Variation des autres provisions techniques

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2020 une valeur comptable de 3 972 545 dinars contre 5 976 357 dinars au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Libellés		31/12/2020	31/12/2019
Non vie			
var.provisions mathématiques rentes		-555 257	-607 896
var.provisions pour risques en cours		954 155	1 584 542
Total non vie	CHNV2	398 898	976 646
Vie			
var.provisions mathématiques		5 056 787	4 468 900
var.provision égalisation		-1 084 242	1 507 457
Total vie	CHV2	3 972 545	5 976 357

12.4-Participations aux bénéfices et ristournes

Cette rubrique présente au 31 décembre 2020 un solde net de cession pour les branches vie et non vie de 6 994 968 dinars contre 4 735 650 dinars au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Libellés	Opérations brutes au 31/12/2020	Cessions 2020	Opérations nettes au 31/12/2020	Opérations nettes au 31/12/2019
Non vie				
participations aux bénéfices payés	3 703 525	389 062	3 314 463	2 793 130
ristournes	2 768 013	-800 140	3 568 153	1 166 805
provisions pour participation aux bénéfices	8 139	0	8 139	696 287
provisions pour ristournes	20 502		20 502	31 835
Total non vie	CHNV3	6 500 179	6 911 257	4 688 057
Vie				
participations aux bénéfices payés	0		0	0
provisions pour participation aux bénéfices	83 711		83 711	47 593
Total vie	CHV3	83 711	83 711	47 593
Total Général		6 583 889	6 994 968	4 735 650

12.5-Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 70 283 146 dinars au 31 décembre 2020 contre 67 765 772 dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellés		31/12/2020	31/12/2019 (*)
Non vie			
Frais d'acquisition	-	50 236 956	49 067 363
Var.des frais d'acquisition reportés	-	5 514 287	1 164 906
frais d'administration	-	27 072 042	22 031 549
commissions reçues des réassureurs	+	8 486 355	8 229 731
Total non vie	CHNV4	63 308 356	61 704 274
Vie			
Frais d'acquisition	-	5 471 292	5 055 520
frais d'administration	-	1 503 498	1 007 745
commissions reçues des réassureurs	+	0	1 767
Total vie	CHV4	6 974 790	6 061 497
Total Général		70 283 146	67 765 772

(*) Les montants de 2019 ont été retraités à des fins comparatives.

12.6-Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 11 265 202 dinars au 31 décembre 2020 contre 11 112 027 dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellés		31/12/2020	31/12/2019 (*)
Non vie			
Autres charges techniques	-	10 581 925	10 434 347
Total non vie	CHNV5	10 581 925	10 434 347
Vie			
Autres charges techniques	-	683 277	677 680
Total vie	CHV5	683 277	677 680
Total Général		11 265 202	11 112 027

(*) Les montants de 2019 ont été retraités à des fins comparatives.

12.7-Autres Produits techniques

Les autres produits techniques totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 475 021 dinars au 31 décembre 2020 contre 599 018 dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellés		31/12/2020	31/12/2019
Non vie			
Produits techniques	PRNV2	472 446	599 018
Vie			
Produits techniques	PRV2	2 575	0
Total Général		475 021	599 018

12.8-Produits et charges des placements

Les produits des placements nets des charges totalisent un montant de 65 934 973 dinars au 31 décembre 2020 contre 77 470 464 dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation		31/12/2020	31/12/2019
Produits des placements			
Revenus des placements	PRNT13 + PRV23	85 290 875	77 297 911
Revenus des placements immobiliers		410 239	361 290
Revenus des obligations et autres titres à revenus fixes		71 923 073	63 423 699
Revenus des participations		9 696 394	9 366 954
autres revenus		3 261 170	4 145 968
Reprise de corrections de valeurs sur placements	PRNT13 + PRV23	26 257 228	24 831 692
Profits provenant de la réalisation des placements	PRNT14 + PRV24	3 622 882	3 560 314
TOTAL		115 170 986	105 689 918
Charges des placements			
Charges de gestion des placements (*)	CHNT11 + CHV91	19 525 325	2 054 891
Corrections de valeurs sur placements	CHNT12 + CHV92	24 110 481	25 224 570
Pertes provenant de la réalisation des placements	CHNT13 + CHV93	5 600 207	939 991
TOTAL		49 236 012	28 219 452
Revenus nets		65 934 973	77 470 464

(*) l'évolution des charges est due essentiellement aux montants de la retenue à la source libératoire.

12.9-Frais Généraux par nature

Les frais généraux totalisent un montant de 77 229 800 dinars au 31 décembre 2020 contre 74 524 383 dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
charges de personnel		
salaires et compléments de salaires	38 999 877	35 734 589
charges sociales	15 008 506	13 406 302
autres charges	1 885 890	2 016 201
Total charges de personnel	55 894 272	51 157 092
Impôts et taxes	9 463 875	10 985 405
Autres charges	12 371 653	12 381 887
Total des charges par nature	77 729 800	74 524 383

(*) L'évolution des salaires et des charges sociales est expliquée par la mise en place d'un plan de départ volontaire à la retraite anticipée.

12.10- Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires, s'élevant à 36 600 499 dinars en 2020 contre 34 604 342 dinars en 2019 suite à l'évolution du chiffre d'affaires réalisé par le réseau commercial.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
commissions des agents d'assurances, courtiers et bancassurances	36 600 499	34 604 342

12.11-Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions des créances totalisent un montant de 8 457 441 dinars au 31 décembre 2020 contre 4 393 872 dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements	3 400 529	3 645 934
Dotations aux provisions des créances	8 043 654	6 153 326
Reprises des provisions des créances	-2 986 743	-5 405 389
TOTAL	8 457 440	4 393 871

12.12- Ventilation par destination des frais généraux et des dotations

La réglementation impose d'affecter aux comptes techniques les frais généraux, les commissions, les frais de gestion des placements ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions. Ces derniers sont repartis par des clés dans les destinations suivantes :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Total des charges affectées au compte technique Vie	8 867 059	7 858 411
Total des charges affectées au compte technique Non Vie	111 341 280	104 007 097
Frais de gestion des placements	1 111 214	1 043 251
Total des charges non techniques	1 468 186	613 838
TOTAL	122 787 739	113 522 597

(*) Les montants de 2019 ont été retraités à des fins comparatives.

12.13- Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat comptable	17 203 826
Réintégrations	59 525 390
Déductions	- 91 692 624
Résultat fiscal	- 14 963 408
Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)	- 805 747
Résultat Net au 31/12/2020	16 398 079

12.14-Ventilation des primes par zone géographique :

La ventilation des primes émises nettes de taxes et d'annulations s'élevant à 364 057 593 dinars en 2020 se détaille comme suit :

Zone	MONTANT
Nord	257 242 105
Centre	43 020 975
Sud	63 794 513
Total	364 057 593

12.15-Ventilation des éléments extraordinaires et non techniques

1- Les produits non techniques se détaillent comme suit :

Désignation	au 31/12/2020
Profits exceptionnels et sur exercices antérieurs	77 397
Reprise sur provision pour risques et charges	315 000
Produits nets de cession	43 461
Autres produits	228 025
TOTAL	663 883

2- Les charges non techniques se détaillent comme suit :

Désignation	au 31/12/2020
Dotation provision pour risques et charges	6 201 750
Autres charges non techniques	1 675 890
Rémunérations des cautions	309 326
TOTAL	8 186 966

3- Les pertes extraordinaires : ce poste enregistre un montant de 354 440 dinars qui représente la contribution de solidarité sociale payée au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 349 440 dinars et 5 000 dinars au titre de l'exercice 2020.

13 -NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie a atteint au 31/12/2020 un montant de 52 015 128 dinars contre 6 397 524 dinars au 31/12/2019, soit une variation positive de 45 617 604 dinars.

Cette variation positive de trésorerie résulte principalement des flux de trésorerie liés à des activités d'exploitation.

Les activités d'exploitation ont dégagé au cours de l'exercice 2020, un flux de trésorerie net positif de 57 774 325 dinars contre un flux de trésorerie positif de 4 825 412 dinars en 2019.

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2020, un flux de trésorerie net négatif de 3 400 200 dinars provenant, d'une part de l'acquisition de titres de participations pour 759 000 dinars et, d'autre part de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles pour 2 641 200 dinars.

L'activité de financement a dégagé, au cours de l'exercice 2020, un flux de trésorerie négatif de 8 756 521 dinars provenant de la distribution des dividendes.

14-Annexes (les chiffres sont exprimés en dinars tunisien)

1-Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31/12/2020 (Annexe 8)

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31/12/2020

DESIGNATION	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS								VCN AU 31/12/2020	
	AU 1/01/2020	ACQUISITION 2020	CESSION REGU 2020	AU 31/12/2020	AU 1/01/2020		AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		AU 31/12/2020			
					AMORT	PROVISION	AMORT	PROVISION	AMORT	PROVISION	AMORT	PROVISION		
ACTES INCORPORELS	14 366 499	1 211 663	-	15 578 162,818	7 784 768		1 609 920					9 394 687,627		6 183 475
LOGICIELS	14 222 249	1 211 663		15 433 912	7 640 517		1 609 920					9 250 437		6 183 475
DROIT AU BAIL	41 000			41 000,000	41 000							41 000		-
AUTRES ACTES	103 251			103 250,600	103 251							103 251		-
ACTES CORPORELS D'EXPLOITATION	20 387 827	1 708 157	64 580	22 031 404	14 366 190		1 395 094	-	64 580	-		15 696 784		6 334 700
MATERIEL DE TRANSPORT	951 542	-	64 580	886 962	432 812		147 363		64 580			515 595		371 367
MMB	3 460 965	53 057	-	3 514 022	2 521 693		174 930					2 696 623		817 399
MATERIEL INFORMATIQUE	6 434 792	802 332	-	7 237 125	5 308 464		473 151					5 781 615		1 455 510
A.A.L	9 540 527	852 768	-	10 393 295	6 103 221		599 650	-	-			6 702 872		3 690 424
PLACEMENTS	934 444 491	157 778 328	140 409 182	951 813 637	6 914 946	33 254 822	526 747	29 827 512	48 565	32 105 490	7 393 129	30 976 844		913 443 665
TERRAINS ET IMMEUBLES BATIS (*)	41 344 651		5 440 805	35 903 846	6 914 946		526 747		48 565		7 393 129			28 510 717
D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION														
PARTICIPATIONS AUXILIAIRES A OBJET FONCIER	318 300	-	-	318 300		18 300		5 873		-		24 173		294 127
PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES														
AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION (**)	124 191 298	4 407 106	7 344 548	121 253 855		24 938 280		18 704 927		19 956 639		23 686 568		97 567 287
AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS														
ACTIONS (*)	31 692 638	9 551 117	7 572 790	33 670 965	5 618 765		10 550 580			10 148 852		6 020 493		27 650 472
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES REVENU FIXE	704 238 952	134 000 000	103 157 500	735 081 452	2 650 502		-			2 000 000		650 502		734 430 950
PRET AU PERSONNEL	15 305 302	3 063 572	3 976 214	14 392 660	28 976		-					28 976		14 363 685
AUTRES	12 392 589	2 966 016	8 948 531	6 410 074			566 133					566 133		5 843 941
CREANCES POUR ESPECES DEPOSEES	4 960 762	3 790 516	3 968 794	4 782 485										4 782 485

(*) reclassement du terrain du perle de Lac en compte de créance

(**) reclassement des actions du rubrique actions avec lien de participation au rubrique actions en placements financiers

2-Etat récapitulatif des placements au 31/12/2020 (Annexe 9)

Désignation	valeur brute	valeur nette	juste valeur
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	36 222 146	28 804 844	62 766 748
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	104 908 437	75 903 282	301 641 236
Parts d'OPCVM	50 016 383	49 314 478	50 026 913
Obligations et autres titres à revenu fixe	735 081 452	734 430 950	734 430 950
Prêts au personnel	14 392 661	14 363 685	14 363 685
Depôts auprès des entreprises cédantes	4 782 485	4 782 485	4 782 485
Autres	6 410 074	5 843 941	5 843 941
Total	951 813 637	913 443 665	1 173 855 958

3-Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2020 (Annexe 10)

	Exercice de survenance				
ANNEE D'INVENTAIRE 2018	2016	2017	2018	2019	2020
Règlements cumulés	166 209 654	144 631 498	109 855 328		
Provisions pour sinistres	79 558 306	137 639 509	212 549 065		
Total charges des sinistres	245 767 960	282 271 007	322 404 393		
Primes acquises	305 805 187	354 767 966	346 975 609		
% Sinistres /primes acquises	80%	80%	93%		

	Exercice de survenance				
ANNEE D'INVENTAIRE 2019	2016	2017	2018	2019	2020
Règlements cumulés	192 695 268	202 580 515	164 154 687	108 515 286	
Provisions pour sinistres	48 712 807	83 088 243	134 393 483	184 276 262	
Total charges des sinistres	241 408 075	285 668 758	298 548 170	292 791 548	
Primes acquises	305 805 187	354 767 966	346 975 609	340 592 679	
% Sinistres /primes acquises	79%	81%	86%	86%	

	Exercice de survenance				
ANNEE D'INVENTAIRE 2020	2016	2017	2018	2019	2020
Règlements cumulés	203 587 924	225 782 423	195 093 710	151 481 502	89 960 298
Provisions pour sinistres	35 356 637	64 381 586	113 269 905	125 458 360	171 003 214
Total charges des sinistres	238 944 561	290 164 010	308 363 615	276 939 862	260 963 513
Primes acquises	305 805 187	354 767 966	346 975 609	340 592 679	330 457 121
% Sinistres /primes acquises	78%	82%	89%	81%	79%

4-Ventilation des charges et des produits des placements au 31/12/2020 (Annexe 11)

Désignation	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers		410 239	410 239
Revenus des participations	8 981 611	714 783	9 696 394
Revenus des autres placements		71 236 344	71 236 344
Autres revenus financiers		3 947 899	3 947 899
Total produits des placements	8 981 611	76 309 265	85 290 876
intérêts		524 556	524 556
frais externes et internes		181 749	181 749
autres frais		18 819 019	18 819 019
Total charges des placements	0	19 525 325	19 525 325

5-Résultat technique par catégorie d'assurance Vie au 31/12/2020 (annexe 12)

CATEGORIES	Vie	Décès	Mixte	Acceptation	Total
Primes émises	2 332 915	28 980 804	917 449	35 512	32 266 680
charges de prestations	-494 680	-11 098 301	-238 340		-11 831 320
charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-2 064 052	-1 241 506	-666 986		-3 972 545
Solde de souscription	-225 817	16 640 997	12 123	35 512	16 462 815
Frais d'acquisition	-4 907 749	-158 667	-398 857	-6 018	-5 471 292
Autres charges de gestion nettes	-128 631	-2 011 833	-43 735		-2 184 200
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 036 380	-2 170 500	-442 593	-6 018	-7 655 492
Produits nets de placements	330 686	5 296 241	229 220	102	5 856 249
Participation aux résultats	-45 531		-38 179		-83 711
Solde Financier	285 155	5 296 241	191 040	102	5 772 538
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans les primes cédées		-1 597 721			-1 597 721
les prestations payés		1 245 383			1 245 383
les charges de provi. pour prestations		73 154			73 154
la participation aux résultats					
Commissions reçues des réassureurs /rétrocessionnaires					
Solde de réassurance / rétrocession		-279 183			-279 183
Résultat technique	-4 977 043	19 487 554	-239 429	29 596	14 300 679
Informations complémentaires					
Montant des rachats	118 058		18 093		136 151
Intérêts techniques bruts de l'exercice					
Provisions techniques brutes à la clôture	5 441 284	72 207 090	3 459 421	1 345	81 109 140
Provisions techniques brutes à l'ouverture	3 350 091	68 996 146	2 712 255	1 345	75 059 838

6-Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2020(annexe 13)

Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2020

CATEGORIES	GROUPE	A.TRAVAIL	INCENDIE	RISQUES DIVERS	TRANSPORT	AVIATION	AUTOMOBILE	ACCEPTATION	TOTAL
PRIMES ACQUISES	85 711 763		12 350 656	15 178 169	8 673 717	5 320 339	201 459 283	1 763 195	330 457 121
Primes émises	85 300 229		13 474 265	15 907 889	9 745 840	4 613 564	198 363 820	1 721 815	329 127 423
Variation des Primes non acquises	411 533		-1 123 609	-729 720	-1 072 124	706 775	3 095 463	41 380	1 329 698
CHARGES DE PRESTATION	-76 426 545	-518 822	-8 775 895	-15 195 143	-7 438 407	-425 188	-172 405 708	-555 298	-281 741 006
Prestations et Frais payés	-73 519 306	-1 254 548	-7 173 069	-9 978 646	1 319 109	-335 454	-143 003 846	-699 041	-234 644 801
Charges des provisions pour prestations diverses	-2 907 239	735 726	-1 602 827	-5 216 497	-8 757 516	-89 734	-29 401 862	143 743	-47 096 205
Solde de souscription	9 285 218	-518 822	3 574 761	-16 974	1 235 309	4 895 150	29 053 575	1 207 897	48 716 115
Frais d'acquisition	-7 484 363		-2 548 245	-2 637 625	-1 086 056	-136 646	-30 780 680	-49 055	-44 722 670
Autres charges de gestion nettes	-7 512 730	-270 830	-2 917 424	-3 494 382	-1 263 231	-426 873	-20 636 652	-659 401	-37 181 522
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-14 997 094	-270 830	-5 465 669	-6 132 006	-2 349 287	-563 519	-51 417 332	-708 455	-81 904 191
Produits nets de placements	1 232 989	854 829	1 067 506	3 053 507	1 801 587	360 924	32 215 362	286 120	40 872 824
Participation aux résultats	-3 985 764		-588 541	-195 009	392 941	-1 063 939	-1 043 001	-16 866	-6 500 179
Solde Financier	-2 752 775	854 829	478 965	2 858 498	2 194 528	-703 015	31 172 360	269 254	34 372 645
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans les primes acquises			-7 288 397	-9 404 488	-5 725 994	-3 732 166	-8 536 632	-192 073	-34 879 750
les prestations payés		60 086	3 497 124	4 849 196	1 039 866		403 359	143 161	9 992 793
les charges de provi. pour prestations		-54 660	1 671 647	-286 057	4 984 390	80 676	866 716	-60 832	7 201 880
la participation aux résultats			136 705	78 091	-631 224			5 349	-411 078
Commissions reçues des réassureurs /rétrocession			1 497 090	1 339 584	1 740 031	150 591	3 716 785	42 275	8 486 355
Solde de réassurance / rétrocession		5 425	-485 831	-3 423 673	1 407 068	-3 500 899	-3 549 771	-62 119	-9 609 800
Résultat technique	-8 464 650	70 602	-1 897 774	-6 714 156	2 487 619	127 718	5 258 833	706 576	-8 425 231
Informations complémentaires									
Provisions pour Primes non Acquises clôture	23 745		4 383 837	5 883 669	2 781 282	3 116 025	90 301 781	1 481 092	107 971 432
Provisions pour Primes non Acquises Réouverture	435 279		3 260 228	5 153 949	1 709 158	3 822 800	93 397 244	1 522 472	109 301 130
Provisions pour Sinistres à Payer clôture	19 360 412	2 095 683	12 254 788	47 414 331	31 290 808	2 931 406	486 888 578	3 465 116	605 701 121
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture	16 453 173	2 276 150	10 651 961	43 196 976	22 533 292	2 841 672	457 441 729	3 608 860	559 003 814

7-Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers (Annexe 14)

ANNEE D'INVENTAIRE	EXERCICE				
	2016	2017	2018	2019	2020
Participation aux résultats	-218 405	0	30 302	47 593	83 711
Participation attribuée et payée	7 418	10 140			
Variation Prov. Participation bénéfices	-225 823	-10 140	30 302	47 593	83 711
Provisions mathématiques moyennes	40 641 791	45 079 250	48 107 135	51 687 963	56 450 807

8-Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : catégorie vie au 31/12/2020 (Annexe 15)

		Total
Primes Acquis	PRV1_1°Colonne	32 266 680
Charges de prestations	CHV1_1°Colonne	-11 831 320
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV2_1°Colonne	-3 972 545
Solde de souscription		16 462 815
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	-5 471 292
Autres charges de gestion nettes	PRV4-CHV43+CHV5	-2 184 200
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-7 655 492
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	PRV2-CHV9	5 856 249
Participation aux résultats	CHV3_1°Colonne	-83 711
Solde Financier		5 772 538
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV11_2°Colonne	-1 597 721
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11_2°Colonne	1 318 537
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21_2°Colonne	0
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3_2°Colonne	0
Commissions reçues des réassureurs	CHV44_2°Colonne	0
Solde de réassurance		-279 183
Résultat technique		14 300 679
Informations complémentaires		
Montant des rachats		136 591
Intérêts technique bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		81 109 140
Provisions techniques brutes à l'ouverture		75 059 838

9-Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : catégorie non-vie au 31/12/2020 (Annexe 16)

		Total
Primes Acquis		330 457 121
Primes émises	PRNV11_1°Colonne	329 127 423
Variation des primes non acquises	PRNV12	1 329 698
Charges de prestations		-281 741 006
Prestations et frais payés	CHNV11_1°Colonne	-234 644 801
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12+CHNV2+CHNV6_1°Colonne	-47 096 205
Solde de souscription		48 716 115
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-44 722 670
Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5-PRNV2	-37 181 522
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-	81 904 191
Produits nets des placements	PRNT3	40 872 824
Participations aux résultats	CHNV3	-6 500 179
Solde Financier		34 372 645
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRNV11+PRNV12 _ 2°Colonne	34 879 750
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 _ 2°Colonne	-9 992 793
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 _ 2°Colonne	-7 201 880
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHNV3 _ 2°Colonne	-411 078
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 _ 2°Colonne	8 486 355
Solde de réassurance		9 609 800
Résultat technique		-8 425 231

Informations complémentaires

Provisions pour Primes non Acquises clôture	107 971 432
Provisions pour Primes non Acquises Réouverture	109 301 130
Provisions pour Sinistres à Payer Clôture	605 701 121
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture	559 003 814
Autres provisions techniques clôture	29 079 377
Autres provisions techniques Réouverture	28 541 256

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **365 412 862** Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **16 398 079** Dinars.

Ce rapport a été établi sur la base des éléments disponibles pour l'arrêté des comptes, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au « Covid-19 ». Par conséquent, les sujets présentés dans ce rapport ne tiennent pas compte des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de l'évolution de la crise liée au « Covid-19 ».

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers « PA3- Provisions Techniques Brutes » traitant, en l'occurrence, de l'effet des reports des échéances au titre des emprunts bancaires sur les engagements techniques de la Compagnie.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Evaluation des provisions techniques :

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2020, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 823 861 070 dinars au regard d'un total bilan de 1 324 783 713 dinars, ce qui représente 62% de ce dernier.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « PA3- Provisions Techniques brutes ».

Nous avons considéré que la comptabilisation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans la note « 4.9- Provisions Techniques » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires de la Compagnie.

Réponses d'audit apportées

Nous avons, à partir des entretiens avec la Direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par la Compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Nos travaux ont consisté également à :

- Evaluer le contrôle interne régissant le processus d'estimation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la Compagnie en matière des provisions technique notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance»,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la Compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs,

- Faire appel à un actuaire inscrit sur le registre tenu par la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non-vie et vie de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »,
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant, entre autres, le recours aux travaux d'un actuaire,
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes aux états financiers « PA3-Provisions techniques brutes » et « 4.9-Provisions techniques » relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

b. Evaluation des Placements

Description du point clé de l'audit

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les Compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les engagements contractuels qu'elles seront amenées à honorer et constituer des provisions techniques à due concurrence. A ce titre, les Compagnies d'assurance doivent constituer des placements pour un montant au moins égal aux provisions techniques.

Les placements sont évalués conformément à l'arrêté du ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note aux états financiers

« 4-2 Placement ».

Au 31 Décembre 2020, l'encours des placements s'élève à un montant brut de 951 813 637 dinars, les amortissements et les provisions y relatifs s'élèvent à 38 369 973 dinars, soit un montant net de 913 443 664 dinars, représentant 69% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des placements par rapport au total bilan de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », nous avons considéré l'évaluation des placements comme une question clé dans notre audit.

Réponses d'audit apportées

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- La vérification de la prise en compte et de l'évaluation des placements conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions

techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,

- L'examen des informations données par la Direction sur l'activité et les perspectives envisageables ainsi que les critères et les hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans

la première partie de ce rapport.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf

si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous avons relevé certaines insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur l'évaluation du système de contrôle interne et du système d'information communiqués à la Compagnie.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « STAR ASSURANCES » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 07 avril 2021

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Hedi KAMMOUN

La Générale d'Audit et Conseil

Selma LANGAR

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2020, telles que visées par les textes indiqués.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

En application de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie durant l'exercice en cours :

- La convention de gestion de l'actionnariat conclue avec la STB ayant pour objet la réalisation des services financiers des titres émis et à émettre par la STAR et l'accomplissement des formalités relatives aux modifications apportées au capital social de la STAR.

La rémunération annuelle de la STB au titre de l'exercice 2020 s'élève à 11 000 dinars Hors TVA.

- La convention de bancassurance conclue avec la STB prévoyant un taux de commission de 50% du montant de la prime commerciale nette de la contribution GGA.

Le montant brut de la commission perçue par la STB en 2020 s'élève à 3 695 861 dinars.

- La participation de Groupama Assurances Mutuelles aux traités « Incendie » avec une part de 20% aux mêmes conditions financières que les autres réassureurs suiveurs.

Il est à signaler que Groupama Assurances Mutuelles, société mère de Groupama Holding Filiales et Participations, a intégré le programme de réassurance conventionnelle de la STAR à partir du 1^{er} janvier 2019 en tant que suiveur.

Le détail des principales composantes des comptes techniques du Groupama Assurances Mutuelles établis en 2020 se présente comme suit :

- Les primes cédées s'élèvent à 998 465 dinars,
- La part des réassureurs dans les règlements des sinistres s'élèvent à 52 418 dinars,
- Les commissions reçues s'élèvent à 327 313 dinars.

Par ailleurs, le compte courant réassureur « GROUPAMA » présente un solde comptable débiteur de 227 889 dinars à la date du 31/12/2020.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

C1. Les obligations et engagements de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers ses dirigeants, tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales et fixés par le conseil d'administration réuni en date du 29 août 2017 se détaillent comme suit :

Le Directeur Général a bénéficié des salaires et des avantages suivants :

- a. Un salaire mensuel qui se détaille en :
 - Salaire net mensuel de 6 500 Dinars
 - Cotisation sociale à la charge de l'employé 1 176 Dinars
 - Une retenue sur impôts sur le revenu de 3 483 Dinars
 - Charges sociales patronales de 2 993 Dinars
- b. Prime d'intéressement au titre de l'année 2019 et servie en 2020 :
 - Prime d'intéressement nette de 23 154 Dinars
 - Une retenue sur impôts sur le revenu de 12 663 Dinars
 - Charges sociales patronales de 7 975 Dinars
- c. Les avantages en nature suivants :
 - Une voiture de fonction ;
 - 500 litres de carburant par mois ;
 - La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de 535 Dinars.

C2. Les obligations et engagements de la Société « Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers, arrêtés au 31 décembre 2020, se présentent comme suit :

	Président Du Conseil D'administration		Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	13 800		181 247	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-
TOTAL	13 800		181 247	-

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2020 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel de 8 000 dinars par administrateur, par membre du comité permanent d'audit, par membre du comité financier du pilotage, par membre du comité de gestion des risques et par membre de comité de rémunération.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à 96 000 dinars pour les jetons de présence et 76 000 dinars pour les rémunérations des autres comités.

Tunis, le 07 avril 2021
Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Mohamed Hedi KAMMOUN

La Générale d'Audit et Conseil
Selma LANGAR

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PROSPERITY

SICAV PROSPERITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 avril 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes La Générale d'Audit et Conseil - G.A.C- représenté par M. Chiheb GHANMI.

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	3 790 114,865	4 702 261,716
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 161 883,217	1 292 829,985
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		2 539 101,057	3 128 759,099
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		89 130,591	280 672,632
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2 142 128,934	1 801 868,938
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		2 142 117,802	1 801 815,189
AC2-B	DISPONIBILITES		11,132	53,749
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	2 166,989	40 141,435
TOTAL ACTIF			5 934 410,788	6 544 272,089
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	7 711,622	8 479,696
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	32 956,430	24 380,155
TOTAL PASSIF			40 668,052	32 859,851
ACTIF NET			5 893 742,736	6 511 412,238
CP1	CAPITAL	CP1	5 732 449,842 (*)	6 310 223,994
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	161 292,894 (*)	201 188,244
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		170 330,821	255 704,443
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-9 037,927	-54 516,199
ACTIF NET			5 893 742,736	6 511 412,238
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			5 934 410,788	6 544 272,089

(*) Compte tenu de la capitalisation des sommes distribuables de l'exercice 2019.

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Exercice clos	Exercice clos
			au	au
			31/12/2020	31/12/2019
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	158 145,961	240 760,513
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		29 890,850	64 682,585
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		128 255,111	176 077,928
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	133 488,624	174 313,015
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		85 968,996	47 972,830
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		40 574,182	46 131,318
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PALCEMENTS (DEPOT A TERME)		6 945,446	80 208,867
REVENUS DES PLACEMENTS			291 634,585	415 073,528
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-94 331,142	-127 093,567
REVENU NET DES PLACEMENTS			197 303,443	287 979,961
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-26 972,622	-32 275,518
RESULTAT D'EXPLOITATION			170 330,821	255 704,443
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-9 037,927	-54 516,199
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE			161 292,894	201 188,244
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		9 037,927	54 516,199
PR4-B	VARIAT.DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-87 767,611	-129 695,592
PR4-C	+/- VALUE REALISEES SUR CESSION DE TITRES		57 761,592	32 749,217
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-2 718,640	-3 838,465
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			137 606,162	154 919,603

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2020**

DESIGNATION		Période du 01/01/2020	Période du 01/01/2019
		Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	137 606,162	154 919,603
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	170 330,821	255 704,443
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-87 767,611	-129 695,592
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	57 761,592	32 749,217
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-2 718,640	-3 838,465
AN2	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-755 275,664	-5 132 751,383
	SOUSCRIPTIONS	498 130,068	1 327 660,477
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	392 400,000	1 040 600,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	47 585,251	173 096,592
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	53 832,879	101 160,233
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	4 311,938	12 803,652
	RACHATS	-1 253 405,732	-6 460 411,860
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-977 200,000	-5 045 700,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-128 794,987	-856 882,502
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-134 060,880	-490 509,507
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-13 349,865	-67 319,851
VARIATION DE L'ACTIF NET		-617 669,502	-4 977 831,780
AN3	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	6 511 412,238	11 489 244,018
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	5 893 742,736	6 511 412,238
AN4	NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	50 328	90 379
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	44 480	50 328
VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	129,379	127,122
B-	FIN DE L'EXERCICE	132,503	129,379
AN5	TAUX DE RENDEMENT	2,41%	1,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 Juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont désormais soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021, qui a supprimé les dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020 et a généralisé l'application d'une retenue à la source libératoire au taux de 20% à tous les revenus de capitaux mobiliers.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV PROSPERITY ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2020.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		1 231 105,261	1 161 883,217	19,71%
ASSAD	3300	20 181,939	14 652,000	0,25%
ATTIJ BANK	2630	90 317,058	73 050,880	1,24%
BT	4440	31 067,369	30 014,400	0,51%
DELICE HOLDING	5080	84 646,144	75 422,760	1,28%
EURO-CYCLES	1700	30 649,319	43 673,000	0,74%
I.C.F	450	49 814,947	31 463,550	0,53%
LANDOR	2100	13 869,560	15 294,300	0,26%
MAGASIN GENERAL	620	20 623,864	12 021,800	0,20%
ASSURANCES MAGHREBIA	143	7 936,500	8 315,307	0,14%
MONOPRIX	2500	25 235,018	15 297,500	0,26%
ONE TECH HOLDING	8600	114 318,180	103 260,200	1,75%
PGH	7200	77 435,557	74 656,800	1,27%
S.A.H TUNISIE	9700	108 661,827	119 106,300	2,02%
SOCIETE MEUBLE INTERIEUR	5500	17 307,937	14 899,500	0,25%
SFBT	6270	94 095,235	119 192,700	2,02%
SOMOCER	13860	13 079,279	13 735,260	0,23%
SOTIPAPIER	22300	140 412,433	102 423,900	1,74%
SOTRAPIL	2500	33 996,200	29 807,500	0,51%
SOTUV NG 2020	1631	7 495,830	10 683,050	0,18%
SOTUVER	7450	34 246,506	52 045,700	0,88%
TELNET HOLDING	1000	8 627,312	8 392,000	0,14%
TPR	18020	69 422,828	74 999,240	1,27%
UIB	3470	81 419,300	59 236,370	1,01%
UNIMED	6200	56 245,119	60 239,200	1,02%
AC1- B, Emprunts d'Etat		2 390 036,600	2 539 101,057	43,08%
BTA		2 390 036,600	2 480 546,888	42,09%
BTA 5.75% JANVIER 2021	387	376 216,900	393 482,402	6,68%
BTA 6% JUIN 2021	419	407 060,000	418 080,275	7,09%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	194 810,356	3,31%
BTA 6% AVRIL 2023	28	27 025,600	27 994,017	0,47%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	255 099,090	4,33%
BTA 6,3 MARS 2026	520	478 748,000	500 001,611	8,48%
BTA 6.7% AVRIL 2028	713	663 542,100	691 079,137	11,73%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			58 554,169	0,99%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		88 489,719	89 130,591	1,51%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	657	88 489,719	89 130,591	1,51%
Total du portefeuille titres		3 709 631,580	3 790 114,865	64,31%

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2020, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2020, à **58 554,169** dinars constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

Les mouvements du portefeuille titres de la SICAV PROSPERITY

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PROSPERITY, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts cours	+/- values latentes	Valeur au 31-12	+/- values réalisées
Solde au 31 décembre 2019	4 511 458,568	113 062,540	77 740,608	4 702 261,716	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
- Actions et droits rattachés	572 356,070			572 356,070	
- Emprunts d'Etat (BTA)					
- Autres Valeurs (Titres OPCVM)	1 493 584,000			1 493 584,000	
<u>Remboursement et cessions de l'exercice</u>					
- Cessions des actions et droits rattachés	-605 620,092			-605 620,092	32 325,738
- Cessions de titres OPCVM	-1 684 782,966			-1 684 782,966	13 799,854
- Remboursement / Emprunts d'Etat	-577 364,000			-577 364,000	11 636,000
Variation des plus ou moins-values latente			-87 767,611	-87 767,611	
Variations des intérêts courus		-22 552,252		-22 552,252	
Solde au 31 décembre 2020	3 709 631,580	90 510,288	-10 027,003	3 790 114,865	57 761,592

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **158 145,961 Dinars** du 01/01/2020 au 31/12/2020, contre **240 760,513 Dinars** du 01/01/2019 au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des actions	29 890,850	64 682,585
· Dividendes	29 890,850	64 682,585
Revenus des emprunts d'Etat	128 255,111	176 077,928
· Intérêts courus	90 510,288	13 531,443
· Intérêts échus	37 744,823	162 546,485
Total	158 145,961	240 760,513

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à **2 142 117,802 Dinars**, contre **1 801 815,189 Dinars** au 31/12/2019 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Bons du Trésor à Court Terme	2 142 117,802	905 807,287
Certificats de Dépôt	0,000	492 093,863
Autres placements (Dépôt à terme)	0,000	403 914,039
Total	2 142 117,802	1 801 815,189

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif Net
BTCT 52S-02/03/2021	970	8.18	894 586,827	944 480,192	16,03%
BTCT 52S-20/07/2021	600	7.13	560 481,682	573 807,446	9,74%
BTCT 52S-22/06/2021	35	7.13	32 646,445	33 606,875	0,57%
BTCT 52S-25/05/2021	286	6.85	273 310,787	277 360,230	4,71%
BTCT 52S-27/04/2021	323	7.18	301 530,524	312 863,059	5,31%
Total	2 214		2 062 556,265	2 142 117,802	36,35%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à **11,132 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2020 au 31/12/2020 à **133 488,624 Dinars**, contre **174 313,015 Dinars** du 01/01/2019 au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des Bons du Trésor à court terme	85 968,996	47 972,830
· Intérêts courus	34 827,977	38 270,220
· Intérêts échus	51 141,019	9 702,610
Revenus des Certificats de Dépôt	40 574,182	46 131,318
· Intérêts courus	-3 650,066(*)	2 447,728
· Intérêts échus	44 224,248	43 683,590
Revenus des autres placements (Dépôt à Terme)	6 945,446	80 208,867
· Intérêts courus	0,000	3 914,039
· Intérêts échus	6 945,446	76 294,828
Total	133 488,624	174 313,015

(*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2020 à **2 166,989 Dinars** contre **40 141,435 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	2 166,989	40 141,435
Total	2 166,989	40 141,435

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020, à **40 668,052 Dinars**, contre **32 859,851 Dinars** au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
PA1	Opérateurs créditeurs	7 711,622	8 479,696
PA2	Autres créditeurs divers	32 956,430	24 380,155
	Total	40 668,052	32 859,851

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2020 à **7 711,622 Dinars** contre **8 479,696 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Gestionnaire	7 118,417	7 827,410
Dépositaire	593,205	652,286
Total	7 711,622	8 479,696

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2020, à **32 956,430 Dinars** contre **24 380,155 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Etat, impôts et taxes	1 163,677	1 356,469
Redevance CMF	498,470	548,117
Provision pour charges diverses	6 925,568	6 924,568
Rémunération CAC	6 566,068	7 026,139
Jetons de présence	5 999,287	5 999,449
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	11 702,415	2 424,468
Total	32 956,430	24 380,155

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2020 au 31/12/2020 à **94 331,142 Dinars**, contre **127 093,567 Dinars** du 01/01/2019 au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	87 074,877	117 317,123
Rémunération du dépositaire	7 256,265	9 776,444
Total	94 331,142	127 093,567

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2020 au 31/12/2020 à **26 972,622 Dinars** contre **32 275,518 Dinars** du 01/01/2019 au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevance CMF	6 097,452	8 215,186
Impôts et Taxes	799,867	1 005,343
Rémunération CAC	6 131,568	7 587,112
Jetons de présence	5 999,838	5 999,870
Contribution sociale de solidarité	200,000	200,000
Publicité et Publications	6 738,423	8 181,417
Diverses charges d'exploitation	1 005,474	1 086,590
Total	26 972,622	32 275,518

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2020 se détaillent comme suit :

	2020	2019
<u>Capital au 01/01 (en nominal)</u>		
· Montant	5 032 800 Dinars	9 037 900 Dinars
· Nombre de titres	50 328	90 379
· Nombre d'actionnaires	99	165
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
· Montant	392 400 Dinars	1 040 600 Dinars
· Nombre de titres émis	3 924	10 406
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
· Montant	977 200 Dinars	5 045 700 Dinars
· Nombre de titres rachetés	9 772	50 457

<u>Capital au 31/12(*)</u>	5 732 449,842 Dinars	6 310 223,994 Dinars
· Montant en nominal	4 448 000 Dinars	5 032 800 Dinars
· Sommes non capitalisables (1)	674 234,143 Dinars	788 168,538Dinars
· Sommes capitalisées (2)	610 215,699 Dinars	489 255,456 Dinars
· Nombres de titres	44 480	50 328
· Nombre d'actionnaires	99	99

(*) Le capital au 31/12/2020 est passé de 5 554 639.219 Dinars dans les états financiers trimestriels à 5 732 449,842 Dinars dans les états financiers annuels, et ce, afin de tenir compte de l'affectation du résultat de l'exercice 2019 en résultat capitalisé décidée par l'assemblée générale du 16/04/2020 statuant sur les états financiers de l'exercice 2019 (voir note CP1-(2)).

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **674 234,143 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	788 168,538	1 572 739,288
1- Résultat non capitalisable de l'exercice	-32 724,659	-100 784,840
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-87 767,611	-129 695,592
- +/- values réalisées sur cession de titres.	57 761,592	32 749,217
- Frais de négociation de titres	-2 718,640	-3 838,465
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-81 209,736	-683 785,910
- Aux émissions	47 585,251	173 096,592
- Aux rachats	-128 794,987	-856 882,502
Total sommes non capitalisables	674 234,143	788 168,538

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2020 à **610 215,699 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	489 255,456	587 955,825
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	201 188,244(*)	290 648,905
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-80 228,001	-389 349,274
- Aux émissions	53 832,879	101 160,233
- Aux rachats	-134 060,880	-490 509,507
Total des sommes capitalisées	610 215,699	489 255,456

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2019 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 16/04/2020 statuant sur les états financiers de l'exercice 2019 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2019	255 704,443
Régularisation du résultat capitalisable	-54 516,199
Sommes capitalisées Exercice 2019	201 188,244

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables après capitalisation des sommes distribuables de l'exercice clos correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.
Le solde de ce poste au 31/12/2020 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Résultat capitalisable de l'exercice	170 330,821	255 704,443
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	-9 037,927	-54 516,199
Sommes Capitalisables	161 292,894	201 188,244

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	6,557	8,247	4,669	2,880	2,131
Charges de gestion des placements	-2,121	-2,525	-1,604	-0,359	-0,279
Revenus net des placements	4,436	5,722	3,065	2,521	1,852
Autres charges d'exploitation	-0,606	-0,641	-0,323	-0,323	-0,450
Résultat d'exploitation	3,829	5,081	2,742	2,198	1,402
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,203	-1,083	0,474	1,284	1,621
Sommes capitalisables de l'exercice	3,626	3,998	3,216	3,482	3,023
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,203	1,083	-0,474	-1,284	-1,621
Variation des +/- values potentielles/titres	-1,973	-2,577	0,595	1,651	1,638
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,299	0,651	1,710	0,740	-0,383
Frais de négociation de titres	-0,061	-0,076	-0,088	-0,071	-0,038
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0,735	-2,002	2,217	2,320	1,217
Résultat net de l'exercice	3,094	3,078	4,959	4,518	2,619
Résultat non capitalisable de l'exercice	-0,735	-2,002	2,217	2,320	1,217
Régularisation du résultat non capitalisable	0,233	0,261	3,432	1,130	1,628
Sommes non capitalisables de l'exercice	-0,502	-1,741	0,522	3,450	2,845
Distribution des dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	-2,832
Valeur Liquidative	132,503	129,379	127,122	120,474	113,542

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,55%	1,55%	1,55%	0,50%	0,50%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,44%	0,39%	0,31%	0,45%	0,81%
Résultat capitalisable de l'exercice/ actif net moyen	2,79%	3,11%	2,65%	3,06%	2,52%
Actif net moyen (en DT)	6 097 408,022	8 215 042,062	9 368 608,053	4 333 959,675	1 656 805,376

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est notamment chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT a été portée de **0,30% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 JUIN 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Sicav Prosperity, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Observations

La note 2.3 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société Sicav Prosperity pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 février 2021

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Certaines opérations réalisées au cours de l'exercice 2020 résultent de l'exécution de conventions conclues par la société au cours des exercices antérieurs. L'objet et les caractéristiques de ces conventions sont les suivants :

- Une convention de gestion en vertu de laquelle la « SICAV PROSPERITY » confie à la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » l'ensemble des tâches relatives à sa gestion commerciale, financière administrative et comptable conformément à la réglementation en vigueur. Cette convention a été mise à jour le 25/12/2017 pour tenir compte de la résolution prise par le conseil d'administration réuni en date du 05/04/2016 de revoir à la hausse la commission de gestion annuelle de 0,25% (HT) à 1,20% (HT) de l'actif net de la « SICAV PROSPERITY », calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Cette mise à jour est entrée en vigueur à partir du 01/01/2018.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2020, le montant de cette commission s'élève à **87 074,877** DT(TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une convention de dépôt, en vertu de laquelle la « SICAV PROSPERITY » confie à la « BIAT » la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds. Cette convention a été mise à jour le 25/12/2017 pour tenir compte de la résolution prise par le conseil d'administration réuni en date du 05/04/2016 de revoir à la hausse la commission de dépôt annuelle de 0,08% (HT) à 0,10% (HT) de l'actif net de la « SICAV PROSPERITY », calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Cette mise à jour est entrée en vigueur à partir du 01/01/2018.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2020, le montant de cette commission s'élève à **7 256,265** DT (TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une convention de distribution des titres conclue avec « BIAT ASSET MANAGEMENT » (BAM), a été mise à jour le 25/12/2017 pour tenir compte de la résolution prise par le conseil d'administration de la SICAV réuni en date du 05/04/2016 et de celle du conseil d'administration de la (BAM) réuni en date du 22/11/2017 de supprimer toute rémunération de la (BAM) en tant que distributeur.

La suppression des commissions de distribution au profit de la (BAM) est entrée en vigueur à partir du 01/01/2018.

- Des conventions de distribution des titres conclues avec la « BIAT » et « BIAT CAPITAL » où chacun des deux distributeurs perçoit une quote-part de la commission de distribution calculée au prorata de sa distribution. Les mises à jour de ces conventions en date du 25/12/2017 prennent en considération les résolutions prises par le conseil d'administration de la SICAV réuni le 05/04/2016 et de celles prises par le conseil d'administration de la (BAM) réuni le 22/11/2017 stipulant que :

- La commission de distribution est de 0,30% (HT) de l'actif net de la « SICAV PROSPERITY » ;
- La rémunération de chaque distributeur est supportée et réglée par la « BIAT ASSET MANAGEMENT » et ce, en déduction de la commission de gestion prélevée sur l'actif net de la SICAV conformément à la convention de gestion mise à jour ;

Les mises à jour des deux conventions sont entrées en vigueur à partir du 01/01/2018.

-L'application d'une commission de courtage à la charge de la « SICAV PROSPERITY » qui a été décidée par le conseil d'administration du 29 mars 2013 au profit de la « BIAT CAPITAL », intermédiaire en bourse, chargé de l'exécution des opérations en bourse pour le compte de la SICAV. Aucune convention n'est établie dans ce cadre.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2020, le montant de cette commission de courtage s'élève à **1 430,847** DT (TTC), soit un taux de 19%(TTC) appliqué au montant de la transaction. Ce montant est porté en capital conformément à la norme comptable NC17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence servis au cours de l'exercice 2020 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16/04/2020 statuant sur les états financiers de l'exercice 2019. Ils s'élèvent à un montant brut de 6 000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles **200 et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 15 février 2021

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction du gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FCP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent, au 31 décembre 2020, **52,17%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est supérieure au ratio de 20% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les valeurs mobilières représentent au 31 décembre 2020, **47,83%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est inférieure au ratio de 80% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les actions admises à la cote de la bourse des valeurs mobilières représentent au 31 décembre 2020 **43,21%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est en deçà de la proportion de **60%-80%** prévue par le prospectus d'émission en vigueur au 31 décembre 2020.
- Les actions introduites depuis plus de cinq ans sur la cote de la bourse représentent **32,69%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est en deçà de la proportion de **25%** prévue par le prospectus d'émission en vigueur au 31 décembre 2020
- Les actions introduites au cours des cinq dernières années glissantes sur la cote de la bourse représentent **10,53%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est en deçà de la proportion de **35%-80%** prévue par le prospectus d'émission en vigueur au 31 décembre 2020

Tunis, le 25 février 2021

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL

Mohamed Mejdî JAZIRI

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-20	31-déc.-19
<u>ACTIF</u>			
AC 1 Portefeuille titres		285 530,225	212 317,771
Actions & Droits Attachés	A.1	257 954,732	195 886,552
Titres OPCVM	A.2	27 575,493	16 431,219
Obligations & Valeurs Assimilées		0,000	0,000
AC 2 Placements Monétaires & Disponibilités		311 383,772	126 548,792
Placements Monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	A.3	311 383,772	126 548,792
AC 3 Créances d'Exploitations		0,000	0,000
AC 4 Autres Actifs		0,000	0,000
Total Actif		596 913,997	338 866,563
<u>PASSIF</u>			
PA 1 Opérateurs Créditeurs	P.1	17 848,044	3 072,174
PA 2 Autres Créditeurs Divers	P.2	2 398,037	2 012,543
Total Passif		20 246,081	5 084,717
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 Capital	CP.1	603 985,175	332 383,223
CP 2 Sommes Distribuables	CP.2	(27 317,259)	1 398,623
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		2,730	0,515
Sommes Distribuables de l'Exercice		(27 319,989)	1 398,108
Total Actif Net		576 667,916	333 781,846
Total Passif & Actif Net		596 913,997	338 866,563

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-20	31-déc.-19
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		2 893,659	10 185,396
Dividendes	R.1	2 893,659	10 185,396
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0,000	0,000
PR 2 Revenus des Placements Monétaires	R.2	2 287,314	5 561,193
Total Des Revenus des Placements		5 180,973	15 746,589
CH 1 Charges de Gestion des Placements	R.3	(22 129,783)	(13 434,227)
Revenu Net des Placements		(16 948,810)	2 312,362
PR 3 Autres Produits		0,000	0,000
CH 2 Autres Charges	R.4	(3 295,745)	(3 529,082)
Résultat d'Exploitation		(20 244,555)	(1 216,720)
Régularisation du Résultat d'Exploitation		(7 075,434)	2 614,828
Sommes Distribuables de l'Exercice		(27 319,989)	1 398,108
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		7 075,434	(2 614,828)
Variation des Plus ou Moins-Values Pot. Sur Titres		77 356,847	68 006,777
Plus ou Moins-Values Réalisées Sur Cessions de Titres		(4 339,026)	18 480,944
Frais de Négociation des titres		(1 462,046)	(3 682,858)
Résultat Net De l'Exercice		51 311,220	81 588,143

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020
(exprimés en dinars)

	31-déc.-20	31-déc.-19
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	51 311,220	81 588,143
a - Résultat d'exploitation	(20 244,555)	(1 216,720)
b - Variation des plus / moins-values potentiels sur titres	77 356,847	68 006,777
c - Plus / moins-values réalisées sur cession de titres	(4 339,026)	18 480,944
d - Frais de négociation de titres	(1 462,046)	(3 682,858)
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	1 396,216	25 026,962
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	192 971,066	(1 584 876,372)
a - Souscriptions	449 087,923	254 471,669
Capital	321 800,000	188 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	136 587,143	66 492,217
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(9 300,212)	(220,636)
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	0,992	0,088
Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	(256 116,857)	(1 839 348,041)
Capital	(188 900,000)	(1 389 300,000)
Régularisation des sommes non distribuables	(70 162,368)	(456 143,142)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	2 224,778	2 835,464
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	(0,669)	(0,668)
Droits de sorties	721,402	3 260,305
VARIATION DE L'ACTIF NET	242 886,070	(1 528 315,191)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	333 781,846	1 862 097,037
b - en fin d'exercice	576 667,916	333 781,846
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	2 396	14 407
b - en fin d'exercice	3 725	2 396
VALEUR LIQUIDATIVE	154,810	139,307
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	11,55%	9,13%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP VIVEO Nouvelles Introduites est un Fonds de Placement mixte de type distribution.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009.

Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune. Il a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

Le gestionnaire du fonds est TRADERS INVESTMENT MANAGERS. Il assure également la gestion administrative et comptable du Fonds. A cet effet, le gestionnaire dispose du progiciel MEGARA-Mutual-Fund

La durée de vie initiale du fonds est de 10 ans. Elle a été portée à 20 ans par décision du conseil d'administration du gestionnaire réuni le 1^{er} Mars 2017

NOTE 2 : ORIENTATIONS DE PLACEMENTS

Le conseil d'administration de la société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, réuni le 4 mai 2018, a décidé de modifier les orientations de placement du fonds comme suit :

- Dans une proportion de 60% à 80% de l'actif en actions dont :
 - ✓ Une proportion de 35% à 80% en actions introduites sur la cote de la bourse au cours des cinq dernières années glissantes;
 - ✓ Une proportion maximale de 25% en actions introduites depuis plus de cinq ans sur la cote de la bourse
- Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne, BTA et emprunts obligataires garantis par l'Etat;
- Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif en valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat et en valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie
- Dans une proportion ne dépassant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi liquidités

NOTE 3 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les Dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ **Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

➤ **Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 5 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT**I. BILAN****A.1 Actions & Droits Attachés**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **257.954,732 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NOMBRE DE TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2020	% ACTIF
ACTIONS		234 568,027	257 954,732	43,21%
ADWYA	7 660	21 591,858	33 910,820	5,68%
ASSURANCES MAGHREBIA	135	7 492,500	7 850,115	1,32%
OFFICE PLAST	10 159	23 112,330	21 130,720	3,54%
SAH	2 113	19 612,141	25 945,527	4,35%
ATELIER MEUBLE INTERIEUR	9 000	28 656,251	24 381,000	4,08%
CARTHAGE CEMENT	30 450	57 715,764	56 850,150	9,52%
TAWASOL GP HOLDING	83 500	46 945,078	57 281,000	9,60%
UNIMED	3 150	29 442,105	30 605,400	5,13%

A.2 Titres OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **27.575,493 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NOMBRE TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2020	% ACTIF
Titres OPCVM		27 088,677	27 575,493	4,62%
SICAV Trésor	267	27 088,677	27 575,493	4,62%

Les entrées en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2020 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition
Actions et Droits	220 698,430
Titres OPCVM	21 485,064
Total	242 183,494

Les sorties en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2020 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-Value Réalisée	Moins-Value Réalisée
Actions et Droits	235 992,545	231 416,160	29 104,289	33 680,674
Titres OPCVM	10 335,342	10 572,701	237,359	0,000
Total	246 327,887	241 988,861	29 341,648	33 680,674

A.3 Disponibilités

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2020, **311 383,772 dinars**.

Rubrique	31-déc.-20	31-déc.-19
Disponibilités en Banque	311 383,772	126 548,792
TOTAL	311 383,772	126 548,792

P.1 Opérateurs Créditeurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2020. Elles sont de l'ordre de **17 848,044 dinars**.

Rubrique	31-déc.-20	31-déc.-19
Gestionnaire (Rémunération fixe)	1 510,800	2 772,240
Commission de surperformance du Gestionnaire	16 038,152	0,000
Dépositaire	299,092	299,934
TOTAL	17 848,044	3 072,174

P.2 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers ont atteint au 31 décembre 2020, **2 398,037 dinars**.

Rubrique	31-déc.-20	31-déc.-19
C M F	44,296	34,379
Autres Créditeurs Divers (Commissaire Aux Comptes)	2 353,741	1 978,164
TOTAL	2 398,037	2 012,543

CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital social enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-20	31-déc.-19
Capital au 01 janvier	239 600,000	1 440 700,000
Nombre de parts	2 396	14 407
Nombre de porteurs de parts	4	10
Souscriptions de l'exercice	321 800,000	188 200,000
Nombre de parts	3 218	1 882
Nombre de porteurs de parts entrants	7	1
Rachats de l'exercice	188 900,000	1 389 300,000
Nombre de parts	1 889	13 893
Nombre de porteurs de parts sortants	0	7
Montant en Nominal au 31 décembre	372 500,000	239 600,000
Nombre de parts	3 725	2 396
Nombre de porteurs de parts	11	4
Sommes Non Distribuables	231 485,175	92 783,223
Commissions de Rachat	721,402	3 260,305
Frais de négociation de titres	-1 462,046	-3 682,858
Variation des Plus ou Moins-Value Potentielles sur Titres	77 356,847	68 006,777
Plus ou Moins-Value Réalisées sur Cession Titres	-4 339,026	18 480,944
Sommes non distribuables antérieurs	92 783,223	396 368,980
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	136 587,143	66 492,217
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	-70 162,368	-456 143,142
Capital au 31 décembre	603 985,175	332 383,223

CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts. Elles ont atteint au 31 décembre 2020 **-27 317,259 dinars**.

Rubrique	31-déc.-20	31-déc.-19
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2,730	0,515
Résultat distribuable de l'exercice	-20 244,555	-1 216,720
Régularisation résultat distribuable de l'exercice	-7 075,434	2 614,828
TOTAL	-27 317,259	1 398,623

II. ETAT DE RESULTAT

R.1 Dividendes

Les dividendes totalisent **2 893,659 dinars** au 31 décembre 2020.

Rubrique	31-déc.-20	31-déc.-19
Revenus des Actions	2 324,930	8 803,280
Revenus des Titres OPCVM	568,729	1 382,116
TOTAL	2 893,659	10 185,396

R.2 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **2 287,314 dinars** au 31 décembre 2020.

Rubrique	31-déc.-20	31-déc.-19
Revenue Certificat De Dépôt	0,000	0,000
Revenue Compte à Terme	0,000	0,000
Intérêts Comptes de dépôts	2 287,314	5 561,193
TOTAL	2 287,314	5 561,193

R.3 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2020, **22 129,783 dinars**.

Rubrique	31-déc.-20	31-déc.-19
Rémunération fixe du Gestionnaire	4 901,753	12 158,257
Commission de surperformance du Gestionnaire	16 038,152	0,000
Rémunération Dépositaire	1 189,878	1 275,970
TOTAL	22 129,783	13 434,227

R.4 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2020, **3 295,745 dinars**.

Rubrique	31-déc.-20	31-déc.-19
Rémunération Commissaire Aux Comptes	2 353,740	1 978,164
Publicité et Publication	401,800	502,400
Impôts et Taxes	75,000	105,000
Redevance C M F	329,545	817,378
Services Bancaires & Assimilés	135,660	126,140
TOTAL	3 295,745	3 529,082

NOTE 6 : AUTRES INFORMATIONS✓ **Données par Part**

Rubrique	31-déc.- 20	31-déc.- 19	31-déc.- 18	31-déc.- 17	31-déc.- 16
Revenus des Placements	1,391	6,572	4,556	4,808	4,105
Charges de gestion des placements	-5,941	-5,607	-2,374	-2,224	-2,195
Revenu Net des Placements	-4,550	0,965	2,182	2,584	1,911
Autres Charges	-0,885	-1,473	-0,439	-0,358	-0,329
Résultat d'exploitation	-5,435	-0,508	1,743	2,226	1,582
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,899	1,091	-0,006	-0,255	-0,338
Sommes Distribuables de l'exercice	-7,334	0,584	1,737	1,971	1,244
Variation des Plus/Moins-Value potentielles sur titres	20,767	28,383	9,339	-22,180	12,267
Plus / Moins-Value Réalisées sur cession de titres	-1,165	7,713	9,179	11,589	-4,797
Frais de Négociation de titres	-0,392	-1,537	-0,408	-0,330	-0,417
Plus ou Moins-Value sur titres et frais de négociation	19,210	34,560	18,110	-10,921	7,053
Résultat Net de l'Exercice	13,775	34,052	19,852	-8,695	8,634
Droits d'entrée et droits de sortie	0,194	1,361	0,263	0,159	0,253
Résultat non distribuable de l'exercice	19,404	35,920	18,372	-10,762	7,306
Régularisation du résultat non distribuable	4,016	-24,708	-3,015	-0,921	1,277
Sommes non distribuables de l'exercice	23,419	11,212	15,357	-11,682	8,584
Distribution des dividendes	0,583	1,737	1,972	1,244	1,407
Valeur liquidative	154,810	139,307	129,249	114,127	125,082

✓ **Ratios de gestion des placements**

	31-déc.-20	31-déc.-19	31-déc.-18	31-déc.-17	31-déc.-16
Actif Net Moyen (ANM)	331 092,131	815 200,528	2 131 528,407	2 846 300,687	3 890 534,335
Charges de Gestion des placements / ANM	6,684%	1,648%	1,605%	1,593%	1,591%
Autres Charges / ANM	0,995%	0,433%	0,297%	0,257%	0,238%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM	-6,114%	-0,149%	1,178%	1,594%	1,147%

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif du fonds ;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

Le gestionnaire assure également la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement qui vient en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fait à la fin de chaque trimestre

Une commission de surperformance est également exigible au profit du gestionnaire dès que le FCP réalise une performance annuelle supérieure à un taux de rendement annuel exigé égal à 8%.

Cette commission, qui est de 20% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement annuel minimal exigé

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% par an en hors taxe de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an. Cette rémunération est calculée à chaque arrêté de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.